Quatre-vingt-quatrième année. — N° 29. Le Numéro : 35 francs. Samedi 2 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1 800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret et *arrêté* des 1er février et 31 janvier 1952 portant délégations de signatures (p. 1111).

Arrêtés annulant les dispositions de précédents arrêtés et portant reclassement (Conseil économique) (p. 1111).

Ministère de la justice.

Décrets du 1er février 1952 maintenant des magistrats en position de détachement (p. 1111).

Arrêté du 28 janvier 1952 portant ouverture de concours pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie (p. 1111).

Arrêté du 30 janvier 1952 concernant les tarifs du *Bulletin spécial des oppositions*, prévu par la loi du 4 avril 1915 (p. 1112).

Arrêtés portant promotions, nominations, mutations, fin de stage, réintégration, cessation de fonctions, acceptation de démission, admissions à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 1112).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 15 janvier 1952 autorisant le cumul de fonctions (p. 1114).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 5 janvier 1952 relatif à la commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur (p. 1113).

Arrêté portant mutation (administrateurs civils) (p. 1114).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 25 janvier 1952 portant admission d'un ingénieur général militaire de 1re classe des poudres dans la 2e section du cadre des officiers généraux (p. 1114).

Décret du 25 janvier 1952 portant promotion d'un ingénieur général dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée (p. 1115).

Décrets portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 1115).

Arrêtés du 7 janvier 1952 portant remises de débets (p. 1115).

Arrêté du 16 janvier 1952 relatif aux règles de cumul applicables au personnel enseignant de l'école polytechnique (p. 1115).

Arrêtés des 30 janvier et 1er février 1952 portant délégations de signatures (p. 1115).

Arrêté portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 1117).

Arrêtés et *décision* portant inscription au tableau d'avancement, promotion, nominations, détachements et annulant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air (p. 1117).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 1117).

Service des essences des armées (p. 1117).

Décisions portant admissions à la retraite (armée de l'air) (p. 1117).

Liste des infirmiers nommés élèves officiers d'administration de réserve du service de santé militaire (p. 1118).

Liste de véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 1119).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1953 (armée de mer) (p. 1119).

Tableaux de concours pour la médaille militaire de l'année 1953 (armée de mer) (p. 1123).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers (p. 1130).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers fusiliers, clairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs (p. 1131).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décrets du 30 janvier 1952 portant nominations, mutations et admission à la retraite de trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer (p. 1439).

Décret du 30 janvier 1952 portant nominations, mutations et réintégrations de receveurs particuliers des finances (p. 1439).

Arrêtés portant détachements (administration centrale des finances et services extérieurs du Trésor) (p. 1439).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 21 janvier 1952 portant délégations de signature et de pouvoirs (p. 1440).

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la fondation nationale des sciences politiques (p. 1440).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 2e janvier 1952 relatif à la mise en vigueur des taux maxima de surtaxes locales temporaires sur le trafic ferroviaire dans les gares de Nantes (p. 1441).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés portant mises en disponibilité et conférant l'honorariat (mines et service des instruments de mesure) (p. 1441).

Circulaire du 28 janvier 1952 relative à l'application du décret n° 51-1108 du 30 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le régime des transports de gaz combustible par canalisations (p. 1441).

Ministère du commerce.

Arrêté du 1er février 1952 portant délégation de signature (p. 1440)

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 16 janvier 1952 complétant la composition du comité national de l'irrigation et de l'assainissement (génie rural) (p. 1441).

Arrêté du 2e janvier 1952 relatif aux enquêtes agricoles de l'année 1952 (p. 1441).

Arrêtés portant nominations (administration centrale) (p. 1441).

Décision du 21 janvier 1952 fixant les pourcentages minima de faculté germinative et les teneurs en déchets et en humidité des graines potagères de semence livrées par les cultivateurs multiplicateurs aux producteurs de semences en exécution des contrats de culture (p. 1441).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés du 30 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégations de signature (p. 1445).

Arrêté portant modification à l'arrêté désignant le commissaire du Gouvernement près la société d'économie mixte dite Energie électrique de la Côte d'Ivoire (p. 1445).

Arrêtés portant mises en position de mission et conférant l'honorariat (administrateurs et institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux) (p. 1445).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 22 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1445).

Tableau d'avancement, de l'année 1951, pour le grade de directeur adjoint (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 1445).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 2 janvier 1952 portant revision partielle d'un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 1441).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 30 janvier 1952 portant affectation au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) d'un terrain situé à Vitry-le-François (Marne) (p. 1445).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 8, 17, 27 novembre 1951 et 5 janvier 1952 relatifs aux budgets additionnels des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1951 (p. 1446).

Arrêté relatif au fonds de roulement des hôpitaux et hospices publics (rectificatif) (p. 1446).

Arrêtés portant promotions, nominations, affectation et mutations:

Hôpitaux psychiatriques (p. 1446).

Inspections de la population et de l'entr'aide sociale (p. 1446).

Sanatoriums (p. 1446).

Services antituberculeux (p. 1446).

Liste d'aptitude, pour l'année 1952, au grade de pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé (p. 1446).

Ministère de l'information.

Arrêté du 30 janvier 1952 portant délégation de signature (p. 1446).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du mercredi 23 janvier 1952. — Convocations de commission et de la conférence des présidents (p. 1447).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Nomination de membre de commission générale. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 1448).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1448).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 1449).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires de la direction des finances du Maroc (p. 1450).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux exportateurs de ferrailles de fer et d'acier de provenance corse et à destination de l'Italie (p. 1450).

Avis aux exportateurs de ferrailles de fonte à destination de l'Italie (p. 1450).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (rectificatif) (p. 1450).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 1451).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (3e semaine de 1952) (p. 1457).

Annonces (p. 1458).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 11 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 1er février 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 1er février 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Vu le décret du 1er avril 1950, modifié par le décret du 5 juin 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale;

Vu le décret du 6 juin 1950 portant nomination du secrétaire général permanent de la défense nationale;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Mons, secrétaire général permanent de la défense nationale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président du conseil des ministres:

1° Tous actes, arrêtés, décisions, en matière administrative et financière, à l'exclusion des décrets;

2° Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses; tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants, les arrêtés de débet et états exécutoires, les arrêtés de répartitions des crédits et, en général, toutes opérations comptables.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Jean Mons, la délégation prévue à l'article 1er sera exercée par M. le général de brigade Vézinet, secrétaire général adjoint.

Art. 3. — En cas d'empêchement de M. Jean Mons et de M. le général Vézinet, la délégation prévue à l'alinéa 2 de l'article 1er du présent décret sera exercée par le lieutenant-colonel Ruellan, ou, en son absence, par M. Turpin, administrateur civil.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1952.

EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Maurice Aicardi, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, tous actes, arrêtés et décisions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Conseil économique.

Par arrêté du 17 janvier 1952, les dispositions prévues par l'arrêté du 14 février 1951 en ce qui concerne Mme Simone Coullomb sont annulées et remplacées par les dispositions ci-après.

Mme Simone Coullomb, sténodactylographe de 7e classe, est nommée secrétaire sténodactylographe au 2e échelon au secrétariat général du conseil économique à compter du 20 août 1947.

Mme Coullomb est promue au 3e échelon de son grade à compter du 20 août 1949.

Mme Coullomb est promue au 4e échelon de son grade à compter du 20 novembre 1951.

En application des dispositions du décret n° 51-706 du 6 juin 1951, Mme Simone Coullomb est reclassée, à compter du 20 novembre 1951, au 4e échelon (nouveau) de son grade.

Par arrêté du 17 janvier 1952, les dispositions prévues par l'arrêté du 14 février 1951 en ce qui concerne Mlle Etiennette Mensignac, sont annulées et remplacées par les dispositions ci-après.

Mlle Etiennette Mensignac, sténodactylographe de 6e classe, est nommée secrétaire sténodactylographe au 3e échelon au secrétariat général du Conseil économique à compter du 20 août 1947.

Mlle Etiennette Mensignac est promue au 4e échelon de son grade à compter du 20 août 1949.

En application des dispositions du décret du 6 juin 1951 et de l'arrêté du 19 septembre 1951, Mlle Etiennette Mensignac est reclassée, à compter du 1er janvier 1951, au 4e échelon (nouveau) de son grade. Son ancienneté dans cet échelon part du 1er janvier 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 1er février 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 1er février 1952, M. Appel (Louis), procureur de la République de 3e classe, est maintenu, pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, en service détaché auprès du ministère de la santé publique et de la population, pour exercer les fonctions d'administrateur civil au service des naturalisations.

Décret du 1er février 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 1er février 1952, M. Leroy, procureur de la République de 3e classe, est maintenu pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, en service détaché auprès du ministère de la santé publique et de la population, pour exercer les fonctions d'administrateur civil au service des naturalisations.

Décret du 1er février 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 1er février 1952, M. Loisel (Maurice), substitut du procureur de la République de 1re classe, est maintenu pour une période de cinq ans, à compter du 1er août 1951, en service détaché auprès du ministère de la santé publique et de la population pour exercer les fonctions d'administrateur civil au service des naturalisations.

Ouverture de concours pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment en ses articles 12 et 47;

Vu le décret du 31 décembre 1947, modifié par le décret du 27 juillet 1949, relatif à l'organisation du service de la justice en Algérie;

Vu l'arrêté du 8 février 1926 relatif aux conditions de recrutement et de nomination des avoués en Algérie;

Vu l'arrêté du 4 mars 1926 relatif aux conditions de recrutement et de nomination des greffiers en Algérie;

Vu l'arrêté du 4 mars 1926, relatif aux conditions de recrutement et de nomination des huissiers en Algérie;

Vu l'arrêté du 13 février 1931, relatif aux conditions de recrutement et de nomination des commissaires-priseurs en Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Des concours pour admettre en Algérie:

4 candidats aux fonctions d'avoué;
8 candidats aux fonctions de greffier;
4 candidats aux fonctions d'huissier;
3 candidats aux fonctions de commissaire-priseur,

seront ouverts aux dates ci-après fixées.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu:

Pour les avoués, les 12 et 13 mai 1952;
Pour les huissiers, les 16 et 17 mai 1952;
Pour les commissaires-priseurs, les 13 et 14 mai 1952;
Pour les greffiers, les 15 et 16 mai 1952.

Elles se dérouleront dans les centres suivants:

Alger, Bastia, Bordeaux, Constantine, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Oran, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Les épreuves orales commenceront le 9 juin 1952, à Alger.

Art. 3. — Les demandes d'inscription formulées pour subir les épreuves de ces concours, ainsi que les pièces justificatives constituant le dossier des candidats devront être adressées au parquet du procureur général près la cour d'appel d'Alger.

Les demandes d'inscription ne seront plus admises après le 15 mars 1952.

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le garde des sceaux, ministre de la justice. Elle sera publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au *Journal officiel* de l'Algérie.

Art. 4. — Les épreuves écrites et orales des concours d'avoué, d'huissier et de commissaire-priseur, porteront exclusivement sur les matières figurant, pour les professions correspondantes dans la métropole, aux programmes fixés par l'arrêté du 21 octobre 1950 (*Journal officiel* du 27 octobre 1950, rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1950).

Art. 5. — Les sujets choisis par le président du jury seront adressés, sous pli recommandé, au procureur de la République de chaque centre de composition, à l'exception toutefois de celui d'Alger.

Les enveloppes contenant ces sujets seront ouvertes en présence des candidats.

Art. 6. — Les candidats seront installés de manière à ne pouvoir communiquer ni entre eux, ni avec le dehors.

Ils se conformeront aux prescriptions suivantes:

1° En tête de leur copie, ils préciseront s'il s'agit de la première, de la deuxième ou de la troisième épreuve;

2° Dans l'angle supérieur droit de la première page de la copie, ils inscriront leurs nom et prénoms et sur ce coin replié et cacheté, de manière à cacher leur nom, inscriront une maxime qu'ils produiront sur chacune de leurs compositions.

Art. 7. — La surveillance sera assurée par un ou plusieurs magistrats désignés par le procureur général qui, à l'issue de chaque épreuve, placeront aussitôt les copies sous pli cacheté, dresseront procès-verbal et adresseront, sous pli recommandé, ce procès-verbal et le pli contenant les compositions au président de la commission du concours, au palais de justice à Alger. Le procès-verbal établi à l'occasion de la première épreuve dressera la liste et précisera l'adresse actuelle des candidats présents.

Art. 8. — Le résultat des épreuves est proclamé par le président de la commission, à l'issue des délibérations de celle-ci.

La liste des candidats admissibles est arrêtée par la commission d'examen. Ces candidats sont individuellement convoqués à Alger par les soins du procureur général près la cour d'appel d'Alger, pour le jour où ils doivent subir les épreuves orales.

La liste des candidats définitivement admis est arrêtée par la commission d'examen et insérée, sans délai, au *Journal officiel* de l'Algérie. Elle est ensuite publiée au *Journal officiel* de la République française.

La liste des postes vacants est tenue par le procureur général près la cour d'appel d'Alger, à la disposition des candidats reçus, qui doivent lui faire connaître, par ordre de préférence, trois postes au moins, auxquels ils demandent à être nommés.

Fait à Paris, le 28 janvier 1952.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Tarifs du « Bulletin spécial des oppositions » prévu par la loi du 4 avril 1915.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 4 avril 1915, notamment son article 8;

Vu le décret du 19 octobre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 19 janvier 1943 relatif au mode de publication du *Bulletin spécial des oppositions* sur les valeurs mobilières dont les propriétaires ont été dépossédés par suite des faits de la guerre 1914-1918;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1943, pris en application de l'article 2 du décret susvisé du 19 janvier 1943;

Vu l'avis du ministre des finances,

Arrête:

Art. 1er. — L'article unique de l'arrêté du 19 janvier 1943 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Le prix de l'abonnement au *Bulletin spécial des oppositions* sur les valeurs mobilières dont les propriétaires ont été dépossédés par suite de faits de la guerre 1914-1918, ne peut dépasser 600 F par an.

« Le prix du numéro complet ne peut pas dépasser 500 F; le prix du numéro rectificatif ne peut pas dépasser 30 F. »

Art. 2. — Le prix maximum de l'abonnement, tel qu'il est fixé par l'article 1er ci-dessus, est applicable à compter du 1er janvier 1952.

Art. 3. — Le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
PERRIER DE FERAL.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 29 janvier 1952:

Est rapportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 28 décembre 1951 mutant, par nécessité de service, à la maison d'arrêt d'Arras, M. Palette (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Beauvais.

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Reims: M. Danesi (François), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Beauvais.

A la maison d'arrêt de Lyon: M. Finily (Joseph), surveillant (3e classe) au fort de la Duchère, à Lyon.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Bordeaux: M. Clerc (Gabriel), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Nantes.

A la maison d'arrêt de Nantes: M. Bontemps (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Est réintégré en qualité de surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes: M. Goudet (Jean), placé d'office en disponibilité par arrêté du 14 mars 1951.

Est nommée surveillante de petit effectif (3e classe) à la maison d'arrêt de Reims: Mme Danesi (Marie), surveillante de petit effectif auxiliaire à la maison d'arrêt de Beauvais.

Il est mis fin au service de Mme Charpin (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Reims.

Par arrêté du 29 janvier 1952:

Est admis d'office, à compter du 5 janvier 1952, à faire valoir ses droits à une pension de retraite après avis de la commission départementale de réforme: M. Delair (Antonin), surveillant chef de la maison d'arrêt de Saint-Quentin (application des dispositions de l'article 42 du code des pensions du 23 mai 1951).

Est promu en qualité de surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Bastia: M. Vergnaud (Alphonse), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Toulouse.

Par arrêté du 29 janvier 1952:

Est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 9 janvier 1952: M. Gouletie (Cyprien), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Grenoble (application des dispositions de l'article 6, § 1er, du code des pensions civiles et militaires de retraite).

Est admise d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 1er février 1952: Mme Févre née Peron (Anne), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Vitré (application des dispositions de l'article 6, § 3, du code des pensions civiles et militaires de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale d'Ensisheim: M. Bouchet (René), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire d'Oermingen.

A la maison d'arrêt d'Amiens:

MM. Robert (Georges), surveillant-chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Caze (Marcel), surveillant (1e classe) au centre pénitentiaire de Seclin.

Girondi (Maurice), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Leroy (Pierre), surveillant (4e classe) au centre d'observation de Château-Thierry.

Petit (Jules), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Senlis.

A la maison d'arrêt de Falaise: M. Legardinier (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Mortagne.

A la maison d'arrêt de Lorient: M. Guillemot (Louis), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A la maison centrale de Riom:

MM. Gounel (Lucien), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Laboudigue (Germain), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Lahargue (Henri), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Raynaud (André), surveillant (1e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Regourd (Georges), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Viguier (Albert), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison centrale de Poissy :

MM. Cournac (André), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Gorsse (Armand), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Maurette (Fernand), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Vera (François), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Saint-Etienne :

MM. Fortini (Joseph), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Gayraud (Georges), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Giraudeau (Roger), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand :

MM. Cueille (Henri), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Deiperie (Charles), surveillant (stagiaire) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Rocher (Henri), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la prison Pélissier à Clermont-Ferrand :

MM. Baud (Gabriel), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Bourdet (Pierre), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Grenoble :

MM. Laurens (Marcel), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.
Talieu (Roger), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Meaux : M. Ballot (André), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Montluçon : M. Barrière (Léonard), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Mortagne : M. Giraud (Julien), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Senlis : M. Gros (Roger), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Dieppe : M. Herce (Henri), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Au centre pénitentiaire de Mauzac : M. Memmi (Toussaint), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Pont-Audemer : M. Negre (André), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Au centre pénitentiaire Ney, à Toul : M. Oberling (Charles), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Beauvais : M. Peretti (Antoine), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt d'Amiens : M. Schiele (René), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt d'Annecy : M. Toucher (Jean), surveillant (5e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Guéret : M. Velay (Edouard), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

A la maison d'arrêt de Laon : M. Vera (Michel), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Est nommée surveillante de petit effectif (3e classe) :

A la maison d'arrêt de Vire : Mme Gaucher, née Niveleau (Rachelle).

Est acceptée, à compter du 7 janvier 1952, la démission de :

M. Thouvenin (Adolphe), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire Ney, à Toul.

Par arrêté du 29 janvier 1952, est réintégré dans ses fonctions et affecté, par nécessité de service à la maison centrale de Fontevrault :

M. Letournel (Raymond), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Rouen, exclu temporairement de ses fonctions sans traitement, pour une durée de six mois, par arrêté du 3 août 1951.

Par arrêté du 29 janvier 1952 :

Sont désignés, en qualité de médecin :

De la maison d'arrêt de Cusset : M. le docteur Bardet (Roger), en remplacement de M. le docteur Giraudoux, atteint par la limite d'âge.

De la maison d'arrêt de Belfort : M. le docteur Pfister (Henri), en remplacement de M. le docteur Butzbach, démissionnaire.

Sont désignés, en qualité d'aumônier :

De la maison d'arrêt de Guingamp : M. l'abbé Le Guyon (Jean), en remplacement de M. l'abbé Runigo, décédé.

De la maison d'arrêt d'Auxerre : M. l'abbé Gerbron (Lucien), en remplacement de M. l'abbé Mocquery, démissionnaire.

Par arrêté du 29 janvier 1952, M. Berland (Jacques) est nommé interne en médecine à la maison centrale de Caen, en remplacement de M. Choquet (Alain), muté au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie à la Celle-Saint-Cloud.

Par arrêté du 29 janvier 1952, est nommé en qualité d'interne à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes :

M. Dumont (Georges), domicilié 34, rue Laborde, à Paris (8e), en remplacement de M. Henriot (Claude), démissionnaire.

Education surveillée.

Par arrêté du 25 janvier 1952, sont promus :

Directeur de l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer (1re classe) : M. Chebaut (Jean), sous-directeur (1re classe), à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Educateur-chef (1re classe) au centre d'observation de Marseille : M. Ruppert (Ernest), éducateur (1re classe) au centre d'observation de Paris.

Educatrice-chef (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Lesparre : Mlle Pavone (Suzy), éducatrice (1re classe), à l'institution publique d'éducation surveillée de Lesparre.

Par arrêté du 25 janvier 1952, est affecté en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Lyon :

M. Degoul (Pierre), éducateur-chef (1re classe) au centre d'observation de Marseille.

Par arrêté du 25 janvier 1952, il est mis fin, à compter du 1er avril 1952, au stage des éducateurs adjoints stagiaires dont les noms suivent :

M. Batlle (Robert), éducateur adjoint stagiaire à l'internat approprié de Chanteloup.

M. Dubos (Henri), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

M. Pinta (Philippe), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Par arrêté du 25 janvier 1952, est rapporté l'arrêté du 11 mars 1950 en tant qu'il porte nomination en qualité de commis 1er échelon, du 1er janvier 1949 au 10 décembre 1949, et 3e échelon à compter du 11 décembre 1949, de Mme Leschelle (Marie), commis (7e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Mme Leschelle (Marie), commis (7e classe), à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice est nommée adjointe d'économat de 2e classe (1er échelon) à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret validé du 6 avril 1942, relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, modifié par le décret du 1er avril 1948 ;

Vu le décret n° 48-1763 du 19 novembre 1948, relatif aux commissions consultatives des marchés ;

Vu le décret n° 51-715 du 7 juin 1951, portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1949, relatif à la commission des marchés du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Art. 1er. — La commission des marchés instituée au ministère de l'intérieur, en application des dispositions du décret du 19 novembre 1948, est composée des huit membres suivants :

Un membre du conseil d'Etat.
Un membre de la cour des comptes.
Un représentant de la direction des prix du ministère des affaires économiques.
Le contrôleur des dépenses engagées.

L'inspecteur général de l'administration, chef de l'inspection générale.
Le directeur des services financiers et du contentieux.
Le directeur du personnel et du matériel de la police.
L'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chef du service national de la protection civile.

Sont adjoints à la commission en qualité de rapporteurs:
Un membre du Conseil d'Etat.
Un membre de la cour des comptes.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la direction des services financiers et du contentieux.

Art. 2. — La commission peut, pour l'étude de certaines affaires, faire appel à tout fonctionnaire ou technicien dont elle jugerait utile de recueillir l'avis.

Art. 3. — Sont soumis obligatoirement à l'avis de la commission les marchés passés par l'administration centrale ou par les services extérieurs, dont le montant excède 6 millions de francs, ou un million de francs par an s'il s'agit de marchés passés pour plusieurs années, ou dont la durée excède cinq années s'il s'agit de marchés de fournitures.
Les marchés dont le montant est inférieur aux limites susvisées sont communiqués, pour information, à la commission dans le mois qui suit leur approbation par le ministre de l'intérieur ou son délégué.

Art. 4. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées, et notamment l'arrêté du 29 avril 1949, portant création d'une commission des marchés au ministère de l'intérieur.

Art. 5. — Le directeur des services financiers et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 26 janvier 1952, M. Phalempin (Georges), administrateur civil de classe exceptionnelle au secrétariat d'Etat à la marine, est muté, en la même qualité, dans le corps des administrateurs civils du ministère de l'intérieur, et maintenu en position de détachement dans les fonctions de préfet du Pas-de-Calais.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cumul de fonctions.

Le ministre du budget, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret-loi du 29 octobre 1936, modifié par les ordonnances du 25 août 1944, du 3 mai 1945 et du 23 juillet 1945 et par la loi du 20 septembre 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Virally, chargé de cours à la faculté de droit de l'université de Strasbourg, est autorisé à exercer cumulativement ses fonctions avec celles de chargé de mission auprès du haut commissariat de la République française en Allemagne (service du conseiller pour les questions de législation).

Art. 2. — M. Virally ne pourra percevoir une rémunération supérieure au maximum fixé en application des articles 9, 10 et 11 du décret du 29 octobre 1936 modifié.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, sera valable pour une période de deux ans à compter du 1er décembre 1950.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur des services
des affaires allemandes et autrichiennes,
ROGER BLOCH.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Mise en vigueur des taux maxima de surtaxes locales temporaires sur le trafic ferroviaire dans les gares de Nantes.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 15 septembre 1942 relative à la perception de surtaxes locales temporaires sur les chemins de fer d'intérêt général, les voies ferrées d'intérêt local, les voies ferrées des quais des ports maritimes ou fluviaux et les services de transports routiers en liaison avec les chemins de fer, et notamment l'article 9 de cette loi;

Vu les décrets des 29 janvier 1935 et du 21 septembre 1939 autorisant la Société nationale des chemins de fer français à percevoir, au profit de la chambre de commerce de Nantes, des surtaxes locales temporaires sur le trafic ferroviaire des diverses gares de Nantes, et notamment l'article 3 de ce dernier décret qui prévoit la possibilité de percevoir des taux maximum de surtaxes sur le trafic voyageurs et sur le trafic marchandises;

Vu les propositions de la Société nationale des chemins de fer français en date du 22 août 1951, présentées d'accord avec la ville de Nantes, la chambre de commerce de Nantes et le département de la Loire-Inférieure, et tendant à obtenir l'autorisation d'appliquer les taux maxima de surtaxes prévus à l'article 3 du décret susvisé;

Vu l'avis favorable du service du contrôle des transports par fer en date du 3 octobre 1951;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Art. 1er. — La Société nationale des chemins de fer français est autorisée à mettre en vigueur les taux maxima de surtaxes locales temporaires instituées sur le trafic ferroviaire des diverses gares de Nantes par le décret du 21 septembre 1939.

Art. 2. — Le directeur général des chemins de fer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 28 janvier 1952.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 25 janvier 1952 portant admission d'un ingénieur général militaire de 1re classe des poudres dans la deuxième section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre de l'armement (coordination),

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est placé dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée, à compter du 5 janvier 1952, M. Marot (André-Paul), ingénieur général militaire de 1re classe des poudres, atteint par la limite d'âge de son grade à la même date.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre de l'armement (coordination) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'armement (coordination),
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 25 janvier 1952 portant promotion d'un ingénieur général dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre de l'armement (coordination),

Vu la loi du 11 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu à titre définitif dans la première section du cadre de l'état-major général au grade d'ingénieur général militaire de 1re classe pour prendre rang du 1er octobre 1951:

M. l'ingénieur général de 2e classe des poudres Fleury (Georges-Albert), directeur central des poudres (maintenu).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le ministre de l'armement (coordination), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'armement (coordination),

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (armée active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1952:

Page 937, première colonne: M. Carolet (Pierre-Louis), général de brigade; au lieu de: « A été blessé », lire: « A été cité ».

Page 938, deuxième colonne: II. Militaires dégagés des cadres, au lieu de: « Troupes métropolitaines », lire: « Troupes coloniales ».

Décret portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1952:

Page 939, première colonne, au lieu de: « Chappuis (Jules-César) », lire: « Chapuis (Jules-César) » (le reste sans changement); Bersuder (Marcel), au lieu de: « 1er décembre 1940 », lire: « 1er septembre 1940 » (le reste sans changement); deuxième colonne, au lieu de: « Borbeau (Paul-Félix) », lire: « Dorbeau (Paul-Félix) » (le reste sans changement).

Remise de débets.

Par arrêté du 7 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à l'ex-maréchal des logis chef Assailly (Léonce), résidant, 7, rue Louis-Narbonne, à Hussein-Dey (Algérie), de la somme de 56.199 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 10 novembre 1946 au 9 août 1947.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement de 19.600 F, il est fait remise gracieuse à M. Bianchi (Pierre), agent administratif de la direction centrale du génie, à Paris, de la somme de 39.295 F restant due sur celle de 44.104 F indûment perçue au titre de la solde et des accessoires.

Par arrêté du 7 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à l'ex-soldat de 2e classe Louri (Abdelkader), résidant au douar Béni-Tamou, commune de Cavaignac (département d'Algérie), de la somme de 8.046 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 1er janvier 1947 au 30 juin 1947.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, il est fait remise gracieuse au gendarme Mauger (Jean), en congé de longue durée, résidant au Bardon (Loiret), de la somme de 81.959 F restant due sur celle de 98.081 F trop perçue au titre des allocations de solde pendant la période du 9 mars 1945 au 31 décembre 1948.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement de 37.100 F, il est fait remise gracieuse à M. Padovani (Jacques), domicilié 47, boulevard Général-Graziani, à Bastia, de la somme de 74.298 F dont l'intéressé a été constitué débiteur par décision d'imputation du 24 mars 1950, pour trop-perçu au titre des allocations familiales.

Par arrêté du 7 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à M. le chef d'escadron en retraite Ferrin (Georges), 43, rue Bugeaud, à Limoges (Haute-Vienne), de la somme de 894 deutschmarks et 10 pfennigs, restant due sur celles de 60.000 F et 1.341 deutschmarks et 91 pfennigs trop perçues au titre des prestations familiales.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve du versement de la somme de 222.644 F, il est fait remise à M. lieutenant en non-activité Placidi (François), résidant 22, boulevard de la Camargue, à Mourepianne, à Marseille, de la totalité de la somme de 445.244 F, indûment perçue au titre des allocations de solde de non-activité.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve du versement de la somme de 275.000 F il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant en non-activité Rivalain (Clément) de la somme de 460.953 F indûment perçue au titre de la solde de non-activité au cours des années 1946 à 1950.

Par arrêté du 7 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant en retraite Susini (Jean), demeurant 96, cours Jean-Jaurès, à Grenoble (Isère), de la somme de 15.666 F restant due sur celle de 62.664 F trop perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 1er novembre 1946 au 31 décembre 1946.

Règles de cumul applicables au personnel enseignant de l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat à la guerre et le ministre du budget,

Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme;

Vu le décret du 29 octobre 1936, relatif aux cumuls d'emplois de rémunération et de retraite et les textes qui l'ont complété et modifié;

Vu le décret n° 51-590 du 23 mai 1951 portant codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraites,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pendant les années scolaires 1949-1950 et 1950-1951 les rémunérations correspondant aux fonctions temporaires d'enseignement, régulièrement prévues en raison de la présence simultanée à l'école polytechnique de trois promotions au lieu de deux, seront considérées comme non soumises aux dispositions du décret du 29 octobre 1936 modifié, relatif aux cumuls d'emplois, de rémunérations et de retraites sous réserve, toutefois, que le total de ces rémunérations temporaires et des autres rémunérations ou pensions soumises aux règles normales de cumul dont peuvent bénéficier les intéressés ne dépasse en aucun cas la limite prévue par le 3e paragraphe de l'article 9 du décret du 29 octobre 1936 susvisé.

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au secrétariat d'Etat à la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES ROMIEU.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par autorisation;

Le directeur du cabinet,

MARTIAL-SIMON.

Délégations de signature.

Le ministre de l'armement,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature,

Vu l'ordonnance du 17 mars 1945 portant rattachement au ministère de la guerre du service des essences;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement,

Arrête :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe de Labarrière, directeur central des essences des armées, a délégation permanente de la signature du ministre de l'armement en ce qui concerne les actes relatifs au service relevant de son autorité pour :

1° Les instructions et circulaires concernant l'organisation et le fonctionnement de son service, dans le cadre de l'ordonnance du 17 mars 1945 ;

2° Les décisions fixant les programmes de fabrication et d'approvisionnement des établissements dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement ;

3° Les décisions fixant la part des dotations du fonds des approvisionnements généraux attribués à chaque direction locale ;

4° Les décisions de cession, location, prêt de matière et de matériel jusqu'à 10 millions de francs ;

5° Les décisions de déclassement, réforme, imputation de pertes et d'avaries inférieures à 1 million de francs, sur la base de la valeur vénale des matériels ou produits déclassés, réformés, avariés ou perdus ;

6° Les états de dépenses pour le fonctionnement des établissements et les états trimestriels pour l'achat des approvisionnements généraux nécessaires ;

7° Les délégations de crédits dans la limite des crédits budgétaires ;

8° Les décisions relatives à l'exécution des travaux neufs ou d'entretien dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement ;

9° L'approbation, la liquidation et la résiliation des marchés passés dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement dans les conditions fixées par l'instruction du 8 avril 1933 relative aux marchés du département de la guerre et ses modificatifs ;

10° La concession des sursis de livraison n'entraînant pas une exonération supérieure à 1 million de francs ;

11° Les décisions relatives aux pénalités infligées aux fournisseurs dans la limite de 1 million de francs ;

12° Les décisions d'allocation ou de rejet d'indemnités pour les réparations civiles d'un montant inférieur à 1 million de francs ;

13° Les tarifs de cession des produits livrés ;

14° Le remboursement de cautionnement des fournisseurs ;

15° Les admissions à la retraite des officiers et fonctionnaires (à l'exception des ingénieurs généraux et fonctionnaires de grades équivalents) pour ancienneté de service ou pour limite d'âge ;

16° Les admissions à la retraite des militaires non officiers et du personnel ouvrier, sauf dans le cas de mesure disciplinaire, les décisions d'attribution ou de rejet de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services des personnels civils ou des militaires de carrière et de leurs ayants cause ;

17° Les désignations, mutations ou permutations des personnels de rang inférieur à celui d'ingénieur général, sauf en ce qui concerne les directeurs locaux ;

18° Les conventions d'embauchage et les résiliations de contrat ainsi que les décisions comportant classement, avancement, rétrogradation d'échelon et licenciement par mesure disciplinaire des agents contractuels ;

19° Les décisions d'admission à la retraite, de concession de rente par suite d'accidents du travail et de nomination à des emplois réservés en ce qui concerne le personnel ouvrier ;

20° Les ordres d'embauchage et de licenciement d'ouvriers, sauf par mesure disciplinaire ;

21° Les décisions d'attribution de primes, indemnités et gratifications exceptionnelles à toutes les catégories de personnel dans la limite des crédits budgétaires et dans le cadre des textes réglementaires, à l'exclusion de toute mesure posant des questions de principe ;

22° Les congés jusqu'à un an aux officiers et fonctionnaires de grade inférieur à celui de général ou assimilé ;

23° Les décisions d'envoi en mission dans la métropole.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'armement,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 26 juin 1908 et l'arrêté du 27 juin 1946 portant organisation du service des poudres ;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement,

Arrête :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 1re classe des poudres Fleury, directeur des poudres, a délégation permanente de la signature du ministre de l'armement en ce qui concerne les actes relatifs au service relevant de son autorité pour :

1° Les instructions et circulaires concernant l'organisation et le fonctionnement du service des poudres dans les cadres du décret du 26 juin 1908 et de l'arrêté du 27 juin 1946 ;

2° Les décisions fixant les programmes de fabrication des établissements dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement ;

3° Les décisions fixant la part de dotation du fonds des approvisionnements généraux attribués à chaque établissement ;

4° Les décisions de cession, location, prêt de matière et de matériel, jusqu'à dix millions de francs ;

5° Les décisions de reclassement, réforme, imputations de pertes et d'avaries inférieures à un million de francs ;

6° Les états de dépenses pour le fonctionnement des établissements et les états trimestriels pour l'achat des approvisionnements généraux nécessaires ;

7° Les délégations de crédits dans la limite des crédits budgétaires ;

8° Les décisions relatives à l'exécution des travaux neufs ou d'entretien dont le devis ne dépasse pas cinquante millions ou qui rentrent dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement ;

9° L'approbation, la liquidation et la résiliation des marchés passés dans le cadre des programmes arrêtés par le Gouvernement, dans les conditions fixées par l'instruction du 8 avril 1933 relative aux marchés du département de la guerre et ses modificatifs ;

10° La concession des sursis de livraison n'entraînant pas une exonération supérieure à un million de francs ;

11° Les décisions relatives aux pénalités infligées aux fournisseurs dans les limites d'un million de francs ;

12° Les décisions d'allocation ou de rejet d'indemnités pour les réparations civiles d'un montant inférieur à un million de francs ;

13° Les tarifs de cession des produits livrés sans intervention du ministère des finances ;

14° Le remboursement de cautionnement des fournisseurs ;

15° Les admissions à la retraite des officiers et fonctionnaires (à l'exception des ingénieurs généraux et fonctionnaires de grade équivalent) pour ancienneté de service ou pour limite d'âge ;

16° Les admissions à la retraite des militaires non officiers et du personnel ouvrier sauf dans le cas de mesures disciplinaires ; les décisions d'attribution ou de rejet de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services des personnels civils ou des militaires de carrière et de leurs ayants cause ;

17° Les désignations, mutations ou permutations des personnels de rang inférieur à celui d'ingénieur général, sauf en ce qui concerne les directeurs ou chefs d'établissements ;

18° Les conventions d'embauchage et les résiliations de contrat ainsi que les décisions comportant classement, avancement, rétrogradation d'échelon et licenciement par mesure disciplinaire des agents contractuels ;

19° Les décisions d'admission à la retraite, de concession de rente par suite d'accidents du travail et de nomination à des emplois réservés en ce qui concerne le personnel ouvrier ;

20° Les ordres d'embauchage et de licenciement d'ouvriers, sauf en ce qui concerne le personnel titulaire licencié par mesure disciplinaire ;

21° Les décisions d'attribution de primes, indemnités et gratifications exceptionnelles à toutes les catégories de personnel dans la limite des crédits budgétaires et dans le cadre des textes réglementaires, à l'exclusion de toute mesure posant des questions de principe ;

22° Les congés, jusqu'à un an aux officiers et fonctionnaires de grade inférieur à celui de général ou assimilé ;

23° Les décisions d'envoi en mission dans la métropole.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'armement,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature ;

Vu l'ordonnance du 17 mars 1945 portant rattachement au ministère de la guerre du service des essences ;

Vu la décision du 7 mars 1949 du ministre de la défense nationale relative à l'exécution par la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes de certains travaux d'infrastructure du service des essences ;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement,

Arrête :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général des travaux maritimes Guy, directeur central des travaux immobiliers et maritimes du secrétariat d'Etat à la marine, agissant en tant que chef du service chargé de l'exécution des travaux immobiliers du service des essences des armées, a délégation permanente du ministre de l'armement pour signer :

1° Les instructions générales et les décisions particulières sur les questions d'ordre technique ou administratif intérieures à son service, dans le cadre de la réglementation générale et des programmes approuvés par le Gouvernement ;

2° Les décisions fixant aux directeurs locaux des travaux maritimes et aux chefs des services spéciaux d'infrastructure du service des essences des armées le montant des dépenses autorisées afférentes aux travaux couverts par les crédits d'engagement accordés au service des essences des armées ;

3° L'approbation des dossiers de consultation des entreprises (appels de la concurrence et devis-programme de concours) ainsi que de la liste des entrepreneurs admis à soumissionner ;

4° L'approbation des marchés à passer pour la réalisation des programmes approuvés par le Gouvernement, sous réserve que l'importance unitaire de ces marchés soit inférieure à 100 millions

5° Les prolongations des délais d'exécution des marchés — quelles que soient leur durée et leur incidence sur la revision des prix, lorsque l'exonération des pénalités qui en résulte est inférieure à 1 million;

6° La remise des pénalités encourues dans la limite de 1 million de francs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre de l'armement (coordination),

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'article 22 de la loi du 31 décembre 1950 ouvrant dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale dénommé « Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire » et un compte de règlement avec les gouvernements étrangers dénommé « Contribution américaine au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire »;

Vu la loi n° 51-1503 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952;

Vu le décret n° 52-102 du 22 janvier 1952 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre de l'armement (coordination),

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions relatives à la mission centrale d'assistance aux armées alliées, M. Jean Mons, secrétaire général permanent de la défense nationale, est autorisé à signer, au nom du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, ou du ministre de l'armement:

1° Tous actes et décisions en matière administrative et financière, à l'exclusion des décrets;

2° Les ordonnances de payement et de délégation, les ordonnances de virement, les titres de recettes et tous autres documents comptables relatifs au compte d'affectation spéciale dénommé « Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire » et au compte de règlement avec les gouvernements étrangers dénommé « Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ».

Art. 2. — M. François Leduc, chef de la mission centrale d'assistance aux armées alliées, est autorisé à signer, au nom du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, ou du ministre de l'armement, toutes pièces énumérées à l'article 1er (2°) du présent arrêté, dont M. Jean Mons ne se réservera pas la signature.

Art. 3. — M. Marcel Garnier, administrateur civil de 1re classe, est autorisé à signer, au nom du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, ou du ministre de l'armement, toutes pièces énumérées à l'article 1er (2°) du présent arrêté, dont M. François Leduc ne se réservera pas la signature.

Art. 4. — L'arrêté du 1er juillet 1951 portant délégation de signature à M. le contrôleur général de la marine Emery est abrogé.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1952.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'armement,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Changement d'arme (armée de terre, réserve, troupes métropolitaines).

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1952:

Page 519, 1re colonne:

Subdivision de Paris.

Dans l'armée blindée et la cavalerie.

Au lieu de: « Debia (Jacques-Jean-Marie), lieutenant d'infanterie », lire: « Debia (Jacques-Jean-Marie), sous-lieutenant d'infanterie ».

Page 520, 1re colonne:

Subdivision de Lille.

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

Au lieu de: « Dransart (François-Philippe-Joseph), chef de bataillon d'infanterie », lire: « Dransart (Fernand-Emile-Philippe), chef de bataillon d'infanterie »; ajouter: « Segard (Jacques-Fernand-Joseph), capitaine d'infanterie ».

Dans l'arme du train.

Rayer: « Segard (Jacques-Fernand-Joseph), capitaine d'infanterie ».

Administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air.

Par arrêté en date du 3 janvier 1952, le tableau d'avancement des titulaires d'emplois spéciaux de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air est fixé comme suit, pour l'année 1949:

AVANCEMENT DE CLASSE

Inscription pour la classe exceptionnelle.

M. Chaballier (Henri), bibliothécaire archiviste de 1re classe.

Par arrêté en date du 4 janvier 1952, M. Chaballier (Henri), bibliothécaire archiviste de 1re classe de l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle de son grade, à compter du 1er janvier 1949.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 18 octobre 1951, les agents du cadre complémentaire de bureau dont les noms suivent, en fonction au secrétariat d'Etat à la guerre (service du matériel), sont détachés pour une période de cinq ans dans le cadre des employés de bureau recrutés sur contrat, pour compter des dates indiquées ci-après:

a) 1er juillet 1950

Lassalle (Octave), E. R. M. de Nîmes.
Camera (Roger), E. R. M. de Marseille.

b) 1er août 1951.

Collet (Elie), E. R. G. M. de Clermont-Ferrand.
Rabin (Jacques), E. R. G. M. de Clermont-Ferrand.
Jadas (Louise), E. R. M. de la Fère.
Morio (Emile), E. R. M. de Rennes.
Guihard (Irène), E. R. M. de Rennes.
Desbordes (André), E. C. M. d'Aubervilliers.

Par arrêté en date du 15 janvier 1952, les dispositions de l'arrêté du 6 juin 1951 portant titularisation d'auxiliaire dans le cadre complémentaire de bureau, à compter du 1er juillet 1950, sont annulées en ce qui concerne Mlle Kerourio (Odette) et Mme Gautier (Monique), auxiliaires de bureau à la 3e région, et Mme Sabatier (Madeleine), auxiliaire de bureau à la 8e région.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mlle Marie (Germaine), agent de bureau du cadre complémentaire des services extérieurs du département de la défense nationale (secrétaire d'Etat à la guerre), est détachée pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, dans les services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, délégation départementale de la Seine-Inférieure.

Service des essences des armées.

Par décision du 17 janvier 1952, est nommé dans le cadre d'active des agents techniques du service des essences des armées:

Avec le grade d'agent technique ordinaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1951.)

1er tour (concours). — M. Sardella (Michel).

Admissions à la retraite (armée de l'air).

Par décisions du secrétaire d'Etat à l'air en date des 10, 16, 18, 19, 23, 24 octobre, 21 novembre, 11 et 29 décembre 1951, les officiers dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite:

I. — **Par ancienneté de service.**

(Sur demande, art. 9, loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.)

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

(A compter du 1er décembre 1951.)

M. le capitaine Van Ingevelde (Jean-Baptiste), né le 8 avril 1905.

(A compter du 12 décembre 1951.)

M. le lieutenant Mariette (Jean-Léon), né le 1er août 1907.

(A compter du 30 décembre 1951.)

M. le lieutenant Journeaux (Aimé-Jean-Louis), né le 20 juillet 1906.

(A compter du 31 décembre 1951.)

M. le lieutenant James (Roger-Pierre), né le 13 décembre 1904.

II. — **Par limite d'âge.**

(Ordonnance du 18 août 1945.)

A. — Corps des officiers de l'air, cadre sédentaire

(A compter du 3 décembre 1951.)

M. le commandant Vella (Marius-Gratien), né le 3 décembre 1899.

(A compter du 6 décembre 1951.)

M. le commandant Droulez (César-Fernand-Nicolas), né le 6 décembre 1899.

(A compter du 30 décembre 1951.)

M. le capitaine Rodes (Marceau-Emile), né le 30 décembre 1902.

B. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

(A compter du 4 décembre 1951.)

M. le capitaine Duret (Marcel), né le 4 décembre 1902.

(A compter du 28 décembre 1951.)

M. le capitaine Rochon (Christian-Charles), né le 28 décembre 1902.

C. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

(A compter du 31 décembre 1951.

M. le capitaine Belvaut (Gabriel-René), né le 31 décembre 1901.

III. — **A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.**

a) Article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1943.

(A compter du 19 décembre 1951.)

M. le lieutenant Thiéry (René-Marie-Victor), né le 19 juin 1908.

(A compter du 28 décembre 1951.)

M. le lieutenant Le Métayer (Edouard-Jean), né le 28 juin 1908.

(A compter du 29 décembre 1951.)

Les lieutenants:

M. Langlois (Fernand-Maurice-Gustave), né le 29 juin 1908.
M. Cherigie (Fernand-Léon), né le 29 juin 1908.
M. le sous-lieutenant Gaudin (Paul), né le 29 juin 1908.

b) Article 14 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

(A compter du 1er décembre 1951.)

M. le colonel Alias (Henri-Jean), né le 24 mai 1901.
M. le commandant (lieutenant-colonel de réserve) Boutet (Paul-André), né le 5 juin 1903.

(A compter du 15 décembre 1951.)

M. le commandant Ternant (Georges-Louis), né le 30 juin 1903.

(A compter du 22 décembre 1951.)

M. le capitaine Disdier (Marcel-Joseph), né le 22 février 1906.

(A compter du 25 décembre 1951.)

M. le commandant Guyotiot (Aimé Marie-Charles), né le 2 mai 1904.

(A compter du 30 décembre 1951.)

Les colonels:

M. Tuffal (Louis-Pierre), né le 5 avril 1903.
M. Raguenet de Saint-Albin (Gaston-Marie), né le 8 juin 1901.
M. le lieutenant-colonel (colonel de réserve) Gonand (René-Jean), né le 15 décembre 1906.

Les lieutenants-colonels:

M. Branlhome (Paul), né le 23 avril 1905.
M. d'Avout d'Auerstaedt (Léopold-Henri), né le 12 février 1904.
M. de Bermont de Vaulx (Rodolphe-Pierre), né le 9 mars 1903.
M. Pillon (André-Paul), né le 21 juin 1905.
M. Fauvel (Charles-Auguste), né le 31 décembre 1904.

Les commandants (lieutenants-colonels de réserve):

M. Rougevin-Baville (Pierre-Joseph), né le 20 avril 1904.
M. Gouilloud (Maurice-Adrien), né le 22 février 1904.

Les commandants:

M. Ruth (Louis-Paul), né le 14 mars 1904.
M. de Carné de Carnavalet (Henri-Marie), né le 4 avril 1907.
M. Volleau (Maurice-Edouard), né le 29 août 1905.
M. le capitaine (commandant de réserve) Gohard (Jules-Adolphe), né le 19 août 1905.

c) Article 18 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

M. le lieutenant-colonel Thibault de La Carte de La Ferté-Sénectère (Martin-Marie), né le 29 mai 1901.
M. le commandant (lieutenant-colonel de réserve) Gaudillère (Pierre-Claude), né le 30 mars 1903.

IV. — **Avec bénéfice d'une pension proportionnelle.**

(Art. 9, § III, de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.)

A. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

(A compter du 15 décembre 1951.)

M. le commandant Corriol (Jean), né le 16 mai 1914.

B. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

(A compter du 31 décembre 1951.)

M. le lieutenant Grimal (Antonin-Elie), né le 1er septembre 1913.

Par décisions en date des 27 avril, 18 septembre, 17 octobre 1951, les officiers dont les noms suivent, en non-activité par suppression d'emploi au titre de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont rayés, sur leur demande, des contrôles de la non-activité, avec bénéfice d'une pension proportionnelle en application de l'article 7 de la loi:

Corps des officiers de l'air

a) Cadre navigant.

(A compter du 31 décembre 1951.)

M. le capitaine Houpeurt (André-Henri), né le 12 octobre 1913.

b) Cadre sédentaire.

(A compter du 1er décembre 1951.)

M. le capitaine de Penfentenyo de Kervereguin (Christophe-Antoine), né le 25 octobre 1913.

(A compter du 31 décembre 1951.)

M. le capitaine Madon (Paul-René), né le 31 juillet 1912.

Liste des infirmiers nommés élèves officiers d'administration de réserve du service de santé militaire.

(A compter du 15 novembre 1951.)

Arnoult (Jean), 1er S. I. M.
Beck (Jean), 7e S. I. M.
Bernardin (André), 6e S. I. M.
Besson (Claude), 1er S. I. M.
Bon (Jacques), 1e S. I. M.
Bonjean (Jacques), 11e S. I. M
Bost (Pierre), 8e S. I. M.
Brouard (Jean), 1er S. I. M.
Calvet (Robert), 8e S. I. M.
Cambe (Eloi), 5e S. I. M.
Chambon (Marc), 8e S. I. M.
Chonik (Vladimir), 1er S. I. M.
Couvelard (Marcel), 2e S. I. M.
Corone (Jean), 1er S. I. M
Crozat (Raymond), 8e S. I. M.
Culry (Jacques), 1er S. I. M
Delval (Georges), 2e S. I. M.
Delaporte (Claude), 1er S. I. M.
Desplan (Robert), 8e S. I. M.
Deripne (Georges), 8e S. I. M.
Deydier (Etienne), 8e S. I. M.
Dubois (Jean), 1er S. I. M.
Dubourdieu (Pierre), 1er S. I. M
Ducrocq (Robert), 3e S. I. M.
Dufau (Jean), 8e S. I. M.
Dupuy (Pierre), 6e S. I. M.
Estienne (Claude), 661e S. I. M.
Favier (Bernard), 8e S. I. M.
Forgeau (Pierre), 2e S. I. M.
Forget (Georges), 5le B. M.
Fort (Jean), 6e S. I. M.
Fournel (Pierre), 8e S. I. M.
Frugier (André), 4e S. I. M.
Gaillard (Raymond), 9e S. I. M.
Griveau (Claude), 7e S. I. M.
Guglielmi (Jean), 10e S. I. M.
Heitz (André), 6e S. I. M.
Henoux (Jean), 2e S. I. M.
Huguet (Jacques), 5e S. I. M.
Janton (Daniel), 8e S. I. M.
Julien (Marie-Joseph), 107e Cie Mle.
Jouve (Robert), 8e S. I. M.
Kaiser (Jean), 1er S. I. M.
Krempff (Robert), 1er S. I. M.
Laffont (Pierre), 6e S. I. M.
Lagrée (Pierre), 661e S. I. M.
Langevin (Bernard), 1er S. I. M.
Laniece (Paul), 1er S. I. M.
Larguier (André), 9e S. I. M.
Lebaigue (Frédéric), 2e S. I. M.
Lefevre (Claude), 2e S. I. M.
Le Saulnier (Serge), 3e S. I. M.
Lingois (André), 661e S. I. M.
Madinier (Philippe), 8e S. I. M.
Malaquin (Jean), 1er S. I. M.
Marchand (Jean), 1er S. I. M.
Martin (Jacques), 8e S. I. M.
Meyer (Paul), 6e S. I. M.
Morisset (André), 2e S. I. M.
Nadler (Pierre), 1er S. I. M.
Negron (Jean), 661e S. I. M.
Negron (Jean), 661e S. I. M.
Nihoul (Bernard), 661e S. I. M.

Paraire (Michel), 1er S. I. M.
Petit (Firmin), 12e S. I. M.
Petit (Pierre), 8e S. I. M.
Petre (Michel), 8e S. I. M.
Peyras (Pierre), 8e S. I. M.
Pilkiewicz (Romain), 6e S. I. M.
Poul (Claude), 6e S. I. M.
Recous (Jean), 9e S. I. M.
Rey (Maurice), 8e S. I. M.
Rouaire (René), 9e S. I. M.
Roussin (Pierre), 12e S. I. M.
Sager (Georges), 6e S. I. M.
Salomon (Jean), 7e S. I. M.
Salvatori (Gaston), 8e S. I. M.
Savourey (Jacques), 1er S. I. M.
Sinsoillier (Claude), 2e S. I. M.
Travet (Jacques), 1er S. I. M.
Ulmo (Fred), 1er S. I. M.
Vignes (Maurice), 6e S. I. M.
Vinchon (Georges), 1er S. I. M.
Wodey (Pierre), 6e S. I. M.

Liste de véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

NUMÉRO d'ordre.	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
	I. — VOITURES DE LIAISON				
	En compte à la direction du matériel de la 3e région militaire, Rennes.				
1	V. L.	Citroën.	11 BL	101091	435582
	En compte à la direction du matériel de la 6e région militaire, Metz.				
2	V. L.	Peugeot.	402 B	Sans.	808089
	En compte à la direction du matériel de la 10e région militaire, Alger.				
3	V. L.	Citroën.	11 B	109906	141773
4	V. L.	Citroën.	11 BL	106163	404475
5	V. L.	Citroën.	11 BL	108200	419955
6	V. L.	Peugeot.	202	109941	832131
7	V. L.	Peugeot.	402	106556	806366
	En compte à la direction du matériel des troupes du Maroc, Rabat.				
8	V. L.	Renault.	BDS. 2	109740	941052
9	V. L.	Ford.	V 8,60	152017	6050 B
10	V. L.	Renault.	ADL. 2	152011	797563
11	V. L.	Renault.	BDS. 2	107951	930920
12	V. L.	Renault.	ACL. 2	101009	799869
13	V. L.	Renault.	BDS. 2	108108	930738
14	V. L.	Renault.	EDS. 1	103081	901707
15	V. L.	Ford.	V 8.85	151966	4306125
16	V. L.	Peugeot.	402	108062	601167
17	V. L.	Peugeot.	402 B	101010	600491
18	V. L.	Peugeot.	402 B	110925	813927
19	V. L.	Peugeot.	202	107840	840724
20	V. L.	Peugeot.	202	108031	438172
21	V. L.	Lincoln.	H. B.	200976	50
	En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.				
22	V. L.	Renault.	BDR. 2	107700	931965
23	V. L.	Citroën.	11 BL	»	875439
24	V. L.	Renault.	B.D.F.	101351	888028
25	V. L.	Citroën.	11 B	»	130745
	En compte à la direction du matériel des troupes de Tunisie, Tunis (gendarmerie).				
26	V. L.	Citroën.	7 C	112244	084166
	En compte à la direction centrale des essences des armées, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.				
27	V. L.	Matford (Alsace).	V 8.66	6874 AL. 18	715
	II. — MOTOS				
	En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.				
1	Moto.	Motobécane	R. 23	Sans.	111783
	III. — UTILITAIRES				
	En compte à la direction du matériel de la 1e région militaire, Bordeaux.				
1	Camionnette.	»	S. 28	6769 J. V. 3	32050

TABLEAUX DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

ANNEE 1952

Personnels officiers et non officiers.

ARMÉE DE MER (ACTIVE)

Par décision du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine en date du 28 janvier 1952, ont été inscrits aux tableaux de concours pour la Légion d'Honneur les officiers et non officiers désignés ci-après:

Pour le grade d'officier.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Corps des officiers de marine.

MM. Cambon (B.-F.-C.), capitaine de corvette.
Brossard (M.-R.), capitaine de corvette.
Liabeuf (J.-M.-A.-E.), capitaine de corvette.
Lucas (J.-L.-F.-A.), capitaine de corvette.
Mouton (S.-M.-V.-M.-G.), capitaine de corvette.
Brunel (G.-M.-F.-U.), capitaine de corvette.
Faure (C.), capitaine de corvette.
Lemercier (M.-R.), capitaine de corvette.
Abel (P.-A.-A.), capitaine de corvette.
Nicolas (A.-C.-V.), lieutenant de vaisseau.
Massicot (P.-M.-E.), capitaine de corvette.
Goullet de Rugy (R.-A.-F.), capitaine de corvette.
Audibert (P.-M.-A.-A.), capitaine de corvette.
Tual (M.-J.-M.), capitaine de corvette.
Langlois (M.-A.), capitaine de corvette.
Chatel (R.-A.-A.-M.), capitaine de corvette.
Lassalle (G.-L.-C.-H.), capitaine de corvette.
Jacquin (R.-E.-E.), lieutenant de vaisseau.
Colardelle (M.), lieutenant de vaisseau.
de Commines de Mersilly (J.-M.-A.), capitaine de corvette.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM. Poincelet (R.-L.-C.), ingénieur mécanicien principal.
Delrieu (E.), ingénieur mécanicien principal.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

M. Debrun (P.-Y.), officier des équipages de 1re classe.

Pour le grade d'officier.

TABLEAU NORMAL

Corps des officiers de marine.

MM. Cloarec (A.), capitaine de frégate.
Hurbin (P.-M.-P.), capitaine de frégate.
Regnault (H.-C.-M.-A.), capitaine de frégate.
Duruy (V.-J.), capitaine de corvette.
Gehin (Y.-M.-J.-L.), capitaine de corvette.
Yayer (J.-F.-E.), capitaine de corvette.
Blanchard (J.-M.), capitaine de corvette.
Goua (A.-J.), capitaine de frégate.
Vivier (G.-R.), capitaine de frégate.
Guillon (J.-G.), capitaine de frégate.
Eynaud (J.-A.-M.), capitaine de frégate.
Bonnet (G.-E.-F.), capitaine de frégate.
Bougaran (M.-F.-M.), capitaine de frégate.
Battestini (F.-A.), capitaine de corvette.
Roy (P.-M.-J.), capitaine de corvette.
Fromheim (P.-L.-G.), capitaine de corvette.
Douenel (M.-G.-R.), capitaine de corvette.
Gouttier (J.-M.), capitaine de frégate.
Tremembert (E.-L.-M.), capitaine de frégate.
Thomazi (J.-A.), capitaine de frégate.
Leporcq (E.-H.-L.), capitaine de corvette.
Auroux (J.-C.), capitaine de corvette.
Rouliot (P.-G.), capitaine de corvette.
Pépin-Lehalleur (J.-M.-M.), capitaine de frégate.
Sabatier de Lachadenede (R.-E.-G.-A.), capitaine de frégate.
Nielly (J.-J.-M.-G.), capitaine de frégate.
Cornilleau (P.-A.-M.), capitaine de frégate.
Richard (E.-M.-R.-C.), capitaine de frégate.
Picard-Destelan (F.-Y.-M.), capitaine de frégate.

MM. Nielly (P.-M.-A.-H.), capitaine de frégate.
Cevaer (G.-J.), capitaine de corvette.
Hamon (A.-J.-M.), capitaine de corvette.
Boy (E.-A.-G.), capitaine de corvette.
Pauly (H.-L.-C.), capitaine de frégate.
Dupont (M.-C.), capitaine de frégate.
Avril (M.-C.-R.), capitaine de corvette

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM. Chenais (H.), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.
Fiacre (J.-M.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.
Hue (C.-L.-D.), ingénieur mécanicien principal.
Guillermou (R.-F.-J.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.
Vergos (E.-A.), ingénieur mécanicien principal.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM. Pommellet (A.-E.), ingénieur en chef de 1re classe du G. M.
Gothie (M.-P.), ingénieur en chef de 1re classe de l'A. N.
Launois (R.-E.), ingénieur en chef de 1re classe du G. M.
Estassy (A.-C.), ingénieur en chef de 1re classe de l'A. N.
Barthélémy (J.-J.), ingénieur en chef de 2e classe du G. M.
Lambert de Frondeville (M.-L.-F.), ingénieur en chef de 1re classe du G. M.

Corps du commissariat de la marine.

MM. Dumoret (A.-N.-M.), commissaire en chef de 1re classe.
Arnoulx de Pirey (M.-J.-J.), commissaire en chef de 1re classe.
Hillairet (R. R.), commissaire en chef de 1re classe.
de Juge de Laferrière (E.-M.-A.), commissaire en chef de 1re classe.

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

M. Vergonzane (H.-P.), administrateur en chef de 2e classe.

Corps des professeurs de la marine marchande.

M. Langlois (E. S.), professeur principal.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM. Combe (F.-V.), officier des équipages de 1re classe.
Winninger (V.), officier des équipages principal.
Friant (H.-R.-M.), officier des équipages de 1re classe.

Corps des officiers d'administration.

Branche Constructions et armes navales.

M. Perrin (H.-P.), officier d'administration principal.

Corps des ingénieurs de directions de travaux.

Branche Constructions et armes navales.

M. Botta (L.-E.), ingénieur en chef de directions de travaux des C. N.

Branche Commissariat et santé.

M. Blanconnier (A.-C.), ingénieur de directions de travaux principal.

Branche Travaux maritimes.

M. Ullmansberger (H.), ingénieur de directions de travaux principal.

Pour le grade de chevalier.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Corps des officiers de marine.

MM. Poujol de Molliens (H.-M.-J.-L.), lieutenant de vaisseau.
Waquet (B.-E.-L.-M.), lieutenant de vaisseau.
Scordino (Y.-P.), lieutenant de vaisseau.
Froger (M.-J.), lieutenant de vaisseau.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM. Ebrard (G.-J.-H.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Béraud (J.-L.-H.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM. Desroches (R.), officier des équipages de 2e classe.
Guinard (R.), officier des équipages de 2e classe.
Pouliquen (J.), officier des équipages de 2e classe.

Pour le grade de chevalier.

TABLEAU NORMAL

Corps des officiers de marine.

MM. Picot de Moras d'Aligny (H.-A.-R.-F.), capitaine de corvette.
Nay (G.-N.-E.-R.), capitaine de corvette.
Langlet (F.), lieutenant de vaisseau.
Herrbrecht (H.-J.-F.), lieutenant de vaisseau.
Decha (J.-H.-E.), lieutenant de vaisseau.
Suhard (P.-H.-M.-V.), lieutenant de vaisseau.
Mariaux (R.-R.-G.-A.), lieutenant de vaisseau.
Le Coent (M.-C.-L.-C.), lieutenant de vaisseau.
Le Harivel de Gonneville (M.-J.-A.-M.-J.), lieutenant de vaisseau.
Neyrod (J.-R.-L.), lieutenant de vaisseau.
Sandre (G.-O.), lieutenant de vaisseau.
Bourgain (P.-Y.-L.-B.), lieutenant de vaisseau.
Arnould (J.-L.), lieutenant de vaisseau.
Rivron (A.-J.), lieutenant de vaisseau.
Guillemette (H.-M.-G.-L.), lieutenant de vaisseau.
Ferlin (L.-M.), lieutenant de vaisseau.
Ducret (M.-A.-F.), lieutenant de vaisseau.
François (B.-E.), lieutenant de vaisseau.
Cojan (V.-F.-D.), lieutenant de vaisseau.
Moreau (J.-M.-L.-J.), lieutenant de vaisseau.
Blanchet (G.-G.), lieutenant de vaisseau.
Cavalie (J.-M.), lieutenant de vaisseau.
Rizot-Espiard (M.-M.), lieutenant de vaisseau.
Le Boetie (G.-L.-M.), lieutenant de vaisseau.
Boone (V.-J.-J.), lieutenant de vaisseau.
Lefeuvre (J.-E.-L.-M.), lieutenant de vaisseau.
Delegue (J.-C.-M.-H.), lieutenant de vaisseau.
Conquet (A.-G.), lieutenant de vaisseau.
Giraud (J.-M.-J.), lieutenant de vaisseau.
Palisse (M.-J.), lieutenant de vaisseau.
Delahousse (P.-C.-L.), capitaine de corvette.
D'Humières (M.-J.-C.), lieutenant de vaisseau.
Colle (P.-J.-J.-M.), lieutenant de vaisseau.
Minvielle (J.-E.), lieutenant de vaisseau.
Largenton (G.-C.-C.), lieutenant de vaisseau.
Le Nezet (A.-J.), lieutenant de vaisseau.
Houdaille (J.-C.), lieutenant de vaisseau.
Kerneis (P.-Y.-J.-M.), lieutenant de vaisseau.
Le Tourmy (J.-E.), lieutenant de vaisseau.
De Beaumont d'Autichamp (L.-M.-E.-J.-H.), lieutenant de vaisseau.
Delaage (H.-M.-M.), lieutenant de vaisseau.
Foulon (J.), lieutenant de vaisseau.
Besineau (P.-M.-J.-G.), lieutenant de vaisseau.
Le Roux (B.-L.), lieutenant de vaisseau.
Jampierre (L.-E.), lieutenant de vaisseau.
Devienne (J.-R.), lieutenant de vaisseau.
Wolff (A.-M.), lieutenant de vaisseau.
Jalard (R.-M.-L.-B.), lieutenant de vaisseau.
Guttinger (J.-R.-J.), lieutenant de vaisseau.
Carsin (L.-M.), lieutenant de vaisseau.
Pineau (J.-G.-G.), lieutenant de vaisseau.
Le Bastart de La Villeneuve (G.-A.-A.-M.), lieutenant de vaisseau.
Glories (J.), lieutenant de vaisseau.
Tallot (J.-E.-E.), lieutenant de vaisseau.
Daoulas (J.-L.-M.), lieutenant de vaisseau.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM. Maréchal (R.-H.-L.), ingénieur mécanicien principal.
Lacroix (J.-E.-J.), ingénieur mécanicien principal.
Bourdel (P.-E.-B.), ingénieur mécanicien principal.
Larvor (J.-Y.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Souret (H.-L.M.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Lecroq (F.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Remy (J.-G.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Labbe (H.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Caillot (M.-C.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Gouirand (A.-H.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Schnell (J.-E.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Gerard (R. P.), ingénieur mécanicien de 1re classe.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

M. Duval (P.), contrôleur de 3e classe.

Corps des officiers de justice maritime.

M. Milliet (J.-A.-L.), officier de justice maritime de 2e classe.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM. Perrouin (L.-E.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Lefebvre (J.-A.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Neu (C.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Fabre (P.-R.-M.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Chereau (J.-F.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Bouiges (P.-M.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Seve (P.-H.), ingénieur principal de l'artillerie navale.
Teissier du Gros (J.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Thiennot (R.-G.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Lanlard (M.-P.), ingénieur principal du génie maritime.
Pascal (M.-J.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.
Maupas (C.-F.), ingénieur principal du génie maritime.
Pierrugues (R.-J.), ingénieur principal de l'artillerie navale.

Corps des ingénieurs hydrographes.

M. Poujol (G.-V.-M.), ingénieur hydrographe principal.

Corps du commissariat de la marine.

MM. Omer (A.-J.-G.), commissaire principal.
Barbier (J.-A.), commissaire principal.
Bichon (J.), commissaire principal.
Joyaut de Couesnongle (H.-C.-F.-A.-N.), commissaire principal.
Regnault de La Mothe (G.), commissaire principal.
Jouault (H.-P.-C.), commissaire principal.
Huchet de Cintre (B.-M.-A.), commissaire principal.
Queruel (M.-L.-C.), commissaire principal.

Corps de santé de la marine.

MM. Verd (Y.-B.), médecin principal.
Babin (R.-M.), pharmacien chimiste en chef de 2e classe.
Le Bourhis (G.-L.), médecin principal.
Le Roy (C.-P.-F.), médecin principal.
Bonnel (P.-H.), médecin principal.
Bathias (J.-P.-M.), médecin principal.
Carpentier (P.-Y.-H.), médecin principal.
Bazil (A.-P.-R.), médecin principal.
Guennec (J.-Y.), médecin principal.
Viaud (L.-M.-G.), médecin principal.
Bénelli (C.-L.-G.), médecin principal.
Chapheau (M.-R.), pharmacien chimiste principal.
Raynaud (F.-L.), pharmacien chimiste principal.

Corps des administrateurs des services centraux.

MM. Ruedel (J.-V.-A.), administrateur en chef de 2e classe.
Le Bigot (G.-E.-J.), administrateur en chef de 2e classe.
Mathis (M.-F.), administrateur en chef de 2e classe.

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

MM. Eno (M.-J.-E), administrateur en chef de 2e classe.
Callame (M.-G.), administrateur en chef de 2e classe.
Plusquellec (P.-H.), administrateur en chef de 2e classe.
Pascal (H.-L.-A.), administrateur en chef de 2e classe.

Corps des professeurs de la marine marchande.

M. Cauquil (A.-J.), professeur principal.

Corps des ingénieurs des travaux maritimes.

M. Olliero (A.-J.), ingénieur en chef de 2e classe.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM. Le Gall (J.-R.), officier des équipages principal.
Morvan (B.), officier des équipages de 1re classe.
Hillion (J.-V.-M.), officier des équipages de 1re classe.
Lacape (E.-E), officier des équipages de 1re classe.
Tobazeon (L.-M.-E.), officier des équipages de 1re classe.
Le Moullec (H.), officier des équipages de 1re classe.
Euzen (P.-M.), officier des équipages de 1re classe.
Jestin (J.), officier des équipages de 2e classe.
MM. Bremond (C.-L.), officier des équipages de 1re classe.
Cleguer (J.-M.), officier des équipages de 1re classe.
Le Bozec (H.-D.), officier des équipages de 1re classe.
Nougue (P.-M.-A.), officier des équipages de 1re classe.
Avel (G.-M.), officier des équipages de 1re classe.
Schmuck (R.-L.-V.), officier des équipages de 2e classe.
Porcheron (M.-H.-M.), officier des équipages de 2e classe.
Semonin (H.), officier des équipages de 2e classe.
Cuny (E.-A.), officier des équipages de 1re classe.
Floch (J.), officier des équipages de 2e classe.
Le Borgne (Y.), officier des équipages de 1re classe.
Le Heiget (R.-H.), officier des équipages de 1re classe.
Goasguen (J.-P.), officier des équipages de 2e classe.

Corps des officiers d'administration.

Branche Constructions et armes navales.

MM. Bolle (L.), officier d'administration de 2e classe.
Lhermitte (M.-J.), officier d'administration de 1re classe.
Loison (F.-M.), officier d'administration de 1re classe.
Charvet (G.-J.), officier d'administration de 1re classe.
Pasquiou (A.), officier d'administration de 1re classe.

Branche Commissariat et santé.

MM. Mesnager (J.-P.-A.), officier d'administration principal.
Le Pape (P.-M.), officier d'administration de 1re classe.
Moulin (G.), officier d'administration de 1re classe.

Branche Comptables des matières.

MM. Bivaud (J.-E.-M.), officier d'administration de 1re classe.
Gourmelon (C.-J.-P.), officier d'administration de 1re classe.
Bernard (A.-E.-C.), officier d'administration de 1re classe.
Croc (P.), officier d'administration de 1re classe.

Branche Inscription maritime.

MM. Gabriel-Regis (L.-L.), officier d'administration principal.
Collin (A.-P.), officier d'administration principal.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche Constructions et armes navales.

MM. Mouchel (L.-H), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Depresseux (J.-F.), ingénieur des directions de travaux principal.
Desprez (L.-F.), ingénieur des directions de travaux principal.
Sancerres (E.-S.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Demai (E.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Vieille-Carre (E.-Z.), ingénieur des directions de travaux principal.
Tardy (G.), ingénieur des directions de travaux principal.
Mellon (L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Imbert (A.-V.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Marthon (M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Brochec (C.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Rousselet (J.-B.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Blong (E.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Jolivet (F.-M.), ingénieur des directions de travaux principal.
Lorzil (A.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Audour (R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Le Rouzic (G.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Bergot (G.-R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Pacaud (E.-H.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Petit (C.-G.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Pelletant (J.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Galard (C.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Le Reveillé (L.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Danielou (B.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Branquec (J.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Le Clerc (M.-J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Morhellec (B.-J.), ingénieur des directions de travaux principal.
Caradec (F.-J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Frances (Y.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Petard (H.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Branche Commissariat et santé.

Noual (P.-J.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Branche Travaux maritimes.

MM. Commanville (C.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Vallarino (A.), ingénieur des directions de travaux de 2e classe.
Guevel (E.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.
Moniez (R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Branche Service central hydrographique.

M. Le Guillou (J.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

CORPS DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

ARMÉE ACTIVE

Pour le grade de chevalier.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Gavaud (Roland), maître principal pilote d'aéronautique, mle 54-L-35.
Dassulle (Charles), premier maître pilote d'aéronautique, mle 1354-T-35.
Daouben (Aristide), premier maître mécanicien moteur d'avion volant, mle 2183-B-29.
Costiou (Lucien), maître radio volant, mle 3610-B-29.
Grellier (Gaston), premier maître pilote d'aéronautique, mle 1423-L-31.
Wacker (Eugène), premier maître mécanicien moteur volant, mle 375-T-30. N
Unique (Paul), premier maître pilote d'aéronautique, mle 909-R-33.

TABLEAU NORMAL

I. — *Armuriers d'aéronautique volants, mécaniciens d'avion volants, mécaniciens de moteurs d'avions volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions volants, navigateurs contrôleurs d'aéronautique, photographes d'aéronautique volants, pilotes d'aéronautique, radaristes volants, radiotélégraphistes volants.*

Campin (Charles), maître principal pilote d'aéronautique, mle 447-T-29.
Tarquis (Yves), premier maître mécanicien moteur volant, mle 1006-27-2.
Iliou (Joseph), premier maître armurier d'aéronautique volant mle 540-25-2.
Lavanant (Jean), premier maître pilote d'aéronautique, mle 2014-27-2.

II. — *Armuriers, boulangers, canonniers charpentiers, cuisiniers, détecteurs, électriciens, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers, torpilleurs, chauffeurs, électriciens d'artillerie.*

Masson (Francis), maître mécanicien, mle 584-25-2.
Hamel (Valéry), premier maître canonnier, mle 31-F-F-27.
Coat (Joseph), premier maître mécanicien, mle 225-26-2.
Savoret (Pierre), premier maître électricien, mle 74-C-28.
Lachiver (Amédée), maître torpilleur, mle 134-865-2.
Le Landais (Adolphe), maître principal mécanicien, mle 4563-26-2.
Petit (Armand), maître principal mécanicien, mle 129-103-2.
Kessler (Nicolas), maître principal canonnier, mle 4783-C-28.
Guillemot (Jean), maître principal canonnier, mle 279-27-3.
Larivain (Henri), premier maître radio, mle 1578-25-2.
Person (François), maître torpilleur, mle 111-26-2.
Priser (Pierre), premier maître timonier, mle 2344-26-2.
Bellec (Jean), maître principal mécanicien, mle 2581-25-2.
Toulliou (Jean), maître principal chauffeur, mle 39-506-32.
Durose (René), maître principal détecteur, mle 127-735-2.
Ropers (Yves), premier maître de manœuvre, mle 391-28-2.
Kouba (Joseph), premier maître torpilleur, mle 126-623-2.
Le Bloch (Jean), premier maître électricien, mle 840-25-2.
Large (Louis), maître principal mécanicien, mle 2042-25-5.
Bideau (Louis), maître principal chauffeur, mle 131-542-2.
Camdavant (Jean), maître principal torpilleur, mle 89-898-5.
Mangold (René), premier maître mécanicien, mle 2039-25-5.
Josset (Louis), premier maître mécanicien, mle 3565-26-2.
Marchand (Jean), maître principal de manœuvre, mle 2713-25-2.
Marseillier (Charles), maître principal mécanicien, mle 4531-26-2.

III. — *Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes.*

Petrot (Bernard), maître principal météorologiste, mle 177-T-30.
Person (Joseph), premier maître fusilier, mle 1266-B-28.
Le Fourn (François), premier maître fusilier, mle 3136-26-2.
Kimmes (Jean), premier maître secrétaire, mle 7889-27-1.
Caradec (François), maître principal fusilier, mle 47-26-2.
Sellin (Hervé), maître principal commis, mle 2254-27-2.
Roger (Marceau), maître principal fourrier, mle 2284-25-1.
Slobac (Jean), maître principal fourrier, mle 130-479-2.

IV. — *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, commis greffiers, gardiens de prisons, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins des directions de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux, mécaniciens de moteurs d'avions non volants.*

Raphalen (Pierre), premier maître mécanicien avion, mle 442-2.
Rozès (Pierre), premier maître mécanicien moteur, mle 560-B-29.
Riquer (André), maître principal canonnier D. C., mle 4621-23-1.
Joly (Hyacinthe), maître principal canonnier D. C., mle 73522-1.
Evenou (Charles), maître principal commis greffier, mle 71925-1.
Sauvan (Gabriel), maître principal manœuvre D. P., mle 93-522-5.
Gourgues (Raphaël), premier maître infirmier, mle 305-27-4.
Plouzane (François), maître principal pompier, mle 1224-B-28.
Nédelec (Sébastien), maître principal armurier d'aéronautique, mle 1911-25-2.

Militaires dégagés des cadres.

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

Par décision du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine en date du 28 janvier 1952, ont été inscrits aux tableaux de concours pour la Légion d'honneur, les officiers et non officiers désignés ci-après:

Pour le grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

MM. Bonnefon (E.-M.), capitaine de corvette.
Rollin (X.-J.-M.), capitaine de corvette.
de Girodon-Pralong (A.-A.-L.), capitaine de corvette.
Darney de Marcillac (C.-G.-J.-R.), capitaine de corvette
Champoiseau (J.-M.-A.), capitaine de corvette.
O'Neill (J.-A.-M.), capitaine de corvette.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

M. Sabatier (R.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

Corps de santé de la marine.

MM. Berge (Ch.-X.-A.), médecin en chef de 1re classe.
Lantheaume (L.-L.), médecin principal.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

M. Moal (J.-M.), officier des équipages principal.

Pour le grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

MM. Dege (G.-L.-L.), lieutenant de vaisseau.
de Place (A.-G.-M.-L.), lieutenant de vaisseau.
Patron (J.-P.-M.-L.), lieutenant de vaisseau.
Maubert (M.-G.-G.), lieutenant de vaisseau.
Mallie (P.-B.), lieutenant de vaisseau.
Le Martret (J.-A.-L.), lieutenant de vaisseau.
Lancon (J.-M.-X.-L.), lieutenant de vaisseau.
Bayle (P.-J.-M.), lieutenant de vaisseau.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM. Dortignac (A.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Ferrand (G.-L.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM. Thomas (L.-H.), officier des équipages de 1re classe.
Obernesser (R.-A.-J.), officier des équipages de 1re classe.
Cadalen (J.), officier des équipages de 1re classe.
Goret (L.), officier des équipages de 1re classe.

CORPS DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

Pour le grade de chevalier.

TABLEAU NORMAL

a) *Armuriers d'aéronautique volants, mécaniciens d'avions volants, mécaniciens de moteur d'avions volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions volants, navigateurs contrôleurs d'aéronautique, photographes d'aéronautique volants, pilotes d'aéronautique, radaristes volants, radiotélégraphistes volants.*

Chauby (René), premier maître pilote d'aéronautique, mle 1123-26-1.

D) *Armuriers, boulangers, canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers, torpilleurs.*

Cougoulat (Pierre), maître principal électricien, m'e 37-320-3.
Uguen (Hervé), premier maître mécanicien, mle 35-125-3.
Treguer (François), premier maître mécanicien, mle 2715-DK-21.
Bizien (Gabriel), maître canonnier, mle 125-158-2.

E) *Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipage, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes.*

Guillery (André), maître principal fourrier, mle 346-25-2.

F) *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins de direction de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux.*

Broudin (Jean), maître principal mécanicien de défense des côtes, mle 124-287-2.
Arrighi (Joseph), maître principal surveillant militaire, mle 66-198-5.

TABLEAUX DE CONCOURS POUR LA MEDAILLE MILITAIRE

ANNÉE 1952

Personnels de tous grades du corps des équipages de la flotte.

ARMÉE DE MER (ACTIVE)

Par décision du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 28 janvier 1952, sont inscrits aux tableaux de concours pour la médaille militaire pour l'année 1952 les officiers mariniers et quartiers-maîtres désignés ci-après:

A. — TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

Rollier (Louis), maître radio volant, mle 5824-T-42.
Prigent (Paul), maître pilote aéro, mle 2066-B-38.
Frey (René), maître pilote aéro, mle 6034-C-41.
Ostrowski (Victor), maître pilote aéro, mle 1851-C-39.
Cognault (Gabriel), maître radio volant, mle 595-Biz.-43.
Brélivet (Bernard), maître mécanicien volant, mle 273-B-41.
Barraër (Louis), maître pilote aéro, mle 1117-B-39.
Manrique (Pierre), maître pilote aéro, mle 22053-T-41.
Cruciani (Jean), sous-maître armurier aéro volant, mle 239-Biz.-43.
Le Thoër (Guy), maître radio volant, mle 1203-B-39.
Derlot (Jean), premier maître radio volant, mle 721-B-15.
Daguerre (Louis), premier maître radariste aéro, mle 843-R-39.
Le Grand (Pierre), maître radio volant, mle 139-T-41.
Bartholomei (Henri), maître pilote d'aéro, mle 2205-Biz.-43.
Golte (Lucien), maître armurier aéro volant, mle 1084-B-39.
Le Cossec (Louis), maître radio volant, mle 760-B-45.
Hémon (Joseph), sous-maître armurier aéro volant, mle 1967-B-39.
Gournisson (Jean), maître armurier aéro volant, mle 2220-B-38.
Vaillant (Tudy), maître mécanicien mot. volant, mle 910-L-35.
Ravet (Denis), maître radio volant, mle 34-R-37.
Laurent (Georges), maître mécanicien volant, mle 15385-T-42.
Vigneau (Yves), maître mécanicien mot. volant, mle 1317-R-37.
Cavaillès (Louis), maître radio volant, mle 636-Biz.-43.
Prémel (Louis), premier maître mécanicien av. volant, mle 51-Cas.-33.
Clément (Lucien), maître radio volant, m'e 21691-T-41.
Péron (Hervé), maître pilote aéro, mle 3812-B-37.
Le Hir (Yves), premier maître armurier aéro volant, mle 3101-B-38.
Deniel (Gustave), maître radio volant, mle 8031-C-15.
Vergnon (Marcel), maître mécanicien volant, mle 3505-C-35.
Guillot (Henri), maître mécanicien moteur avion volant, mle 1887-R-39.
Nicolas (Robert), maître radio volant, mle 1521-T-43.
Craff (Charles), sous-maître mécanicien volant, mle 23010-T-41.
Guillaumot (Paul), sous-maître mécanicien volant, mle 1229-B-45.
Dereuder (Robert), sous-maître radio volant, mle 11266-T-41.
Roussel (François), maître mécanicien mot. volant, mle 1115-T-42.
Serres (Denis), sous-maître mécanicien volant, mle 416-T-39.
Auzeau (Marc), sous-maître armurier aéro volant, mle 6063-C-41.

B. — TABLEAU NORMAL

1. — *Armuriers d'aéronautique volants, mécaniciens d'avions volants, mécaniciens de moteurs d'avions volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions volants navigateurs contrôleurs d'aéronautique, photographes d'aéronautique volants, pilotes d'aéronautique, radaristes volants radiotélégraphistes volants.*

Dupont (André), maître mécanicien moteur volant, mle 2968-C-35.
Premel (Jean), second maître armurier aéro volant, mle 233-B-34.
Orlusi (Robert), maître pilote aéro, mle 119-C-36.
Fuchs (Robert), maître radio volant, mle 1525-T-35.
Daniel (Henri), premier maître pilote aéro, mle 1157-B-38.
Urban (Maurice), premier maître mécanicien avion volant, mle 2488-B-33.
Albertini (Antoine), second maître armurier aéro volant, m'e 828-T-39.
Thépaut (François), second maître armurier aéro volant, mle 1981-B-39.
Mézières (Jean), maître radio volant, m'e 1052-C-39.
Roig (Eugène), maître radio volant, m.e 66-Cas-42.
Martinez (Gabriel), maître radio volant, mle 931-Biz-38.
Prigent (Pierre), maître radio volant, mle 1478-B-38.
Piquemal (André), second maître armurier aéro, mle 1832-R-38.
Deschamps (Pierre), maître pilote aéro, mle 1180-L-35.
Kernéis (Jean), maître mécanicien avion, mle 662-B-37.
Simon (André), maître pilote aéro, mle 4065-B-38.
Gachet-Mauroz (René), maître mécanicien moteur volant, mle 1706-T-37.
Briend (Raphaël), maître mécanicien volant, mle 3199-B-38.

2. — *Armuriers, boulangers canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, électriciens d'artillerie, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers, torpilleurs.*

Teaka (Makario), quartier-maître manœuvrier, mle 2322-B-33.
Saluden (Hervé), maître canonnier, mle 672-B-34.
Ansquer (Jean), second maître torpilleur, m'e 2670-B-36.
Le Gardien (Albert), second maître timonier, mle 1630-B-39.
Moulin (André), second maître manœuvrier, mle 141-C-36.
Herjean (Yves), second maître timonier, mle 2032-B-38.
Kernin (Jean), second maître chauffeur, mle 683-L-33.
Mallet (Marcel), second maître manœuvrier, mle 1711-R-35.
Demoy (Emile), second maître timonier, mle 1876-B-35.
Herbeth (Joseph), maître mécanicien, mle 956-C-29.
Le Got (Jean), second maître manœuvrier, mle 655-B-34.
Prunet (Elie), premier maître timonier, mle 3306-T-31.
Le Mée (Pierre), premier maître manœuvrier, mle 960-B-35.
Labat (René), second maître électricien d'artillerie, mle 2597-B-36.
Lecordier (Raymond), maître torpilleur, mle 3675-C-29.
Le Normand (Albert), second maître chauffeur, mle 94-B-30.
Rose (Jean), second maître mécanicien, mle 3226-C-35.
Gournelen (Jean), maître timonier, mle 1129-B-38.
Jambou (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 2163-B-35.
Poder (Alexis), second maître canonnier, mle 1663-B-34.
Raoul (Paul), quartier-maître canonnier, mle 406-B-32.
Weltzer (Joseph), second maître mécanicien, mle 2272-T-34.
Le Bars (Goulven), second maître manœuvrier, mle 722-B-34.
Le Borgne (Jean-Marie), second maître maître d'hôtel, mle 1575-B-34.
Larhantec (Albert), second maître électricien, mle 858-B-35.
Lambert (Christian), second maître radio, mle 1471-C-36.
Lozachmeur (Théophile), second maître mécanicien, mle 3509-B-34.
Debra (Auguste), maître timonier, mle 1937-T-37.
Le Bars (Jean), maître chauffeur, mle 1977-B-32.
Calendini (Jean), premier maître mécanicien, mle 4738-T-37.
Bodrémon (Robert), second maître canonnier, mle 1354-B-36.
Gueguen (François), second maître canonnier, mle 1122-B-35.
Jollivet (René), quartier-maître chauffeur, mle 2380-B-35.
Le Fourn (Yves), second maître armurier, mle 1981-B-34.
Claudepierre (Bruno), second maître chauffeur, mle 2170-T-36.
Lafrique (Maurice), second maître timonier, mle 1016-C-36.
Pilven (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1071-B-36.
Le Goff (François), premier maître timonier, mle 3910-B-35.
Mével (Jean), second maître canonnier, mle 427-B-34.
Le Goff (Yves), maître manœuvrier, mle 2925-B-33.
Dugas (Jean), second maître canonnier, mle 1132-B-37.
Mazé (Jean), quartier-maître canonnier, mle 701-B-34.
Lefèvre (Emile), maître mécanicien, mle 2553-C-33.
Robert (André), second maître canonnier, mle 295-C-36.
Lévêque (Alexandre), second maître manœuvrier, mle 3272-B-37.
Abiven (Henri), second maître canonnier, mle 1796-B-35.
Joncour (Jean), second maître mécanicien, mle 3742-B-32.
Gambert (Henri), second maître manœuvrier, mle 76-L-37.
Pizzolato (Guy), second maître canonnier, mle 698-Biz.-34.
Guiavarch (Gabriel), second maître manœuvrier, mle 300-B-37.

Montupet (René), second maître mécanicien, mle 10-L-34.
Coat (Alexandre), second maître canonnier, mle 2268-B-32.
Pommelet (Benoît), second maître canonnier, mle 928-B-36.
Granger (Pierre), maître mécanicien, mle 402-L-31.
Le Cossec (Mathieu), maître mécanicien, mle 2259-B-33.
Le Bervet (Yves), second maître manœuvrier, mle 795-B-34.
Delachaume (Gilbert), maître canonnier, mle 1085-27-2
Landy (André), maître mécanicien, mle 275-C-37.
Fiorc'n (Ferdinand), second maître canonnier, mle 568-B-34.
Michel (Georges), second maître timonier, mle 514-B-37.
Tual (Joseph), second maître électricien, mle 1971-B-36
Roudaut (Vincent), quartier-maître chauffeur, mle 1814-B-34.
Colombier (Louis), second maître canonnier, mle 885-B-35.
Loisel (Jean), premier maître pilote de la flotte, mle 275-B-35.
Kerampran (Pierre), quartier-maître chauffeur, mle 2997-B-35.
Beiss (Charles), second maître chauffeur, mle 3150-T-32.
Broché (Stanislas), second maître canonnier, mle 916-B-33.
Boudy (Abel), maître canonnier, mle 1206-R-34.
Marziou (Goulven), second maître manœuvrier, mle 1620-B-34.
Thomas (Jean), second maître électricien, mle 1181-B-34.
Jaffry (Jean), premier maître mécanicien, mle 3505-B-31.
Quérel (Léandre), second maître mécanicien, mle 1119-L-33.
Le Penven (Louis), maître mécanicien, mle 3191-B-34.
Laot (Louis), maître électricien d'artillerie, mle 2192-B-35.
Décugis (Lucien), premier maître mécanicien, mle 3708-T-33.
Duval (Maxime), second maître mécanicien, mle 1810-B-34.
Curunet (Sébastien), second maître canonnier, mle 559-B-38.
Portanguen (Eugène), maître armurier, mle 952-L-32.
Pascual (Julien), second maître charpentier, mle 2588-B-34.
Tareau (Yvon), second maître manœuvrier, mle 371-B-37.
Cabon (Eugène), maître torpilleur, mle 2577-B-31.
Bizien (Joseph), second maître mécanicien, mle 1810-B-34.
Bertrand (André), maître mécanicien, mle 419-T-31.
Quéré (Charles), maître hydrographe, mle 1175-B-36.
Rivoal (Yves), maître manœuvrier, mle 798-B-35.
Fouché (René), premier maître opticien télémétriste, mle 2571-B-31.
Cariou (Clet), second maître mécanicien, mle 3686-B-32.
Cornillet (André), maître manœuvrier, mle 1726-B-37.
Hervé (André), maître mécanicien, mle 787-B-33.
Gouezec (Jean), second maître mécanicien, mle 1888-B-38.
Remond (Pierre), second maître chauffeur, mle 1197-B-35.
Le Treusse (Raymond), maître armurier, mle 2115-B-32.
Blanville (Robert), maître charpentier, mle 4216-B-29.
Arzel (Hervé), second maître manœuvrier, mle 966-B-36.
Henry (Jean), premier maître chauffeur, mle 3366-B-35.
Boissy (Henri), second maître manœuvrier, mle 3180-C-34.
Amans (Robert), second maître mécanicien, mle 819-R-37.
Evanno (Joseph), maître armurier, mle 2068-L-30.
Pichon (Jean), second maître mécanicien, mle 3533-B-34.
Le Goff (Emile), second maître manœuvrier, mle 3225-C-34.
Delisle (Alfred), premier maître mécanicien, mle 62-B-31.
Lequilbec (René), second maître chauffeur, mle 1273-C-32.
Esparsa (Lucien), second maître canonnier, mle 668-Biz.-34.
Gatelet (Charles), maître canonnier, mle 1551-C-35.
Lamour (Yves), maître électricien d'artillerie, mle 2659-B-36.
Claudien (André), second maître mécanicien, mle 2236-B-33.
Balcon (Jean), second maître manœuvrier, mle 3898-B-38.
Fleury (Léon), second maître mécanicien, mle 3369-B-37.
Jezequel (Jean), second maître manœuvrier, mle 2720-B-34.
Regnault (Marcel), maître électricien d'artillerie, mle 1732-C-38.
Le Fourn (Ambroise), second maître timonier, mle 715-B-31.
L'Hour (Jacques), second maître manœuvrier, mle 3211-B-31.
Viala (Pierre), second maître mécanicien, mle 554-L-36.
Valeaux (Eugène), second maître canonnier, mle 298-L-34.
Trébaol (Georges), second maître électricien, mle 2338-B-34.
Trébern (Charles), second maître chauffeur, mle 550-B-34.
Boythias (Hubert), second maître maître d'hôtel, mle 1266-T-35.
Roux (Amédée), maître canonnier, mle 133-Biz.-37.
Mery (Hugues), second maître hydrographe, mle 1030-L-32.
Cabon (Louis), maître manœuvrier, mle 994-B-36.
Diascorn (Guillaume), second maître canonnier, mle 422-B-34.
Moulier (Raymond), second maître mécanicien, mle 377-L-33.
Talarmain (François), second maître canonnier, mle 3471-B-32.
Le Beau (Robert), maître mécanicien, mle 85-B-35.
Kerros (Désiré), maître hydrographe, mle 827-B-35.
Dubost (Georges), maître électricien, mle 1682-C-32.
Hénaff (Corentin), second maître mécanicien, mle 3923-B-31.
Paillier (Guillaume), maître électricien d'artillerie, mle 957-B-37.
Ollivier (Augustin), second maître mécanicien, mle 3802-T-33.
Thoz (Pierre), second maître canonnier, mle 2800-B-33.
Lamey (Joseph), second maître canonnier, mle 1193-T-36.
Coadou (Louis), second maître mécanicien, mle 311-B-33.
Barret (Raphaël), premier maître mécanicien, mle 3119-T-31.
Chaillat (René), second maître mécanicien, mle 756-R-36.
Cornicard (Robert), maître mécanicien, mle 1321-L-28.
Gourmelen (Jean), second maître mécanicien, mle 1390-L-36.
Abarnou (Yves), maître canonnier, mle 269-B-31.
Mallégol (Pierre), second maître mécanicien, mle 1181-B-39.
L'Helgouach (Maurice), maître manœuvrier, mle 628-B-31.
Troadec (François), second maître manœuvrier, mle 3516-B-35.
Roudaut (Pierre), maître électricien, mle 3638-B-35.
Le Brun (Marcel), premier maître mécanicien, mle 3300-B-31.
Campion (Désiré), maître manœuvrier, mle 887-B-35.
Mesléard (Yves), second maître mécanicien, mle 1998-B-35.
Roudaut (Jean), second maître chauffeur, mle 1903-B-33.
Kléber (Ernest), second maître mécanicien, mle 3132-C-31.
Cléarch (François), maître électricien d'artillerie, mle 2719-B-36.
Moubeche (Victor), maître mécanicien, mle 1166-B-37.
Tallec (Joseph), maître électricien d'artillerie, mle 636-B-36.
Sigoillot (Marcel), second maître torpilleur, mle 1214-T-32.
Appriou (Jean), second maître manœuvrier, mle 3157-B-31.
Guiraud (Léon), second maître canonnier, mle 4115-T-36.
Ninon (Louis), second maître canonnier, mle 220-B-37.
Mazé (Raymond), maître armurier, mle 4912-T-36.
Sachot (Marcial), second maître timonier, mle 1371-L-35.
Le Gorec (Emile), second maître mécanicien, mle 2966-B-33.
Boucher (Jean), second maître chauffeur, mle 1165-B-33.
Douguédroit (Jean), second maître électricien, mle 3061-B-36.
Diss (André), second maître canonnier, mle 3069-27-1.
Walter (Paul), second maître canonnier, mle 3121-T-36.
Tanguy (Jean), maître manœuvrier, mle 525-B-33.
Battas (Jean), second maître mécanicien, mle 1963-B-31.
Pétillon (Pierre), quartier-maître chauffeur, mle 189-B-35.
Luco (Joseph), second maître manœuvrier, mle 929-L-35.
Le Marlec (Yves), maître mécanicien, mle 3739-B-32.
Caradec (Joseph), second maître mécanicien, mle 760-L-33.
Fabiani (Ignace), premier maître canonnier, mle 3227-T-33.
Plassard (Albert), second maître timonier, mle 2606-B-35.
Tanguy (Auguste), second maître mécanicien, mle 608-B-36.
Le Proud'hom (Albert), second maître chauffeur, mle 2765-B-35.
Le Goff (Pierre), second maître manœuvrier, mle 1032-L-34
Cunin (Léon), second maître timonier, mle 668-B-36.
Crenn (François), quartier-maître chauffeur, mle 2159-B-36.
Requiston (Raoul), second maître mécanicien, mle 3112-T-37.
Sévenou (Louis), maître mécanicien, mle 401-C-37.
Le Naour (François), second maître radio, mle 994-B.-37.
Kérempichon (Pierre), second maître canonnier, mle 1714-B.-39.
Charlery (Achille), second maître canonnier, mle 30-FF.-38.
Gaume (Raymond), second maître mécanicien, mle 179-Cas.-36.
Pondaven (Hervé), second maître canonnier, mle 2462-B.-35.
Marchand (Jean), second maître manœuvrier, mle 3378-B.-34.
Rioualen (François), second maître torpilleur, mle 3551-B.-32.
Le Corre (Louis), second maître manœuvrier, mle 111-L.-34.
Kerdraon (Albert), premier maître mécanicien, mle 3186-B.-38.
Cabec (Charles), second maître canonnier, mle 2778-B.-33.
Féger (Armand), maître mécanicien, mle 2767-B.-31.
Perrot (François), second maître mécanicien, mle 1625-B.-38.
Minier (François), second maître canonnier, mle 610-T.-34.
Lossouarn (Charles), second maître canonnier, mle 3771-B.-31.
Tocquet (Emile), second maître manœuvrier, mle 856-B.-36.
Tigréat (Emile), second maître mécanicien, mle 2092-B.-32.
Burlin (Louis), maître timonier, mle 1787-O.-36.
Brouard (Marcel), second maître timonier, mle 1321-O.-34.
Arrous (Louis), second maître mécanicien, mle 3528-T.-34.
Jestin (René), second maître mécanicien, mle 3916-B.-35.
Lozac'h (Charles), second maître mécanicien, mle 1666-B.-36.
Tanguy (Jean), maître mécanicien, mle 1580-B.-33.
Roussin (Henri), maître manœuvrier, mle 366-B.-34.
Robin (François), second maître mécanicien, mle 1917-B.-34.
Canévet (Michel), second maître mécanicien, mle 4000-B.-35.
Bramoullé (François), maître manœuvrier, mle 2286-B.-33.
Fournier (Pierre), premier maître mécanicien, mle 1129-B.-38.
Fabouet (Jean), premier maître mécanicien, mle 1420-B.-34.
Delanoé (François), second maître canonnier, mle 3182-B.-34.
Jégou (Jean), second maître timonier, mle 1756-B.-37.
Guillou (Raymond), maître radio, mle 268-B.-36.
Guégaden (Prosper), second maître canonnier, mle 1693-B.-35.
Penhazan (Jean), second maître électricien, mle 1542-B.-35.
Le Ricousse (François), maître manœuvrier, mle 771-L.-34.
Flambard (Pierre), second maître canonnier, mle 1747-C.-36.
Goulven (Georges), maître armurier, mle 1148-L.-34.
Le Vu (Jean), second maître manœuvrier, mle 1126-L.-37.
Néděléc (Jean), second maître canonnier, mle 1612-B.-33.
Salou (Goulven), quartier-maître cuisinier, mle 327-B.-35.
Le Tareau (Célestin), second maître chauffeur, mle 203-B.-33.
Ferrero (Lucien), maître électricien, mle 4347-T.-35.
Bars (Jean), maître manœuvrier, mle 978-B.-36.
Hervé (André), second maître cuisinier, mle 1244-B.-34.
Rannou (François), second maître mécanicien, mle 1948-B.-34.
Philibert (Roméo), premier maître mécanicien, mle 973-T.-36.
Péden (Goulven), second maître chauffeur, mle 2643-B.-35.
Maze (François), quartier-maître chauffeur, mle 2345-B.-33.

Chavet (Louis), second maître mécanicien, mle 1126-B.-34.
Bothoa (Jean), second maître électricien, mle 2815-B.-34.
Jégo (Jean), second maître mécanicien, mle 358-L.-33.
Petitbois (Joseph), second maître mécanicien, mle 312-L.-32.
Todesco (Tarsille), maître opticien télémétriste, mle 2231-T.-34.
Le Deun (Jean), second maître manœuvrier, mle 1719-B.-34.
Le Calvez (Yves), second maître mécanicien, mle 2955-B.-33.
Coadou (Yves), quartier-maître canonnier, mle 2206-B. 35
Cholley (Jean), second maître opticien télémétriste, mle 1708-C.-35.
Bon (Michel), maître pilote de la flotte, mle 2414-B.-34.
Berthou (Christophe), second maître mécanicien, mle 1595-B.-36.
Jolereau (René), second maître mécanicien, mle 214-R.-36.
Hillion (Etienne), second maître mécanicien, mle 870-L.-35
Hervé (Eugène), quartier-maître chauffeur, mle 3633-B.-37.
Mahé (Charles), second maître timonier, mle 722-B.-35.
Vonthron (Joseph), second maître mécanicien, mle 2067-T.-37.
Le Page (Jean), quartier-maître canonnier, mle 2021-B.-37.
Le Dro (Alphonse), second maître canonnier, mle 1019-L.-32.
Le Buanic (Pierre), second maître manœuvrier, mle 603-B.-32.
Allain (Henri), second maître chauffeur, mle 3901-B.-35.
Danjou (Louis), maître mécanicien, mle 3460-C.-34.
Jacob (André), second maître mécanicien, mle 1079-C.-34.
Plémer (Jean), second maître manœuvrier, mle 709-L.-35.
Martin (Pierre), quartier-maître chauffeur, mle 3532-B.-32.
Tramini (Charles), second maître manœuvrier, mle 3644-T.-36.
Le Goff (Charles), second maître manœuvrier, mle 3165-B.-37.
Conan (Pierre), second maître manœuvrier, mle 32-B.-36.
Glorennec (Yves), second maître mécanicien, mle 2108-B.-35.
Quémeneur (Yves), second maître mécanicien, mle 1721-B.-36.
Maximy (Constant), second maître manœuvrier, mle 685-B.-36.
Mangold (Robert), second maître timonier, mle 699-T.-37.
Simon (André), maître charpentier, mle 1334-B.-33.
Ricordeau (Maurice), second maître chauffeur, mle 387-C.-33.
Le Golvan (Pierre), maître radio, mle 937-L.-33.
Le Febvre (Maurice), second maître électricien, mle 2927-C.-33.
Le Cann (Joseph), second maître électricien, mle 2356-B.-34.
Kervella (André), second maître radio, mle 528-B.-36.
Lanslin (Jules), second maître cuisinier, mle 1185-C.-32.
Jegou (Pierre), second maître canonnier, mle 998-B.-37.
Potard (Roger), second maître mécanicien, mle 3537-B.-34.
Pinault (André), second maître torpilleur, mle 91-B.-35.
Lucas (Isidore), second maître mécanicien, mle 1526-B.-33.
Toulet (Gaston), second maître mécanicien, mle 3812-T.-33.
Silliau (Jean), maître timonier, mle 833-B.-35.
Kerboul (Jean), second maître torpilleur, mle 1532-B.-36.
Kerdraon (Vincent), second maître mécanicien, mle 3137-B.-36.
Georgelin (Pierre), second maître mécanicien, mle 3886-B.-37.
Gallou (Albert), second maître mécanicien, mle 3109-B.-36.
Pinvidic (Jean), second maître mécanicien, mle 427-B.-33.
Pallier (Antoine), premier maître manœuvrier, mle 813-B.-37.
Nicol (Yves), maître manœuvrier, mle 917-B.-36.
Vigarie (Guy), second maître manœuvrier, mle 2295-T.-37.
Thomas (Joseph), second maître chauffeur, mle 2517-B.-31.
Le Menec (Toussaint), second maître manœuvrier, mle 1025-L.-34.
Bourseul (Marie), maître manœuvrier, mle 3004-B.-32.
André (Yves), second maître chauffeur, mle 3872-B.-28.
Morvan (Yves), second maître canonnier, mle 1309-B.-36.
Rouallo (Joseph), maître mécanicien, mle 2389-L.-28.
Robelet (Léon), second maître canonnier, mle 1194-L.-28.
Bertrand (Eugène), second maître électricien, mle 358-R.-38.
Demoy (Laurent), second maître manœuvrier, mle 911-B.-36.
Remond (Jean), second maître manœuvrier, mle 2770-B.-36.
Keinel (Gaston), second maître chauffeur, mle 824-R.-32.
Lecarpentier (Victor), second maître canonnier, mle 1685-C.-35.
Bescond (Jean), maître manœuvrier, mle 3267-B.-35.
André (Amédée), second maître canonnier, mle 3624-B.-35.
Jacq (Jean), second maître mécanicien, mle 3454-B.-34.
Guillou (Jean), maître mécanicien, mle 782-B.-33.
Reysset (Henri), second maître mécanicien, mle 3101-T.-37.
Beliot (Jean), maître électricien, mle 709-B.-37.
André (Mathurin), second maître mécanicien, mle 2747-B.-35.
Amelin (René), maître armurier, mle 789-L.-34.
Coupa (Pierre), second maître manœuvrier, mle 2089-B.-35.
Jourdren (Joseph), second maître mécanicien, mle 1959-B.-35.
Mocaer (Hervé), second maître canonnier, mle 260-B.-35.
L'Helgouarch (Pierre), maître armurier, mle 1523-B.-33.
Taylor (Edouard), premier maître détecteur, mle 97-C.-36.
Le Roy (Auguste), maître armurier, mle 3715-B.-32.
Le Berre (Pierre), second maître canonnier, mle 1381-B.-34.
Cointe (Henri), second maître électricien, mle 817-B.-34.
Beslant (Henri), second maître maître d'hôtel, mle 1184-B.-35.
Hentz (Pierre), second maître timonier, mle 2860-C.-37.
Van Torre (Georges), second maître chauffeur, mle 40-L.-33.
Coadou (Jean), second maître chauffeur, mle 3768-B.-35
Breton (Louis), second maître chauffeur, mle 179-B.-35.
Behra (Alphonse), second maître canonnier, mle 2229-T.-33.
Gelle (Norbert), premier maître détecteur, mle 1193-B.-36.
Picard (Aimé), quartier-maître canonnier, mle 803-T.-39.
Thomas (Eugène), second maître manœuvrier, mle 773-L.-33.
Stéphan (Alain), second maître mécanicien, mle 1118-B.-35.
Le Ionnais (Jean), second maître mécanicien, mle 3111-B. 36.
Brégeard (Victor), maître canonnier, mle 516-T.-37.
Dily (Jean), second maître manœuvrier, mle 3013-B.-37.
Conan (Joseph), maître canonnier, mle 2500-B.-35.
Mauffré (Marcel), maître mécanicien, mle 3065-T.-35.
Casanova (Damien), maître mécanicien, mle 2305-T.-34.
Runavot (Yves), second maître manœuvrier, mle 979-B.-38.
Rio (Roberti), maître électricien, mle 917-L.-34.
Drogou (Marcel), maître mécanicien, mle 2130-B.-37.
Dolo (Léon), second maître timonier, mle 286-B.-35.
Magard (Théophile), second maître canonnier, mle 115-L.-35.
Richard (Eugène), quartier-maître chauffeur, mle 2726-T.-38.
Leblain (Auguste), second maître canonnier, mle 497-L.-37.
Guéguen (Yves), quartier-maître chauffeur, mle 3769-B.-35.
Le Jourt (Yves), second maître canonnier, mle 1546-B.-36.
Le Bris (Noël), second maître mécanicien, mle 627-L.-36.
Kremer (Raymond), second maître timonier, mle 594-T.-35.
Aliven (René), quartier-maître canonnier, mle 282-B.-37.
Dubois (Jean), second maître chauffeur, mle 1108-C-33.
Denis (Auguste), maître mécanicien, mle 5990-T-38.
Deloix (Michel), second maître mécanicien, mle 1161-T-33.
Coualan (André), second maître manœuvrier, mle 2556-B-32.
Péron (Louis), quartier maître chauffeur, mle 219-B-36.
Mazé (Alain), second maître manœuvrier, mle 898-B-32.
Thomas (Albert), second maître manœuvrier, mle 721-B-35.
Kérivel (Roger), second maître manœuvrier, mle 889-B-38.
Cojean (Raphaël), maître manœuvrier, mle 33 63-B-34.
Carbonel (François), premier maître mécanicien, mle 4124-T-35.
Guillerme (Jérôme), second maître mécanicien, mle 3898-B-31.
Guennec (François), second maître chauffeur, mle 3176-B-35.
Gosnouin (Auguste), maître torpilleur, mle 295-C-35.
Milin (Louis), second maître canonnier, mle 259-B-36.
Le Baut (Jean), second maître timonier, mle 511-B-33.
Boccou (Pascal), second maître timonier, 1895-B-35.
Abarnou (Alexandre), maître mécanicien, mle 1800-B-32.
Rolland (Alexandre), maître radio, mle 2892-B-37.
Raguenès (Joseph), second maître canonnier, mle 616-B-37.
Pierre (Louis), second maître mécanicien, mle 5175-C-35
Urvois (François), second maître canonnier, mle 800-B-36.
Troadec (François), second maître canonnier, mle 1696-B-37.
Le Mainiec (Alexandre), second maître canonnier, mle 734-B-31.
Briand (François), maître électricien d'artillerie, mle 1134-B-36.
Amolot (Louis), maître manœuvrier, mle 987-B-38.
Abalain (Hervé), second maître canonnier, mle 979-B-36
Edmond (Rémy), second maître mécanicien, mle 25-FF 37.
Dumont (Ernest), second maître torpilleur, mle 900-B-31
Gentric (Alexandre), second maître mécanicien, mle 3412-B-30.
Nicol (Yves), second maître manœuvrier, mle 812-B-34.
Mingant (Sébastien), second maître chauffeur, mle 1534-B-35.
Ziegler (Roger), second maître canonnier, mle 2518-B 35.
Wigenhauser (Marcel), second maître canonnier, mle 1639-T-36.
Urvoaz (François), second maître mécanicien, mle 607-B-36.
Trébern (Pierre), maître manœuvrier, mle 732-B-33.
Kergoat (Jean), quartier maître canonnier, mle 178-B-36
Célo (Pierre), maître électricien, mle 1108-L-37.
Caron (Roger), second maître chauffeur, mle 2906-C-33.
Botteau (Paul), second maître mécanicien, mle 2668-C-33.
Bellec (Mathurin), second maître canonnier, mle 792-L-37.
Beauchêne (Alexandre), maître détecteur, mle 892-B-31.
Audran (Georges), second maître torpilleur, mle 1113-L 35.
Cornen (Pierre), quartier maître canonnier, mle 501-B-37.
Jaeger (Ernest), second maître canonnier, mle 1617-T 36.
Guéziec (René), second maître canonnier, mle 3302-B-34.
Gargam (François), maître radio, mle 762-B-34.
Quélennec (Pierre), second maître électricien, mle 2767-B-34.
Pennec (Pierre), second maître armurier, mle 1618-B-37.
Marzin (Louis), second maître mécanicien, mle 1596-B-33.
Le Hir (Marcel), maître mécanicien, mle 3003-B-32.
Le Dé (Victor), second maître mécanicien, mle 168-B-37.
Le Bris (Auguste), second maître timonier, mle 1151-B-37.
Kergroach (Jean), second maître mécanicien, mle 1120-L-35.
Julien (Jean), second maître mécanicien, mle 3131-B-36.
Jaffré (Jérôme), second maître mécanicien, mle 1151-L-34.
Hall (Jean), quartier maître manœuvrier, mle 1317-B-35.
Goaer (Hervé), maître mécanicien, mle 3888-B-37.
Mouazé (Henri), second maître mécanicien, mle 3525-B-34.
Mignot (Francis), second maître mécanicien, mle 1865-B-32.
Le Ven (Guénolé), second maître mécanicien, mle 181-B-35.
Le Négaret (Jean), second maître canonnier, mle 2297-B-37.
Le Gall (François), second maître canonnier, mle 2600-B-34.
Hellegouarch (Louis), second maître mécanicien, mle 1119-L-33.
Normand (Auguste), second maître manœuvrier, mle 2916-B-33.
Manivel (Léon), quartier maître chauffeur, mle 3844-B-37.

Schaffauder (Edmond), second maître canonnier, mle 1621 B-33.
Ridelier (Etienne), maître mécanicien, mle 5644-C-35.
Talbet (Guy), second maître opticien télémétriste, mle 4410-T-37
Devaux (Robert), second maître mécanicien, mle 1622-B-36.
Jacquinet (Louis), maître électricien, mle 3033-B-37.
Guégo (Eugène), quartier maître manœuvrier, mle 3189-B-37.
Puron (Jean), second maître mécanicien, mle 2386-L-28.
Burban (Jean), second maître manœuvrier, mle 215-L-36.
Bengloan (Louis), second maître canonnier, mle 216-L-38.
Asquoët (Henri), second maître mécanicien, mle 3895-C-31.
Fromentin (Henri), quartier maître canonnier, mle 1120-B-38.
Conan (Louis), second maître manœuvrier, mle 152-L-36.
Jean-Baptiste (François), second maître électricien, mle 56-10.
Gros (Roger), second maître électricien, mle 169-R-33.
Etcheverry (Pierre), maître radio, mle 899-R-33.
Maracheli (Paul), second maître mécanicien, mle 3102-T-37.
Caillet (Henri), maître mécanicien, mle 2235-B-33.
Moussot (Joseph), maître manœuvrier, mle 2150-B-35.
Rolland (François), second maître canonnier, mle 381-B-36.
Lagarrigue (Lucien), maître torpilleur, mle 343-R-37.
Jaffrain (Jules), second maître canonnier, mle 3238-B-38.
Clugery (Auguste), second maître mécanicien, mle 628-L-39.
Lucchi (Antoine), maître canonnier, mle 3618-T-33.
Liévaux (Jean), maître électricien, mle 1753-T-38.
Le Goff (Joseph), second maître mécanicien, mle 1973-B-35.
Le Guen (Henri), quartier maître cuisinier, mle 3171-B-36.

5. — Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes.

Le Bihan (Joseph), premier maître fusilier, mle 2686-B-32.
Evano (Frédéric), second maître fusilier, mle 193-L-36.
Borric (Paul), maître fourrier, mle 2756-B-35.
Pascual (Ignace), maître commis aux vivres, mle 1111-B-37.
Martin (Jean), second maître fusilier, mle 852-B-33.
Laïfa (Aly), second maître fourrier, mle 954-Biz.-34.
Le Foll (Jean), maître fourrier mle 1525-B-34.
Hacquard (Louis), premier maître fusilier, mle 1595-T-32.
Ruellan (Claude), maître fourrier, mle 353-T-37.
Chauvet (Robert), premier maître fusilier, mle 1114-L-35.
Diamy (Eugène), maître fusilier, mle 22-L-35.
Taxy (Aimé), second maître musicien, mle 4181-T-37.
Guennoc (Ambroise), second maître fusilier, mle 661-B-35.
Foira (Julien), second maître fusilier, mle 4156-T-35.
Piton (Jean), second maître commis aux vivres, mle 256-B-30.
Soulas (Maurice), maître fusilier, mle 335-L-37.
Plouzennec (Jean), second maître fusilier, mle 3361-B-36.
Le Joune (Marcel), maître fourrier, mle 659-B-35.
Schmitz (Jean), maître fourrier, mle 1295-T-32.
Jorel (Paul), premier maître transfiliste, mle 3658-T-36.
Joseph (Nicolas), premier maître fusilier, mle 776-R-33.
Carrer (Eugène), maître fourrier, mle 2565-B-32.
Le Berre (Thomas), second maître fusilier, mle 176-B-33.
Sudrat (Marie), second maître fusilier, mle 626-B-35.
Simon (Marceau), second maître fusilier, mle 1152-C-38.
Soncourt (Xavier), second maître fusilier, mle 1557-T-37.
Olivier (François), premier maître fusilier, mle 686-B-33.
Colin (Julien), second maître fusilier, mle 1775-B-37.
Savelli (Louis), maître commis aux vivres, mle 3008-T-35.
Le Berre (René), maître maître d'armes, mle 1616-B-32.
Carlo (Roger), premier maître transfiliste, mle 59-Biz.-31.
Kormorvant (André), second maître fusilier, mle 780-L-33.
Capitaine (Marcel), maître fourrier, mle 293-B-33.
Bourdillon (Emile), maître transfiliste, mle 276-B-35.
Le Merrer (Yves), maître commis aux vivres, mle 5108-B-28.
Cornou (Joseph), second maître fourrier, mle 136-B-32.
Nédélec (Joseph), second maître fusilier, mle 217-B-37.
Salaun (François), maître fusilier, mle 2718-B-35.
Pierre (Roger), second maître fusilier, mle 805-B-35.
Nicolas (Louis), second maître tailleur, mle 3111-B-35.
Le Verge (Jean), maître fusilier, mle 1532-B-32.
Le Guen (Henri), maître fusilier, mle 292-B-32.
Tonnerre (Mathieu), maître fusilier, mle 1321-L-35.
Harel (Maurice), second maître commis aux vivres, mle 1263-C-35.
Royer (Roland), maître fusilier, mle 719-C-37.
Roger (René), second maître commis aux vivres, mle 1513-B-37.
Kerleau (Pierre), maître commis aux vivres, mle 2182-B-34.
Guénéchault (Georges), second maître fusilier, mle 687-R-35.
Raucroy (Jean), second maître fourrier, mle 1600-C-35.
Macé (Mathurin), second maître fusilier, mle 1018-L-35.
Pruvost (Alfred), maître fusilier, mle 630-C-37.
Imbert (Henri), second maître musicien, mle 1322-L-33.
Durand (Paul), maître fusilier, mle 164-B-37.
Weisseldinger (Alfred), quartier-maître cordonnier, mle 1921-T-35.
Kerhouant (Armand), maître transfiliste, mle 441-L-35.
Hamet (Mathurin), maître fusilier, mle 2320-B-33.
Breton (André), second maître secrétaire, mle 1673-C-36.
Vallée (Paul), maître fourrier, mle 1071-T-36.
Meyer (Raymond), maître fusilier, mle 589-T-34.
Tessier (Lucien), second maître secrétaire, mle 1060-L-36.
Beaufils (Joseph), second maître commis aux vivres, mle 887-C-34.
Millorit (Roger), second maître maître d'hôtel, mle 821-R-36.
Bouilly (Jean), premier maître météorologiste, mle 805-R-34.
Morin (Pierre), second maître fusilier, mle 3218-B-36.
Mahéo (Désiré), second maître secrétaire, mle 1272-L-36.
Loubatié (Emile), premier maître fusilier, mle 2593-B-31.
Labat (Lucien), maître commis aux vivres, mle 2682-B-35.
Raguenes (Jean), quartier-maître fusilier, mle 3685-B-37.
Le Gall (François), maître fusilier, mle 2762-B-36.
Le Fur (François), maître fourrier, mle 2839-B-31.
Brélivet (Pierre), second maître fusilier, mle 1060-B-36.
Lozachmeur (Roger), second maître météorologiste, mle 2610-B-36.
Léon (Michel), maître fusilier, mle 2081-B-31.
Delys (Claude), maître transfiliste, mle 3467-T-34.
Le Nézet (Valmyr), second maître fusilier, mle 1336-L-36.
Lavenant (Joseph), second maître fusilier, mle 270-L-36.
Lande (Jean), maître fourrier, mle 1313-C-35.
Kermorgant (Jean), second maître météorologiste, mle 719-B-36.
Bouilhol (Francis), premier maître fourrier, mle 355-T-34.
Blondin (Jean), second maître fusilier, mle 807-R-35.
Bodiot (Raymond), maître météorologiste, mle 3276-C-35.
Kerleau (Yves), maître fusilier, mle 923-B-38.
Breton (Henri), maître fourrier, mle 1615-C-38.
Meister (Gabriel), maître secrétaire, mle 456-B-35.
Lévenos (Edmond), maître fusilier, mle 754-B-34.
Mulier (Albert), premier maître fusilier, mle 1166-T-32.
Morlaes (Aristide), second maître commis aux vivres, mle 763-T-37.
Joncour (Jean), maître météorologiste, mle 267-B-34.
Couchelou (Joseph), second maître fusilier, mle 2132-B-35.
Poli (Pascal), maître fusilier, mle 966-T-38.
Souverville (Georges), second maître transfiliste, mle 3132-B-34.
Kratar (Miloud), second maître fourrier, mle 991-Biz.-37.
Kermorvant (Alexandre), second maître fusilier, mle 368-L-36.
Hervé (Paul), maître maître d'armes, mle 3971-B-30.
Ioualalen (Belaïd), second maître fusilier, mle 909-Biz.-33.
Hoeffler (Jean), second maître fusilier, mle 44-C-35.
Perrin (Gabriel), second maître fusilier, mle 725-T-35.
Le Guen (Désiré), maître fusilier, mle 1086-L-34.
Guillou (Yves), maître fusilier, mle 824-B-36.
Nobilo (Alfred), second maître commis aux vivres, mle 57-T-35.
Le Gallou (Paul), second maître fourrier, mle 2555-B-34.
Saglier (André), maître fusilier, mle 3590-T-34.
Nozières (Jean), maître fusilier, mle 479-T-34.
Trotou (Félix), second maître fusilier, mle 338-B-35.
Oger (Jean), second maître commis aux vivres, mle 158-B-34.
Larra (Etienne), maître fusilier, mle 4766-T-36.
Le Marec (Jean), second maître fusilier, mle 773-L-34.
Lagarde (Henri), second maître commis aux vivres, mle 1654-C-32.
Péron (François), second maître fusilier, mle 1818-B-39.
Pénisson (Marius), maître fourrier, mle 824-R-33.
Jégo (Maurice), second maître fourrier, mle 1366-L-34.
Jadé (Louis), second maître fusilier, mle 251-B-37.
Beauverger (Félix), maître fusilier, mle 2009-B-33.
Tanguy (Jean), premier maître, maître d'armes, mle 1108-B-35.
L'Honoret (Vincent), maître fusilier, mle 1721-L-38.
Le Roy (Joseph), second maître fusilier, mle 1691-B-34.
Le Borgne (Yves), maître fourrier, mle 724-B-36.
Gauchet (Roger), second maître fusilier, mle 909-B-36.
Even (Pierre), second maître fusilier, mle 783-B-35.
Mignot (Yves), maître fourrier, mle 1002-C-34.
Audren (Joseph), second maître tailleur, mle 155-B-35.
Queffelec (Louis), second maître fusilier, mle 1740-B-35.
Le Guen (Georges), maître secrétaire, mle 1308-L-32.
Le Borgne (Roger), maître fusilier, mle 2579-B-36.
Gourvès (Henri), second maître fourrier, mle 2725-B-33.
Gardunel (François), second maître fusilier, mle 882-B-35.
Corne (Jean), maître fusilier, mle 304-T-37.
Agot (Maxime), second maître fourrier, mle 4212-T-31.
Thoulouzan (Edmond), premier maître fusilier, mle 1538-C-36.
Renault (Corentin), maître fourrier, mle 1060-L-34.
Créach (Pierre), maître fourrier, mle 260-B-34.
Cabon (Eucher), second maître fusilier, mle 3380-B-34.
Bescond (André), premier maître fourrier, mle 462-B-35.
Bellier (François), second maître météorologiste, mle 1335-L-37.
Théréné (Raymond), premier maître fourrier, mle 529-B-36.
Ségalen (Hervé), maître fourrier, mle 2738-B-36.
Brossier (Georges), maître cordonnier, mle 2570-C-35.
Quéré (Yves), second maître fusilier, mle 2191-B-34.
Morvan (Louis), maître fusilier, mle 414-B-34.
Le Coz (Alexandre), maître météorologiste, mle 1631-L-38.

Balcon (Joseph), maître fourrier, mle 460-B-35.
Le Cinff (Jean), second maître fusilier, mle 1221-L-35.
Guillon (Roland), second maître fourrier, mle 122-B-37.
Frogerais (Pierre), maître météorologiste, mle 734-B-34.
Chauveau (Paul), second maître fusilier, mle 1696-T-37.
Attar (Emile), maître fusilier, mle 660-C-37.
Kérymel (Pierre), maître fourrier, mle 598-B-37.
Joly (Raymond), second maître fourrier, mle 2904-C-34.
Guyomarch (Emile), maître secrétaire, mle 3532-B-36.
Foll (Hyacinthe), second maître commis aux vivres, mle 773-B-36.
Abiliou (François), second maître secrétaire, mle 1034-B-38.
Simon (Théophile), second maître cordonnier, mle 1490-L-35.
Martz (Louis), maître secrétaire, mle 449-T-37.
Hultin (Eric), second maître secrétaire, mle 316-C-35.
Quénémer (Cyriaque), premier maître secrétaire, mle 1754-B-33.
Le Diraison (René), maître secrétaire, mle 138-L-37.
Folliard (Marcel), maître fourrier, mle 2410-B-34.
Millot (Ange), second maître fourrier, mle 965-B-37.
Lachaise (Jacques), premier maître secrétaire, mle 579-T-36.
Yhuel (Jean), second maître fourrier, mle 1274-B-36.
Tanguy (Jean), maître fusilier, mle 3373-B-38.
Le Sann (Albert), second maître fusilier, mle 708-B-34.
Lecouffe (Raymond), second maître fourrier, mle 1595-C-38.
Cramier (Adrien), second maître fourrier, mle 238-T-37.
Plouhinec (Jean), second maître météorologiste, mle 3276-B-37.
Mougeot (Roger), second maître fusilier, mle 925-T-38.
Le Doze (Louis), second maître fusilier, mle 638-B-36.
Larderet (Eugène), second maître fusilier, mle 791-T-37.
Cloâtre (Louis), second maître fusilier, mle 451-B-37.
Charrier (Alexandre), maître fusilier, mle 300-L-34.
Monniot (Gabriel), second maître secrétaire, mle 828-C-36.
Le Guen (François), second maître commis aux vivres, mle 2105-B-38.
Bellec (René), maître fourrier, mle 13-B-36.
Bégaud (Charles), maître secrétaire, mle 747-B-34.
Baron (Emile), maître fourrier, mle 310-L-33.
Prat (Adolphe), maître commis aux vivres, mle 3271-B-36.
Le Blouch (Guillaume), second maître fourrier, mle 2107-B-35.
Dufait (Louis), maître secrétaire, mle 1095-B-35.
Bachimont (René), maître fourrier, mle 3429-C-34.
Le Foll (Jean), maître fourrier, mle 604-B-34.
Madec (Alexandre), maître fusilier, mle 883-B-38.
Jouan (Yves), maître fourrier, mle 3758-B-37.
Gléau (Jean), second maître commis aux vivres, mle 4073-B-37.
Galiot (Jean), maître fusilier, mle 3186-B-37.
Adam (Joseph), maître fusilier, mle 360-L-37.
Turcaud (Roger), maître fusilier, mle 1715-C-36.
Podeur (Jean), second maître fusilier, mle 2924-B-36.
Zouad (Mahmoud), second maître fusilier, mle 1129-Biz-38.
Runigo (Amédé), second maître fusilier, mle 1322-L-29.
Flamey (Gérard), maître commis aux vivres, mle 1017-C-34.
Bouguyon (Jean), maître commis aux vivres, mle 3336-B-37.
Corbé (Joseph), maître secrétaire, mle 2732-B-36.
Vigouroux (Eugène), second maître fusilier, mle 3920-B-35.
Tanier (Joseph), maître commis aux vivres, mle 1138-B-37.
Rocca (Georges), maître fusilier, mle 1799-C-35.
Quéré (Jean), second maître fourrier, mle 1631-B-35.
Le Roy (Francis), second maître commis aux vivres, mle 2949-B-35.
Le Bec (Francis), maître fourrier, mle 1205-L-36.
Boizard (Emile), maître fourrier, mle 2439-B-35.
Muller (Alfred), second maître fusilier, mle 2310-T-37.
Le Roux (Jean), premier maître secrétaire, mle 515-B-28.
L'Helgouach (Robert), maître fusilier, mle 2222-B-37.
Voizard (Jacques), second maître fourrier, mle 1704-C-36.
Riou (Pierre), maître secrétaire, mle 319-L-37.
Le Scoarnec (Adrien), second maître clairon, mle 2926-B-34.
Pennamen (Yves), maître fourrier, mle 1160-B-37.
Poletti (Joseph), maître fourrier, mle 386-T-33.

4. — *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins des directions de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens-électriciens d'équipement d'avions non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux.*

Pham Viet Nhan, maître secrétaire, mle 1671-H.
Nguyên Van Lôc, premier maître secrétaire, mle 2145-S.
Pham Ngoc Yom, second maître sans spécialité, mle 1763-H.
Lua Chuc, second maître mécanicien, mle 2153-S.
Serpoault (Pierre), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1165-R-36.
Bisch (Marcel), premier maître canonnier, mle 2908-T-30.
Pham Tan Gioi, second maître infirmier, mle 2225-S.
Courin (Roger), maître mécanicien avion non volant, mle 578-R-34.
Dao Van Tru, quartier-maître mécanicien, mle 2481-S.
Le Ruen (Marcel), maître mécanicien, électricien d'équipement d'avion non volant, mle 2038-B-33.
Herteler (Richard), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 1077-C-34.
Lefèvre (Charles), second maître armurier aéro non volant, mle 212-C-37.
Hullo (René), maître principal mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 4509-T-31.
Foricheur (Prigent), maître photographe non volant, mle 902-B-37.
Brillon (Jean), maître infirmier, mle 1176-C-32.
Gilbert (Roger), maître mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 1654-C-36.
Dubut (Albert), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 1018-B-33.
Porthé (Pierre), premier maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 12-R-33.
Pichavant (Vincent), second maître armurier aéro non volant, mle 1851-B-38.
Ehrler (Charles), premier maître canonnier de défense des côtes, mle 3086-T-31.
Camparlo (Raoul), maître armurier aéro non volant, mle 301-C-34.
Blanc (Fritz), maître armurier aéro non volant, mle 455-T-33.
Kermenon (Henri), maître mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 3075-B-33.
Bousebsi (Seddik), maître infirmier, mle 763-Biz-36.
Nguyen Nhu Lung, second maître mécanicien, mle 1909-H.
Bui Van Truong, maître charpentier, mle 2383-S.
Hamilton de Laroche (Yves), premier maître infirmier, mle 3113-B-32.
Queguiner (Joseph), premier maître armurier aéro non volant, mle 1569-B-33.
Le Goff (François), maître mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 2036-B-33.
Le Déon (Corentin), maître infirmier, mle 487-B-34.
Stéphan (Gabriel), maître principal mécanicien avion non volant, mle 2558-B-30.
Perrin (Jean), premier maître mécanicien d'avion non volant, mle 373-C-32.
Conte (Sébastien), maître mécanicien d'avion non volant, mle 228-T-31.
Hervé (Anicet), second maître infirmier, mle 1659-L-34.
Cao Van Kiet, surveillant militaire principal, mle 3025-S.
Raoult (Marcel), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 1098-B-31.
Vincent (Daniel), premier maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 587-R-34.
Ragot (Adrien), premier maître mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 3390-B-35.
Juzan (René), maître mécanicien d'avion non volant, mle 253-R-29.
Guichard (Elie), maître photographe non volant, mle 40-R-34.
Paillot (Serge), maître principal mécanicien moteur d'avion non volant, mle 1285-R-34.
Larbouiette (Raphaël), maître armurier aéro non volant, mle 1400-L-36.
Fonte (Joseph), second maître infirmier, mle 685-Biz-35.
Lesept (Clément), maître armurier aéro non volant, mle 48-C-36.
Goupil (Adolphe), maître armurier aéro non volant, mle 3414-B-34.
Monteville (François), maître armurier aéro non volant, mle 2195-B-30.
Bussereau (Maurice), maître armurier aéro non volant, mle 796-R-33.
Cabot (Marcel), maître mécanicien-électricien d'équipement d'avion non volant, mle 1288-T-34.
Le Berre (Alain), maître canonnier de défense des côtes, mle 2490-B-29.
Le Vasseur (Hervé), second maître infirmier, mle 611-B-30.
Copy (Jean), second maître infirmier, mle 3149-B-34.
Roche (Georges), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 495-T-33.
Pédron (Pierre), maître mécanicien d'avion non volant, mle 1740-B-34.
Le Bris (Emile), premier maître électricien d'équipement d'avion non volant, mle 1530-B-33.
Floch (François), maître infirmier, mle 191-B-32.
Chevallier (René), second maître infirmier, mle 1494-B-34.
Vaillant (Jacques), maître photographe aéro non volant, mle 3100-B-33.
Pen (Yves), premier maître mécanicien avion non volant, mle 1766-B-33.
Labouyrie (Marcel), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 1595-R-35.
Le Berre (Jean), maître armurier aéro non volant, mle 3469-B-34.
Eliès (Louis), maître armurier aéro non volant, mle 3405-B-36.
Bosser (Jean), maître mécanicien-électricien d'équipement avion non volant, mle 2860-B-36.
Quéméneur (Claude), maître canonnier de défense des côtes, mle 1772-B-33.
Le Blon (Michel), second maître armurier aéro non volant, mle 1966-B-35.

Dâm Vân Khai, maître mécanicien, mle 1908-H.

Aillet (François), maître infirmier, mle 938-B-31.

Tanguy (Alphonse), second maître infirmier, mle 2261-B-33.

Pollin (Paul), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 2569-C-38.

Loriot (Maurice), maître infirmier, mle 618-R-32.

Devaux (Lucien), maître mécanicien moteur d'avion non volant, mle 37-Biz-33.

Cuisinier (Pierre), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 14-R-32.

Clément (Emile), maître mécanicien avion, mle 69-T-29.

Balland (André), maître mécanicien moteur avion, mle 1025-T-35.

Picarda (Joseph), premier maître mécanicien d'avion, mle 2711-B-32.

Longueville (Henri), premier maître mécanicien moteur d'avion, mle 838-T-32.

Gaillard (François), maître mécanicien moteur d'avion, mle 1630-B-36.

Audren (Francis), maître infirmier, mle 2032-B-31.

Morandière (Guy), maître mécanicien moteur d'avion, mle 114-R-30.

Miossec (Jean), premier maître commis greffier, mle 1099-Biz.-35.

Vaccon (Marcel), maître mécanicien moteur d'avion, mle 3003-B-33.

Quéré (Roger), maître mécanicien avion, mle 2726-B-32.

Thiébaut (Louis), maître infirmier, mle 2060-T-31.

Raguénès (François), second maître infirmier, mle 549-B-33.

Le Doaré (Hervé), premier maître mécanicien avion, mle 70-B-33.

Canedi (Marcel), premier maître photographe aéro, mle 389-T-37.

Mathis (Irmin), maître infirmier, mle 4179-27-5.

Audren (Louis), second maître infirmier, mle 2496-B-31.

Thépaut (Jean), second maître infirmier, mle 1778-B-33.

Le Tiec (Marcel), second maître infirmier, mle 2103-B-31.

Broudic (Lucien), second maître infirmier, mle 2733-B-34.

Rabasse (Louis), second maître infirmier, mle 1635-C-35.

Guerre (Raymond), maître mécanicien moteur d'avion, mle 1831-B-32.

Le Tartonnec (Emile), second-maître infirmier, mle 1140-L-38.

Le Corre (Joseph), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 2180-B-33.

Arzel (Pierre), maître mécanicien d'aéro, mle 1307-B-33.

Josset (Cast), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 352-B-35.

Bourg (Louis), maître mécanicien moteur d'avion, mle 2348-B-31.

Bleunven (Jean), maître infirmier, mle 3284-B-35.

Padellec (Joseph), maître mécanicien d'avion, mle 135-L-32.

Goasdoué (Jean), maître infirmier, mle 3146-B-31.

Yon (Louis), second maître infirmier, mle 836-R-33.

Le Gallou (Paul), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 3163-B-36.

Tessier (Paul), premier maître mécanicien moteur d'avion, mle 1764-L-35.

Paris (Félix), maître mécanicien d'avion, mle 3324-B-32.

Le Dantec (François), second maître infirmier, mle 410-L-34.

Billant (Yves), second maître infirmier, mle 295-B-35.

Flatres (Louis), maître armurier d'aéro, mle 2245-B-33.

Ramonet (Claude), second maître infirmier, mle 2401-C-36.

Gandouin (Georges), second maître mécanicien de D. P., mle 485-R-30.

Rabasse (Jean), second maître infirmier, mle 3229-C-29.

Piriou (Léon), maître mécanicien moteur d'avion, mle 19-B-34.

Verbèke (Raymond), second maître musicien, mle 4935-T-31.

Maladent (Alphonse), premier maître mécanicien moteur d'avion, mle 459-R-31.

Leguen (André), premier maître mécanicien moteur d'avion, mle 2711-C-37.

Kernen (René), second maître manœuvrier D. P., mle 1108-L-36.

Monsifrot (Alexandre), maître mécanicien avion, mle 2728-B-34.

Le Bretton (Jean), second maître manœuvrier D. P., mle 137-123-2.

Souleymane (Kelta), second maître fusilier, mle 104-29-9.

Rey (Charles), maître musicien, mle 4099-T-28.

Lebourdais (Auguste), maître mécanicien moteur d'avion, mle 1121-B-34.

Kalidou (Kelta), maître fusilier, mle 87-30-9.

Cornu (Marcel), maître mécanicien moteur d'avion, mle 172-R-31.

Tascon (Jean), maître mécanicien d'avion, mle 80-L-33.

Gouriet (Joseph), maître mécanicien d'avion, mle 417-B-34.

Martin (Roger), maître mécanicien moteur d'avion, mle 16-R-31.

Raison (Amédée), second maître infirmier, mle 2196-B-32.

Le Menn (Yves), second maître infirmier, mle 2178-B-35.

Croisier (Fernand), premier maître mécanicien moteur d'avion, mle 4856-C-35.

Bagarry (Edouard), maître musicien, mle 1713-26-5.

Morvan (Georges), second maître armurier d'aéro, mle 659-L-36.

Hamet (Joseph), second maître canonnier D. C., mle 24-B-32.

Ernst (René), maître photographe aéro, mle 1082-T-32.

Castelli (Baptiste), second maître mécanicien d'avion, mle 3733-T-33.

Grignou (François), second maître infirmier, mle 609-B-33.

Couzic (Joseph), second maître mécanicien moteur d'avion, mle 904-L-34.

Carle (Tripolin), second maître musicien, mle 3574-T-29.

Merceur (Alexis), premier maître infirmier, mle 3759-B-30.

Lozachmeur (Joseph), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 797-B-37.

Laurent (Georges), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 2641-C-33.

Colliou (François), second maître infirmier, mle 693-B-35.

Yobé (Joseph), premier maître mécanicien électricien d'équipement, mle 3561-B-34.

Jézéquel (André), second maître mécanicien électricien d'équipement, mle 1701-B-39.

Baron (Joseph), maître mécanicien d'avion, mle 134-L-35.

Renaut (Charles), maître armurier d'aéro, mle 4113-B-35.

Penarguéar (François), second maître infirmier, mle 1670-B-35.

Guého (René), second maître surveillant militaire, mle 89-L-30.

Barazer (Marcel), second maître infirmier, mle 3118-B-32.

Traoré (Jean), second maître sans spécialité, mle 102-29-9.

Jasse (Jean), second maître infirmier, mle 2644-T-34.

Fischer (Edouard), second maître infirmier, mle 2781-T-30.

Fumoleau (Fernand), maître mécanicien avion non volant, mle 227-R-34.

Drévillon (Jean), second maître infirmier, mle 1706-B-33.

Bosser (Henri), second maître infirmier, mle 1771-B-35.

Mescam (Yves), second maître infirmier, mle 1315-B-31.

Balcon (Jean), second maître manœuvrier D. P., mle 137-250-2.

Populus (Jean), premier maître mécanicien D. C., mle 112-R-30.

Lebert (Maurice), second maître infirmier, mle 7-0-36.

Drapied (Gabriel), maître infirmier, mle 2582-T-34.

Claquin (Jean), second maître infirmier, mle 958-B-31.

Velly (Yves), second maître infirmier, mle 2088-B-35.

Liou (Robert), second maître mécanicien D. P., mle 13-26-T-37.

Calvarin (Elisée), second maître mécanicien moteur avion non volant, mle 60-B-33.

Le Guen (François), maître mécanicien avion non volant, mle 240-B-34.

Fougeray (Francis), maître mécanicien électricien d'équipement avion non volant, mle 102-B-38.

Thomas (François), second maître infirmier, mle 2630-B-35.

Jacob (Armand), maître mécanicien avion non volant, mle 1400-L-33.

Froehlig (Robert), maître mécanicien D. P., mle 466-B-31.

Ménesguen (Alain), second maître manœuvrier D. P., mle 4639-26-2.

Imprez (Julien), maître mécanicien électricien d'équipement avion non volant, mle 913-B-33.

Chauvet (Zéphirin), second maître infirmier, mle 1223-L-34.

Bonfils (Charles), second maître musicien, mle 642-T-29.

Séguillon (Yves), maître principal mécanicien moteur avion non volant, mle 3635-T-36.

Schatz (Albert), second maître infirmier, mle 4328-T-35.

Moussou (Joseph), maître musicien, mle 2083-T-34.

Laurent (Jean), maître mécanicien D. P., mle 465-B-31.

Audineau (Roger), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1783-R-35.

Arzel (François), maître armurier aéro non volant, mle 251-B-38.

Rubino de Barazia (Henri), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1282-R-34.

Le Gris (Valentin), maître armurier aéro non volant, mle 3063-C-33.

Auffret (Gabriel), maître mécanicien électricien d'équipement avion non volant, mle 2308-B-38.

Thiébaut (René), premier maître mécanicien électricien d'équipement avion non volant, mle 3680-T-33.

Prouff (Jean), second maître infirmier, mle 1579-B-32.

Lesné (Jean), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 2349-B-34.

Ollivier (François), maître mécanicien avion non volant, mle 60-B-32.

Tanguy (Pierre), maître armurier aéro non volant, mle 1153-L-36.

Gourmelon (Yves), second maître infirmier, mle 894-B-33.

Favé (Jean), second maître photographe aéro, mle 837-B-35.

Sénéchal (Corentin), second maître manœuvrier D. P., mle 136-915-2.

Favier (Joseph), premier maître mécanicien avion non volant, mle 2987-T-35.

Cosperec (Yves), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1616-B-36.

Guengant (Jean), second maître charpentier, mle 126-379-2.

Colin (Er est), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1666-B-33.

Bessières (Lucien), premier maître mécanicien électricien équipement avion non volant, mle 2082-T-37.

Le Pendu (Emile), second maître mécanicien D. P., mle 1283-27-2.

Lecire (Léon), premier maître mécanicien moteur avion non volant, mle 2124-C-36.

Alaux (Emile), premier maître canonnier D. C., mle 2116-T-30.

Normand (François), second maître manœuvrier D. P., mle 628-21-2.

Le Lay (Jean), second maître infirmier, mle 1447-B-32.

Larnicol (Pierre), maître mécanicien électricien équipement avion non volant, mle 195-B-34.

Labat (René), second maître armurier aéro non volant, mle 264-B-36.
Frey (Auguste), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 882-T-34.
Le Fol (Henri), maître armurier aéro non volant, mle 876-L-35.
Deforge (Fernand), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 365-C-30.
Hingand (Lucien), maître mécanicien avion non volant, mle 1676-B-33.
Lacombe (Jean), maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1551-R-37.
Colin (Yves), second maître infirmier, mle 2276-B-37.
Plun (Raoul), premier maître musicien, mle 2952-C-29.
Huchon (Louis), second maître mécanicien avion non volant, mle 175-L-32.
Deydier (Roger), maître infirmier, mle 2569-T-34.
Corthésy (Emile), premier maître mécanicien moteur avion non volant, mle 1651-C-38.
Léran (Jean), second maître infirmier, mle 1680-B-34.
Le Bastard (Jules), second maître infirmier, mle 1225-C-33.
Le Moigne (Joseph), second maître photographe, mle 4062-B-38.
Divrande (Auguste), second maître manœuvrier D. P., mle 62-516-1.
Maguères (Joseph), second maître mécanicien D. P., mle 2408-B-30.
Jeannaire (Charles), maître armurier aéro non volant, mle 1835-T-36.
Gicquel (André), second maître armurier aéro non volant, mle 4027-B-35.
Stéphant (Joseph), second maître guetteur sémaphorique, mle 1379-25-3.
Rolland (Jean), second maître mécanicien D. P., mle 2596-B-31.
Leraux (Emmanuel), maître manœuvrier D. P., mle 417-24-1.
Heleu (Roger), premier maître photographe, mle 1227-B-33.
Kermorvant (Samuel), second maître mécanicien D. P., mle 43-774-3.
Drieu (Léon), second maître mécanicien avion non volant, mle 605-C-32.
Pennec (Mathurin), second maître infirmier, mle 573-B-35.
Kerlidou (Christophe), premier maître mécanicien avion, mle 48-B-30.
Combeau (André), maître mécanicien moteur avion, mle 1027-R-34.
Henri (René), second maître infirmier, mle 1237-R-34.
Fenouil (Jean), maître mécanicien D. P., mle 100-830-5.
Autrot (Jean), second maître infirmier, mle 2638-B-34.
Putignani (André), maître mécanicien moteur avion, mle 2691-T-35.
Daniel (Frédéric), quartier-maître mécanicien D. P., mle 1913-L-30.
Stoltz (Jean), maître mécanicien électricien d'équipement avion, mle 4130-C-33.
Noguet (Gaston), premier maître armurier aéro, mle 2280-T-34.
Dantec (Jean), maître mécanicien moteur avion, mle 680-B-31.
Cornily (Hervé), second maître mécanicien D. P., mle 1928-B-32.
Renouf (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 5640-C-35.
David (Louis), quartier-maître infirmier, mle 1422-C-35.
Botto (Barthélémy), maître mécanicien D. P., mle 999-25-5.
Lagathu (François), second maître infirmier, mle 1969-B-33.
Lagana (Ernest), maître pompier, mle 1410-T-28.
Lenriot (André), second maître infirmier, mle 1051-L-36.
Aynié (Maurice), maître armurier aéro, mle 938-R-36.
Armand (Léopold), maître mécanicien D. P., mle 5212-27-5.
Raguenès (Jean), quartier-maître infirmier, mle 1807-B-36.
Brénière (Pierre), second maître infirmier, mle 462-T-36.

Militaires dégagés des cadres.

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

Par décision du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 28 janvier 1952, sont inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire pour l'année 1952, les officiers mariniers et quartiers-maîtres désignés ci-après:

TABLEAU NORMAL

1° *Armuriers, boulangers, canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, électriciens d'artillerie, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers, torpilleurs.*

Roussel (Jean), premier maître chauffeur, mle 4149-B.-29.
Lardat (Honoré), second maître mécanicien, mle 370-T.-30.
Le Roy (Joseph), premier maître canonnier, mle 2982-B.-30.
Rioual (Pierre), maître chauffeur, mle 1003-B.-30.
Le Pennec (Charles), second maître torpilleur, mle 2467-B.-28.
Postec (Félix), second maître canonnier, mle 902-B.-33.
Guilloux (André), second maître mécanicien, mle 2391-B.-30.
Honoré (Robert), second maître canonnier, mle 237-Cas.-35.
Chinq (Pierre), second maître timonier, mle 2904-B.-29.
Le Moigne (Louis), second maître torpilleur, mle 1894-B.-29.
Royer (Pierre), second maître canonnier, mle 464-T.-34.
Antoine (Marie), second maître canonnier, mle 753-T.-31.
Jean (Adrien), second maître cuisinier, mle 1014-S.-34.
Moustey (Alexandre), second maître mécanicien, mle 120-Cas.-29.
Le Gall (René), second maître armurier, mle 2170-B.-30.
Verdier (Narcisse), maître armurier, mle 859-R.-31.
Le Ray (Eugène), second maître chauffeur, mle 333-L.-31.
Lanrivin (Pierre), second maître armurier, mle 2089-L.-30.
Daurelle (Auguste), second maître armurier, mle 374-R.-33.
Le Breton (Jean), second maître chauffeur, mle 2598-B.-30.
Brenneur (Noël), maître électricien, mle 2563-B.-31.
Omnes (Jean), second maître canonnier, mle 1768-B.-31.
Billantt (Alain), second maître manœuvrier, mle 2686-B.-25.
Malterre (Louis), second maître torpilleur, mle 1419-C.-29.
Kerouédan (Pierre), maître électricien, mle 2648-B.-30.
Ludger (Victor), premier maître canonnier, mle 3621-B.-34.
Gosselin (Zéphyr), second maître canonnier, mle 1212-C.-33.
Cochard (Edmond), second maître mécanicien, mle 1279-R.-32.
Rivière (Paul), quartier-maître 1re classe chauffeur, mle 748-R.-35.
Morvan (Yves), second maître canonnier, mle 1626-B.-32.
Cru (Louis), quartier-maître canonnier, mle 1011-T.-32.
Stéphan (Paul), maître canonnier, mle 2565-B.-31.
Baron (Pierre), second maître chauffeur, mle 66-L.-34.
Tian Sio Po (Emile), second maître mécanicien, mle 602-T.-30.
Sohier (Georges), second maître canonnier, mle 212-C.-35.
Le Fur (Alphonse), second maître canonnier, mle 1262-L.-31.
Le Mignon (Victor), second maître manœuvrier, mle 3508-B.-32.

2° *Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes.*

Syllard (Théophile), premier maître commis, mle 470-B.-33.
Fontaine (Jean), second maître fusilier, mle 159-Cas-33.
Dantec (Louis), maître fusilier, mle 4014-B.-30.
Le Toux (François), second maître fusilier, mle 4033-B.-30
Bernard (Alain), maître commis, mle 306-B.-31.
De Nay (Vital), second maître secrétaire, mle 69-Biz.-34.
Quère (Alexandre), maître fourrier, mle 911-R.-30.
Delpech (Raymond), maître secrétaire, mle 326-R.-32.
Gourvez (Jean), maître fusilier, mle 2506-B.-32.
Kerebel (Jérôme), second maître fusilier, mle 1192-B.-31.
Brezac (Joseph), maître fusilier, mle 161-L.-31.
Le Bars (Roger), second maître fusilier, mle 422-L.-33.

3° *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins de directions de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avion non volants, musiciens sédentaires, photographe d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux.*

Meyer (Charles), premier maître canonnier DC, mle 1095-L.-30.
Drenou (Albert), second maître canonnier DC, mle 1398-B.-29.
Kadra (Ahmed), premier maître canonnier DC, mle 6197.-BHA.
Grouhel (Edouard), maître canonnier, mle 1725-L.-31.
Dagorne (Francis), second maître infirmier, mle 2878-C.-33.
Keddad (Ferhat), maître canonnier D.C., mle 9117-BHA.
Demanœuf (Maurice), maître mécanicien avion, mle 982-Biz.-35.
Vittini (Pierre), maître charpentier D.P., mle 100-571-5.
Macé (Clovis), premier maître canonnier D.C., mle 1122-R.-29.
Treillard (Alphonse), second maître canonnier D. C., mle 473-R.-30.
Azoug (Ahmed), premier maître canonnier D. C., mle 959-Biz.-34.
Orsini (Maxime), second maître guetteur sémaphorique, mle 3610-27-5.
Ali ben Abdelkader, second maître manœuvrier, mle 6841 BHT.
Mallet (Eugène), second maître canonnier D. C., mle 813-L.-30.
Maizi (Guellil), maître fusilier, mle 8141-BHA.
Del Rey (Jean), second maître canonnier D. C., mle 411-Biz.-34.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
MÉTÉOROLOGISTES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Foret (Jean)	3657 27 5	21 juin 1928.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bénézech (André)	577 T 34	1er octobre 1935.	Cours perfect. O. E.	T D.
Ayant fait campagne.				
Santucci (Mathieu)	1028 T 30	1er janvier 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Guézennec (Yves)	945 27 2	7 mars 1946.	*Mermoz.*	T. D.
Lagéat (Yves)	1837 B 35	24 mai 1947.	*Lafayette.*	
Astrue (Julien)	884 T 34	1er mars 1950.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Calvarin (Jean)	53 B 32	30 juin 1950.	Sce Central Hydro.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Dubet (Charles)	1091 R 37	1er mars 1947.	B. A. N. Lartigue.	T. D
Ayant fait campagne.				
Le Goz (Alexandre)	1631 L 38	16 novembre 1944.	B. A. N. Lann-Bihoué.	
Uguen (Yves)	938 B 37	4 décembre 1944.	*Le Brix.*	T. D.
Frogerais (Pierre)	734 B 34	1er décembre 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Bazerque (Georges)	886 BIZ 37	1er janvier 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Grotzinger (Valentin)	644 T 35	15 mai 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Tanguy (Gilbert)	957 BIZ 37	1er juillet 1946.	*Le Verrier.*	T. D.
Plouhinec (Jean)	3276 B 37	6 novembre 1946.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kempf (André)	524 C 35	11 avril 1936.	B. A. N. Agadir.	
Jubert (André)	2328 T 37	6 juillet 1938.	B. A. N. Khouribga.	T. D.
Dourmap (André)	3519 B 38	3 octobre 1938.	*Le Brix.*	T. D.
Ricaard (Lucien)	1712 B 37	21 septembre 1942.	B. A. N. Karouba.	
Grignoux (Alain)	923 B 45	4 avril 1945.	*Le Brix.*	T. D.
Raguénès (Henri)	876 B 47	1er avril 1948.	*Le Brix.*	T. D.
Mancos (Jacques)	414 R 45	5 janvier 1950.	*Mermoz.*	T. D.
Ayant fait campagne.				
Nicol (Hippolyte)	3739 B 37	16 avril 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Fily (Alexandre)	1334 B 39	18 janvier 1945.	*Le Verrier.*	T. D.
Lanchec (Ollivier)	2828 B 36	1er juillet 1945.	B. A. N. Lanvéoc-Poulmic.	
Kermorgant (Jean)	719 B 36	1er septembre 1945.	B. A. N. Agadir.	
Lorhmann (Marcel)	2952 T 38	8 avril 1946.	B. A. N. Aspretto.	
Vital (Jean)	334 T 37	19 avril 1946.	E. M. 3e région.	
Briot (Marcel)	790 T 37	20 avril 1946.	B. A. N. Hyères.	
Pichavant (Alain)	1178 B 37	20 août 1946.	B. A. N. les Mureaux.	
Escoffier (Raymond)	5835 T 38	11 février 1947.	Sce Central Hydro.	
Mallégol (Raymond)	4188 T 39	29 juillet 1947.	E. M. Aéro Méd.	
CHARPENTIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Maguet (Albert)	3551 B 23	16 mai 1947.	C. M. M. Brest.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Billin (Claude)	4236 B 28	23 juin 1942.	C. F. M. Hourtin.	
Billiou (Alexis)	1842 B 29	4 septembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Lehr (André)	3667 C 31	26 septembre 1944	Cours perfect. O. E.	T. D.
Lorin (Marcel)	109 T 31	31 décembre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Germonneau (Jean)	254 R 32	31 décembre 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Gadona (Henri)	3352 B 29	1er février 1947.	A. M. F. Sidi-Abdallah.	T. D.
Bois (Georges)	1676 B 38	9 août 1947.	Ecole des électriciens.	
Normant (Jean)	3657 B 32	1er octobre 1947.	*Montcalm.*	
Rubaud (Louis)	372 B 37	1er octobre 1947.	*Lafayette.*	
Buhagéar (Paul)	489 BIZ 28	1er décembre 1947.	*Emile-Bertin.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Kermorgant (Yves)	10221 B 45	17 novembre 1945.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Connan (Joseph)	310 B 46	9 février 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Goff (Jean)	1479 B 36	26 octobre 1944.	Disponible Toulon.	
Kircher (René)	1070 T 28	1er novembre 1944	B. A. N. Cuers.	
Guernic (Yves)	303 L 39	4 décembre 1944.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Cloitre (Jean)	3552 B 35	25 décembre 1944.	G. E. P. P.	
Gaultier (Hippolyte)	1222 B 38	8 mars 1945.	*Montcalm.*	
Pascual (Julien)	2588 B 34	11 juillet 1945.	Dépôt Cherbourg.	
Mottais (Henri)	3686 B 38	1er décembre 1945.	Disponible Brest.	
Malleter (Pierre)	2909 B 33	10 janvier 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Le Goff (Ernest)	1186 B 35	8 avril 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Jestin (Pierre)	603 B 37	12 avril 1946.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
		CANONNIERS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Jollin (Camille)	7744 27 1	5 septembre 1934	U. M. Marseille.	
Py (Ollivier)	383 27 4	4 juillet 1935.	Marine Paris.	
Cloarec (François)	2328 25 2	30 novembre 1940.	*Montcalm.*	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Horel (Yves)	38 L 30	2 février 1938.	B. M. M. Toulon.	
Guilloré (Pierre)	508 B 29	10 décembre 1941.	Disponible Brest.	
Bastard (Jean)	3801 B 28	25 février 1942.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Rieffel (Charles)	2753 T 31	29 août 1944.	*Gloire.*	
Le Coupanec (Louis)	171 L 31	29 août 1944.	B. M. M. Toulon.	
Le Gallo (Mathurin)	55 L 29	1er octobre 1944.	A. C. Toulon.	
Arzel (Auguste)	1640 B 30	1er octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Golc (Pierre)	2590 B 31	1er octobre 1944.	U. M. Marseille.	
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Saluden (Hervé)	679 B 34	1er février 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Séguillon (Yves)	983 B 32	26 octobre 1944.	C. F. M. Hourtin.	
Baron (Léon)	5863 B 29	1er novembre 1944.	G. B. R. Toulon.	
Calvé (Joseph)	1713 25 3	26 novembre 1944.	*Hoche.*	
Maya (Henri)	327 R 33	28 novembre 1944.	*Gloire.*	
Bocheur (Gabriel)	644 25 2	4 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Hernot (Joseph)	2472 26 2	4 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Guizvarch (Jean)	1119 B 30	4 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Raoul (Yves)	1379 B 30	4 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Ollivier (René)	202 B 36	4 décembre 1944.	*Hoca.*	
Siermann (Ernest)	1189 T 31	5 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Guennou (Joseph)	2216 25 2	15 décembre 1944.	C. F. M. Hourtin.	
Quervarec (Eugène)	2661 B 36	26 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Dézéquel (Eugène)	3155 B 37	26 décembre 1944.	*Kléber.*	
Le Vaou (Yves)	4315 27 2	31 décembre 1944.	Marine Paris.	
Le Béon (Jean)	4302 B 28	31 décembre 1944.	D. E. U. S. A.	
Le Vourch (Tanguy)	1948 B 29	31 décembre 1944.	Cercles Foyers Brest.	
Talbot (Francis)	3681 B 35	31 décembre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Lys (Léon)	1766 C 35	1er octobre 1926.	Cours B. S.	T. D.
Vigouroux (Jean)	3968 B 39	8 janvier 1946.	Cours B. S.	T. D.
		Ayant fait campagne		
Roudaut (Gabriel)	706 B 36	29 septembre 1944.	*Gloire.*	
Autret (Jean)	3932 B 39	1er octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Pavillon (Roger)	2197 B 28	14 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Boirel (Joseph)	3705 B 38	20 octobre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Corseal (Marcel)	3517 B 37	26 octobre 1944.	Disponible Cherbourg.	
Grall (Albert)	268 B 33	28 novembre 1944.	Disponible Brest.	
Jollé (Henri)	1702 B 32	5 décembre 1944.	Cie Garde Port-Lyautey.	T. D.
Leblanc (Auguste)	497 L 37	15 décembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Serpollier (Raymond)	4192 T 37	15 décembre 1944.	Cie Garde Toulon.	
Gourlou (Joseph)	619 B 38	15 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Pommelet (Henri)	634 B 38	15 décembre 1944.	Cours électricien d'artillerie.	T. D.
L'Arvor (Yves)	1865 B 29	15 décembre 1944.	Cours électricien d'artillerie.	T. D.
Réal (Fernand)	708 T 33	25 décembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	
Le Collen (Arthur)	431 B 32	31 décembre 1944.	B. T. A. N. Casablanca.	T. D.
Lainé (Edgard)	1115 T 34	31 décembre 1944.	G. S. M. Poche Toulon.	
Henry (Louis)	1809 B 35	31 décembre 1944.	*Pique.*	T. D.
Digarcher (René)	1005 B 37	31 décembre 1944.	Cours électricien d'artillerie.	T. D.
Léon (Jean)	629 B 24	1er janvier 1945.	M. Cie Bizerte.	T. D.
Ropars (Lucien)	1107 B 37	22 janvier 1945.	*La Fayette.*	
Simon (Jean)	3528 B 32	24 février 1945.	*Croix-de-Lorraine.*	
Corlay (Pierre)	1021 L 31	25 mars 1945.	Disponible Brest.	
Kerloch (Henri)	1456 B 31	1er avril 1945.	*Montcalm.*	
Nicolas (Jean)	3704 B 38	2 avril 1945.	*Lansquenet.*	
Gangloff (Georges)	675 T 37	19 avril 1945.	Disponible Toulon.	
Bégot (Jean)	3343 B 35	27 avril 1945.	Disponible Toulon.	
Nédélec (Jean)	1612 B 33	1er mai 1945.	Ecole Ter. Toulon.	
Hélias (Simon)	499 B 24	1er mai 1945.	Disponible Brest.	
Jégou (Pierre)	908 B 37	1er mai 1945.	*Spahi.*	
Vaneaux (Eugène)	208 L 34	15 mai 1945.	*Elan.*	
Courtian (Henri)	1270 R 31	18 mai 1945.	*Montcalm.*	
Hamm (Jacques)	367 T 37	26 mai 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Hervé (François)	865 B 37	30 mai 1945.	*Richelieu*, écoles.	T. D.
Le Bras (André)	2382 B 24	1er juin 1945.	E. M. Mne Tunisie.	T. D.
Le Mao (Jean)	1048 B 36	11 juin 1945.	Disponible Brest.	
Séven (Désiré)	3573 B 36	15 juin 1945.	E. M. Al. Méditer.	T. D.
Grall (Joseph)	2078 B 29	1er juillet 1945.	*Hoche.*	
Lan-gonneur (Henri)	2836 B 24	1er juillet 1945.	*Mameluck.*	
Coïc (Michel)	399 B 24	8 août 1945.	*Jean-Bart.*	
Le Bû (Emile)	1581 B 39	18 août 1945.	Cie Garde Port-Lyautey.	T. D.
Fichant (Charles)	1823 B 25	23 août 1945.	*Bombara.*	
Abiven (René)	282 B 37	1er septembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Kervarec (Etienne)	4069 B 39	10 septembre 1945.	Ecole moniteurs E. P.	
Prigent (Louis)	391 B 36	1er octobre 1945.	*Richelieu.*	
Hallier (Francis)	743 L 35	15 octobre 1945.	D. C. A. Toulon.	
Barzic (Yves)	2119 B 35	27 octobre 1945.	*Marceau.*	
Ouhinèneur (François)	3616 B 28	1er novembre 1945.	*Jean-Bart.*	
Caer (Jean)	244 B 33	10 novembre 1945.	*Jean-Bart.*	
Hellas (Nicolas)	3821 B 35	1er décembre 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Guinet (Georges)	3068 T 35	10 décembre 1945.	*Emile-Bertin.*	
Colach (Marcel)	3605 B 35	1er janvier 1946.	*Tonkinois.*	
Deutsch (Ernest)	5077 T 30	15 janvier 1946.	Centre Sirocco.	
Berk (Fernand)	623 T 38	20 janvier 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Flécher (Auguste)	112 B 35	23 janvier 1946.	C. F. M. Hourtin.	
Bellec (Jean)	1126 L 31	1er février 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Dugnédéou (Aimé)	5858 B 28	5 février 1946.	*Touareg.*	
Mao (Yves)	302 C 32	7 mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Laumain (André)	1934 T 33	7 mars 1946.	Station Ile du Levant.	
Cadour (Jean)	1979 B 33	7 mars 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Durand (Jean)	2858 B 33	7 mars 1946.	*Lorraine*, écoles.	
Roudaut (René)	395 B 34	7 mars 1946.	*Richelieu.*	
Arzel (Joseph)	804 B 34	7 mars 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
OPTICIENS TELEMETRISTES				
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Merrel (Chrétien)	2215 27 2	8 avril 1933.	Disponible Brest.	
Appéry (Goulven)	1201 B 31	16 novembre 1941.	Disponible Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Uhl (Otton)	448 T 29	5 septembre 1937.	D. C. A. N. Toulon.	
Le Saux (Joseph)	1982 B 28	10 octobre 1944.	B. M. M. Cherbourg.	
Abiven (Joseph)	1078 B 30	26 octobre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Seconds maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Daniel (Jean)	2900 B 36	10 octobre 1944.	Disponible Toulon.	
Goettelmann (Paul)	3177 T 36	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Moulec (Marcel)	3175 B 34	2 novembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Bourdon (Henri)	3757 B 37	4 décembre 1944.	E. A. T. M. Toulon.	
Le Cavorzin (Albert)	2193 B 34	10 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Riou (Michel)	476 C 38	1er janvier 1945.	Ecole navale.	
ARMURIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Lunven (Martial)	129 109 2	2 juin 1926.	E. A. C. Bormettes.	
Le Guen (Aimé)	130 493 2	13 juin 1933.	Disponible Toulon.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Madec (Yves)	129 652 2	1er septembre 1933.	Marine Paris.	
Le Gall (René)	712 26 2	16 septembre 1933.	Détaché direction Brest.	
Faury (Marc)	93 25 4	4 août 1934.	D. C. A. N. Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
L'Helgouarch (Pierre)	1523 B 33	24 octobre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Brenaut (René)	2203 B 31	1er novembre 1944.	Disponible Brest.	
Pescher (Raoul)	1130 T 31	4 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Fichet (Auguste)	1664 C 32	4 décembre 1944.	Ecole des canonniers.	
Artur (Yves)	1895 25 2	15 décembre 1944.	D. C. A. N. Lorient.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bertrand (Raoul)	3440 T 37	9 septembre 1937.	B. E. Khouribga.	T. D.
Hengy (Gilbert)	6317 T 38	1er mai 1942.	D. C. A. Bizerte.	
Ayant fait campagne.				
Gallou (Jean)	651 B 38	21 avril 1942.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Bouleau (Raymond)	1797 T 36	1er décembre 1943.	*Montcalm.*	
Toullec (Jean)	1673 B 37	21 décembre 1943.	*Sakalave.*	
Le Thoer (Théophile)	1536 B 33	1er mars 1944.	Cie garde Lorient.	
Goffeny (Roger)	3885 B 37	29 août 1944.	*Georges-Leygues.*	
Jacques (Jean)	1684 T 32	25 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Varennes (Pierre)	1479 T 33	7 novembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Nicolas (Marcel)	3729 T 36	1er décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Bozec (Jean)	3019 B 32	4 décembre 1944.	D. C. A. N. Toulon.	
Cloarec (Jean)	3867 B 37	4 décembre 1944.	Cie garde Toulon.	
Bernot (Paul)	1081 B 40	31 décembre 1944.	*Richelieu.*	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers fusiliers, chairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs.

NOMS, PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		FUSILIERS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Podeur (Louis)	130 332 2	14 novembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Le Coupanec (Laurent)	334 26 2	1er décembre 1944	Dépôt Brest.	
Auvray (Jean)	66 152 1	4 décembre 1944.	B. E. M. Dijon.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Guezennec (Charles)	2538 B 31	1er février 1938.	U. M. Casablanca.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Le Gall (Jean)	1700 B 30	30 septembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Bohec (Jean)	507 B 31	20 octobre 1944.	C. G. Sidi-Abdallah.	
Novat (Robert)	96 B 29	22 octobre 1944	U. M. Alger.	T. D.
Le Fourn (François)	3436 26 2	26 octobre 1944.	Centre Siroco.	
Brehler (Pierre)	3811 B 29	26 octobre 1944.	E. M. 2e région.	
Simon (Lucien)	1174 27 1	1er novembre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Balcon (Jean)	2562 B 31	1er novembre 1944.	Ecole navale.	
Bihan (Jean)	4550 B 30	1er décembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Guermeur (Alain)	220 B 34	26 décembre 1944.	U. M. Oran.	T. D.
Thoulouzan (Edmond)	1538 C 36	31 décembre 1944	*Montcalm.*	
Le Vezo (Antoine)	2072 27 2	1er mars 1945.	F. M. Rhin.	
Gelgon (Eugène)	2611 B 32	20 mars 1945.	Centre Siroco.	
Barazer (Charles)	3242 C 32	4 avril 1945.	E. S. N. Bordeaux.	
L'Hostis (Yves)	2345 B 28	9 juin 1945.	Gr. *Lorraine-Suffren.*	
Pellenec (Yves)	4090 B 28	10 juin 1945.	U. M. Oran.	T. D.
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Le Vourch (Jean)	4269 B 28	1er décembre 1931.	Disponible Brest.	
Blondin (Jean)	807 R 35	31 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Rey (Marcel)	1572 T 27	1er janvier 1945.	C. F. M. Hourtin.	
Masson (Joseph)	3823 B 31	1er mai 1945.	Cie garde Cherbourg.	
Perrot (Yves)	2460 B 33	15 mai 1945.	*Richelieu.*	
Boussouf (Mohamed)	736 BIZ 36	30 juin 1945.	Commando Hubert.	
Hamon (Jean)	485 B 31	1er juillet 1945.	Disponible Brest.	
Creps (René)	956 26 1	1er août 1945	B. A. N. Les Mureaux.	
Beuzit (Jean)	486 B 32	1er août 1945	Cie garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Rio (Yves)	290 L 32	1er août 1945.	Commando Trépel.	
Le Dem (Guillaume)	3047 B 37	1er août 1945	Ecole navale.	
Chauderlot (Alain)	1775 C 36	20 août 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Morvan (François)	1231 B 36	1er septembre 1945.	Dépôt Toulon.	
Durand (Paul)	164 B 37	1er septembre 1945	Marine Paris.	
Lastennet (Pierre)	702 B 38	1er septembre 1945.	Disponible Brest.	
Liscouet (Marcel)	663 B 34	15 septembre 1945.	Cie garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Tringat (Abel)	748 C 28	1er octobre 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Moal (François)	2740 B 36	8 octobre 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Rabotin (Georges)	1883 C 34	1er novembre 1945.	Centre Siroco.	
Cocaign (Alfred)	558 B 35	1er novembre 1945.	Sécurité sociale Brest.	
Wéber (Albert)	2513 T 31	4 novembre 1945.	E. M. 3e région.	
Pouliquen (Jacques)	3653 B 39	15 novembre 1945.	B. E. Agadir.	T. D.
Mocher (Jean)	313 B 31	20 novembre 1945.	Ecole Ter. Toulon.	
		Seconds maîtres (n'appartenant pas au cadre spécial).		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bourguignon (Jean)	3 T 17	1er juin 1948.	Marine Paris.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Mérour (Jean)	465 B 37	1er décembre 1944.	D. P. Sidi-Abdallah.	
Driano (Joseph)	208 L 36	1er juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Naour (Joseph)	1070 B 37	20 juin 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Le Bihan (Joseph)	3257 B 36	28 juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Maroullié (Louis)	278 L 30	1er juillet 1945.	B. E. Khouribga.	
Le Sann (Alber)	708 B 34	1er juillet 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Lissilbour (François)	826 B 32	1er août 1945.	Dépôt Sidi-Abdallah.	
Jégouzo (André)	549 L 39	1er août 1945	B. E. Khouribga.	T. D.
Compiègne (Jean)	525 T 35	16 août 1945.	B. A. N. Karouba.	
Blonz (François)	3263 B 36	1er septembre 1945	Disponible Brest.	
Gannat (Marcel)	739 B 35	1er septembre 1945	B. E. Khouribga.	T. D.
Jolivet (François)	3350 B 35	1er novembre 1945	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Moigne (Jean)	954 B 34	16 novembre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Le Bellec (Joseph)	1005 L 36	17 novembre 1945	E. A. M. F. Toulon.	
Le Calvez (Jean)	1059 B 30	1er décembre 1945.	Cie garde Toulon.	
Corre (Jean)	1190 B 33	16 décembre 1945.	Marine Le Havre.	
Kermorvant (André)	780 L 33	1er janvier 1946.	B. E. Khouribga.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Pluchon (Pierre)	856 B 37	4 février 1946.	E. M. Mne Tunisie.	T. D.
Rivory (Marcel)	452 T 31	1er mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Taverne (René)	2376 C 36	1er mars 1946.	Cie Garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Doze (Louis)	838 B 36	7 mars 1946.	*Le Lorrain.*	
Salaun (Jean)	941 B 37	7 mars 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
Kœnig (Antoine)	1451 T 37	7 mars 1946.	Marine Paris.	
Le Saout (Alain)	4275 B 30	24 mars 1946.	B. A. N. Aspretto.	
Zimmermann (Marcel)	1938 T 37	24 mars 1946.	*Meuse*	
Le Roux (Louis)	266 L 32	1er avril 1946.	E. S. N. Bordeaux.	
Bastien (Jean)	1622 C 36	30 avril 1946.	D. P. Cherbourg.	
Roudaut (Yves)	1744 B 31	1er juin 1946.	U. M. Marseille.	
Weinling (Philippe)	2018 T 39	1er juin 1946.	Hôpital Sainte-Anne.	
Masson (Louis)	1256 R 36	15 juin 1946.	S. M. E. Rochefort.	

Seconds maîtres (cadre spécial).

N'ayant pas fait campagne.

Toullelan (Pierre)	4652 T 42	1er octobre 1947.	Centre Sirroco.	T. D.
Richard (Maurice)	8998 T 42	7 juillet 1949.	U. M. Baie Ponty.	

Ayant fait campagne.

Capitaine (Jean)	890 B 37	22 octobre 1944.	Centre Siroco.	
Le Rolland (Pierre)	899 B 38	28 novembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Uguen (Louis)	10441 T 41	1er juin 1945.	*Richelieu.*	
De Trogoff (Pierre)	10285 T 41	1er octobre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Mével (Jean)	54 B 35	23 octobre 1945.	Disponible Brest.	
Scouarnec (Jean)	4659 T 42	1er février 1946.	*Montcalm.*	
Le Henry (Gilles)	2699 B 36	7 mars 1946.	*Georges-Leygues.*	
Kerhoas (Gabriel)	2944 B 36	7 mars 1946	*Tonkinois.*	
Delanoé (Ernest)	241 B 37	7 mars 1946.	G. E. P. P.	
Louarn (Yves)	1859 B 37	7 mars 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Hinterlang (Camille)	2569 T 37	7 mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Péron (Xavier)	385 B 38	7 mars 1946.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Normand (François)	1988 B 39	7 mars 1946.	*Montcalm.*	
Nénan (Louis)	3636 B 39	7 mars 1946.	*Georges-Leygues.*	
Sellin (Yves)	172 L 40	7 mars 1946.	Disponible Brest.	
Le Corre (Albert)	311 B 40	7 mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Hélies (Claude)	1398 B 40	7 mars 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Chewy (Marcel)	5021 T 41	7 mars 1946.	Ecole navale.	
Letang (Joannès)	5064 T 41	7 mars 1946.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Jézéquel (Michel)	3358 T 42	7 mars 1946.	G. E. P. P.	

CLAIRONS

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Le Scoarnec (Adrien)	202[illegible] B 34	2 novembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	

Ayant fait campagne.

Kerdraon (François)	1512 B 23	4 juillet 1935.	C. F. M. Pont-Réan.	

TORPILLEURS

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Courtès (Laurent)	3169 26 2	1er février 1930.	Sous-marin *Andromède.*	T. D.
Moysan (Jean)	2355 B 30	21 juillet 1930.	G. A. S. M. (1re E. S. M.).	T. D.
Kéranguéven (Laurent)	853 B 30	1er avril 1931.	E. A. M. F. Toulon.	

Ayant fait campagne

Marchand (Jean)	737 25 2	1er janvier 1942.	*Gustave-Zédé.*	

Maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Le Calvez (Paul)	3136 B 28	1er mars 1929.	*Montcalm.*	
Goasguen (Jean)	1139 B 30	25 mars 1930.	Disponible Brest.	
Le Borgne (Albert)	1717 B 30	6 mai 1930.	A. M. T. Brest.	
Le Menn (Yves)	883 B 30	1er octobre 1930.	B. M. M. Toulon.	

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Ango (André)	610 B 30	13 mars 1933.	Disponible Brest.	
Mayeux (Georges)	1044 B 30	11 juillet 1933.	C. M. M. Bizerte.	T. D.
Joncour (Corentin)	2433 B 35	30 juillet 1936	C. E. Saint-Raphaël.	
Allier (André)	3821 T 33	1er septembre 1936.	Disponible Toulon.	
Gilles (René)	3469 T 38	24 juin 1938.	E. A. M. F. Toulon.	
Barbéoch (Alain)	2151 B 35	5 janvier 1939.	*Hova.*	
Rousic (Paul)	1956 B 36	16 août 1939.	Ecole navale.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		ELECTRICIENS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Kerloncuff (Jean)	1523 25 2	1er février 1943.	*Lafayette.*	
Ruon (Louis)	1347 20 2	8 septembre 1944.	Disponible Brest.	
Saubert (Marcel)	711 25 1	26 septembre 1944.	U. M. Marseille.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er juillet 1931.	Disponible Toulon.	
		Ayant fait campagne.		
Roblot (Louis)	128 970 2	26 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Le Formal (Léon)	1012 L 29	3 novembre 1944.	Ecole électriciens.	
Calhou (Louis)	71 27 2	15 décembre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Nicolas (Léon)	3327 B 31	15 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Burlot (Pierre)	2714 27 2	17 décembre 1944.	Marine Paris.	
Romain (François)	555 24 2	31 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Jacq (Jean)	2501 27 2	31 décembre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Guillouroux (Louis)	2649 B 30	31 décembre 1944.	*Francis-Garnier.*	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Lemoigne (François)	816 B 35	1er juillet 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Le Mestre (Pierre)	266 L 37	30 septembre 1944.	3ce Ter. Toulon.	
Inizan (Lucien)	2630 B 32	14 octobre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Colin (François)	535 24 2	26 octobre 1944.	3ce Ter. Oran.	T. D.
Velly (Jean)	979 B 39	5 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Padel (Yves)	772 B 38	10 janvier 1945.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Le Bourlout (Jean)	828 L 38	1er juillet 1945.	*Hova.*	
Jacquinet (Louis)	3033 B 37	30 juillet 1945.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Papin (Eugène)	797 R 34	28 août 1945.	Disponible Cherbourg.	
Gicquel (Louis)	1654 B 39	30 août 1945.	*Elan.*	T. D.
Ollivier (Charles)	2705 B 32	1er septembre 1945.	*Emile-Bertin.*	
Conq (François)	574 B 33	1er septembre 1945.	Disponible Brest.	
Le Roux (Jean)	1335 B 33	1er septembre 1945.	Disponible Brest.	
Le Duff (Albert)	2596 B 34	1er septembre 1945.	*Marceau.*	
Chenu (Robert)	741 T 37	1er septembre 1945.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Créachadec (François)	3821 B 37	1er septembre 1945.	Ecole navale.	
Liévaux (Jean)	1753 T 38	1er septembre 1945.	*Jean-Bart.*	
Le Rolland (Louis)	140 26 2	5 septembre 1945.	*Vire.*	
Nicolas (Jean)	4059 B 28	1er novembre 1945.	*Primevère.*	
Kerloncuff (Jean)	129 622 2	10 novembre 1945.	A. M. F. Brest.	
		Seconds maîtres		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Goff (Jean)	1459 L 38	26 août 1941.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Rosec (Maurice)	3909 B 39	4 décembre 1941.	B. E. Khouribga.	T. D.
Richom (André)	6910 T 42	9 avril 1942.	Sous-marin *Roland-Morillot.*	T. D.
Bruno (Joseph)	3392 T 42	16 novembre 1942.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Zanello (Alfred)	586 T 42	30 mars 1945.	Citerne *Rummel.*	T. D.
David (Pierre)	7082 C 45	4 juin 1945.	*Spahi.*	
Gourvès (Marcel)	190 B 45	9 juin 1945.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Pérès (Prigent)	2695 B 45	21 juin 1945.	Ecole électriciens.	
Bouchard (Yves)	3811 T 46	26 juillet 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Guyader (Marcel)	635 B 45	1er août 1945.	Sous-marin *Saphir.*	T. D.
Thomas (Noël)	9487 B 45	1er août 1945.	*Lafayette.*	
Cordillot (Edouard)	783 L 45	2 août 1945.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Tanguy (Henri)	7318 T 45	7 août 1945.	Ecole électriciens.	
Rémond (Roger)	9703 B 45	12 septembre 1945.	*Jean-Bart.*	
Le Bec (Rémy)	9726 B 45	13 septembre 1945.	Ecole des électriciens.	
Milin (Yves)	1784 B 45	18 octobre 1945.	Sous-marin *Sultane.*	T. D.
Delannoy (André)	1587 C 45	14 novembre 1945.	D. E. U. S. A.	
Saint-Calbre (Robert)	244 R 45	1er janvier 1946.	Sous-marin *Roland-Morillot.*	T. D.
Blanchard (André)	2290 L 45	17 février 1946.	*Gustave-Zédé.*	
Kerne (Michel)	2370 T 46	18 novembre 1946.	*Lac-Tonlé-Sap.*	
Perrot (Albert)	15672 T 42	24 avril 1947.	*Gloire.*	
Barbéoch (François)	694 B 45	12 octobre 1947.	*Lorraine*, écoles.	
Rivrain (Michel)	9 L 48	1er janvier 1948.	*Arabe.*	
Vitry (Raymond)	3617 B 45	13 avril 1948.	*Astrée.*	T. D.
Le Gnanec (Pierre)	7836 B 45	1er juin 1948.	Ecole Ter. Toulon.	
Clorennec (Georges)	871 B 47	1er octobre 1948.	Disponible Brest.	
Dupuy (Jean)	15 R 48	1er octobre 1948.	*Somali.*	
Le Garrec (Sébastien)	19 B 48	1er octobre 1948.	B. E. Lartigue.	T. D.
Lesvenan (Louis)	20 B 48	1er octobre 1948.	Ecole navale (C. P. E. O. M.).	T. D.
Moulin (Yves)	21 B 48	1er octobre 1948.	*Montcalm.*	
Patte (Bernard)	965 T 48	1er octobre 1948.	Ecole navale (C. P. E. O. M.).	T. D.
Guémiot (François)	261 T 48	1er octobre 1948.	*Sakalave.*	
Mazé (Yves)	10307 B 45	17 octobre 1948.	Ecole électriciens.	
Le Scellier (Eugène)	2638 B 45	18 mars 1949.	Cours B. S.	T. D.
Laumé (Roland)	3901 C 45	30 août 1949.	Marine Paris.	
Durand (François)	6411 T 42	20 décembre 1950.	*Montcalm.*	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		RADIOS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Ame (Emmanuel)	3875 27 2	1er juin 1945.	Service Ter. Oran.	
Schweitzer (Emile)	72 239 1	24 mars 1947.	Service Ter. Casablanca.	T. D.
Nizou (Germain)	126 642 2	1er octobre 1947.	B. A. N. Aspretto.	
Derrien (Yves)	126 414 2	17 décembre 1947.	Marine Paris.	
Le Lann (Auguste)	741 25 2	1er août 1948.	Marine Paris.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Yannou (Corentin)	2589 B 31	22 mars 1945.	B. A. N. Karouba.	
Castel (Francis)	543 24 2	10 juillet 1945.	Service Ter. Bizerte.	T. D.
Le Duc (Hyacinthe)	1014 L 29	21 novembre 1945.	Ecole Ter. Toulon.	
Kéraudren (Adolphe)	749 25 2	1er décembre 1945.	Service Ter. Oran.	T. D.
Le Rouzic (François)	3126 26 2	1er mai 1946.	E. M. Gr. croiseurs.	
Huet (Marcel)	2500 B 31	10 mai 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
Garrec (Louis)	131 231 2	15 mai 1946.	Service Ter. Toulon.	
Poentis (Léonce)	3108 T 29	1er juillet 1946.	E. M. aéro-méd.	
Charpentier (Hippolyte)	2377 B 29	20 juillet 1946.	E. M. escadre.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Lemoine (André)	3518 B 37	15 août 1944.	Service Ter. Alger.	T. D.
Le Moigne (Georges)	3308 B 35	20 décembre 1944.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Thomas (Pierre)	946 B 29	15 septembre 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Stéphant (René)	649 26 2	20 septembre 1945.	Service Ter. Bizerte.	
Le Voguer (François)	2885 26 2	7 mars 1946.	B. A. N. Lann-Bihoue.	
Heintz (Jean)	961 C 33	3 avril 1946.	Service Ter. Bizerte.	T. D.
Broudin (Georges)	4069 27 2	16 mai 1946.	B. E. Agadir.	T. D.
Larrivain (Yves)	3310 B 34	16 juin 1946.	*Kléber.*	
Hubert (Paul)	1329 R 31	1er octobre 1946.	E. M. aéro Casablanca.	T. D.
Kersaudy (Jean)	4180 B 28	11 janvier 1947.	Service Ter. Oran.	T. D.
Morice (Yves)	534 27 2	25 février 1947.	Disponible Brest.	
Rolland (Raymond)	3865 B 35	10 mars 1947.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Béchu (Francis)	3108 B 38	24 mars 1947.	*Richelieu.*	
Le Gall (Joseph)	1438 B 37	13 avril 1947.	*Ailette.*	
Saliou (Yves)	1465 L 35	16 mai 1947.	*Le Rusé.*	T. D.
Kellener (François)	1733 C 36	6 juin 1947.	*Gloire.*	
Quéméré (Michel)	3356 B 37	10 juin 1947.	E. M. Escadre.	
Bonnec (Léonard)	1264 1 35	1er juillet 1947.	*Cimeterre.*	T. D.
Gléhen (Jean)	3224 B 36	19 juillet 1947.	*Jean-Bart.*	
Gayaud (Jean)	1114 L 28	16 août 1947.	Marine Paris.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Page (Marcel)	11486 T 42	10 octobre 1942.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Le Lay (Ernest)	332 B 45	13 février 1945.	Sous-marin *Sultane.*	T. D.
Le Bervet (André)	527 Cas 44	1er mars 1945.	Sce T. E. R. Casablanca.	
Nozahic (Eugène)	9981 B 45	12 octobre 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Renard (Guy)	2702 B 45	7 janvier 1946.	Esc. 54 S. Hyères.	
Pondaven (Jean)	27 B 46	9 janvier 1946.	Sous-marin *Sybille.*	T. D.
Guignard (Robert)	1009 L 46	22 février 1946.	Sce Ter. Alger.	T. D.
Odinot (Henri)	7909 C 45	31 mars 1947.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Joubert (Lucien)	1168 R 45	4 avril 1949.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Saint-Guirons (Jacques)	389 R 45	28 décembre 1950.	*Laucier.*	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Levant (René)	902 T 39	31 décembre 1944.	*Odet.*	
Le Leu (Lucien)	1603 C 38	20 septembre 1945.	Sous-marin *Roland-Morillot.*	T. D.
Chenu (René)	4538 T 37	1er octobre 1945	E. M. Aéro Algérie.	T. D.
Junca (Henri)	213 R 37	7 mars 1946	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Kerzerho (Pierre)	350 L 38	10 mai 1946.	Sce T. E. R. Casablanca.	T. D.
Duvigneau (Jean)	254 FF 41	31 mai 1947.	*Elan.*	T. D.
Allain (François)	1333 B 32	10 juin 1947.	Disponible Brest.	
Laurent (François)	542 L 40	11 juillet 1947.	*Ancre.*	
Meunier (Auguste)	1011 T 43	11 août 1947.	*Sénégalais.*	
Lombart (Robert)	1591 T 35	16 août 1947.	*Hoca.*	
Corfec (Emile)	2760 B 45	1er septembre 1947.	Sce T. E. R. Casablanca.	T. D.
Mallet (Eugène)	346 L 37	10 octobre 1947.	41e SV Samar.	T. D.
Jaouen (Raymond)	3192 B 37	10 octobre 1947.	42e S. V. Samar.	T. D.
Thébine (Yves)	219 FF 41	13 octobre 1947.	B. E. Lartigue.	T. D.
Pryzbyla (Bruno)	7688 T 42	28 octobre 1947.	F. M. Rhin.	
Thomas (Jean)	304 L 38	8 novembre 1947.	Marine Paris.	
Rault (Georges)	2610 B 35	20 novembre 1947.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Floc'h (Claude)	3072 B 37	22 novembre 1947.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Le Brouster (Louis)	6781 T 42	22 novembre 1947.	Marine Paris.	
Doaré (Ambroise)	7755 T 42	22 novembre 1947.	*Amarante.*	
Herroux (Jean)	2416 B 35	11 décembre 1947.	Disponible Brest.	
Dangel (Otto)	4233 T 35	17 janvier 1948.	*Yser.*	
Firmin (Pierre)	293 B 37	17 janvier 1948.	G. B. R. Toulon.	
Riefenstahl (Raoul)	1641 T 45	19 mars 1948.	*Vire.*	
Denis (Joseph)	628 L 40	1er avril 1948.	Sce T. E. R. Oran.	T. D.

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Fessard (Gabriel)	3706 B 45	1er avril 1948.	G. B. R. Toulon.	
Le Comte (André)	2257 R 45	1er mai 1948.	B. E. Agadir.	T. D.
Pennamen (Jean)	1616 B 34	7 mai 1948.	*Voltigeur.*	
Claudet (Marcel)	20 S 46	7 mai 1948.	*Montcalm.*	
Jauny (Ernest)	938 B 38	24 juin 1948.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
David (André)	9578 T 45	28 juillet 1948.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Gobin (Georges)	2566 R 45	11 août 1948.	E.-M. Escadre.	

TRANSFILISTES

Maitres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Bosson (François)	144 27 5	22 juin 1947.	Marine Paris.	

Premiers maitres.

Ayant fait campagne.

Bourdillon (Emile)	276 B 35	1er novembre 1938.	Sce T. E. R. Brest.	
Hémon (Jean)	961 B 35	1er octobre 1942.	*Lafayette.*	
Moser (Pierre)	920 T 28	15 novembre 1944.	Sce T. E. R. Cherbourg.	
Naudeau (Pierre)	1195 L 30	1er janvier 1945.	Ecole transfilistes.	

Maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Le Gall (Marcel)	1143 B 39	17 avril 1939.	Sce T. E. R. Brest.	
Richard (François)	21843 T 41	27 septembre 1941.	Marine Paris.	
Avignon (Louis)	22320 T 42	12 mai 1942.	Sce T. E. R. Cherbourg.	
Lozach (Louis)	22412 T 42	3 juin 1942.	Mne la Pallice.	
Godard (Robert)	22512 T 42	7 juillet 1942.	*Georges-Leygues.*	
Garnier (Albert)	4504 T 42	1er décembre 1942.	Marine Paris.	

Seconds maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Prêtre (Jean)	4786 T 39	1er septembre 1939.	U. M. Alger.	
Nédellec (Jean)	1087 B 39	11 avril 1942.	B. E. Khouribga.	T. D.
Durand (Eugène)	22259 T 42	20 avril 1942.	Cours B. S.	T. D.
Pernin (Jean)	22439 T 42	10 juin 1942.	Sce T. E. R. Casablanca.	
Foutel (Roger)	22659 T 42	18 août 1942.	Sce T. E. R. Brest.	
Colas (Robert)	22702 T 42	31 août 1942.	Sce T. E. R. Bizerte.	T. D.
Wallet (Pierre)	22804 I 42	23 septembre 1942.	Marine Paris.	
Robert (Raymond)	45762 T 42	22 novembre 1944.	*Lafayette.*	
Nicolas (Yves)	87 B 44	5 décembre 1944.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Guichoux (Maurice)	254 T 43	1er février 1945.	*Lafayette.*	

DETECTEURS

Maitres principaux.

Ayant fait campagne.

Durose (René)	127 735 2	10 septembre 1932.	Ecole T. E. R. Toulon.	

Premiers maitres.

Ayant fait campagne.

Le Cann (Noël)	873 B 30	26 juillet 1940.	Disponible Brest.	
Jeanne (Georges)	1099 B 37	26 juillet 1942.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Perrin (André)	4158 B 28	19 août 1942.	*Gloire.*	

Maitres.

Ayant fait campagne.

Tanguy (Maurice)	2345 B 32	23 août 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Jégou (Louis)	314 Cas 41	31 août 1946.	Ecole A. S. M. Toulon.	
Lorenzi (Jean)	819 T 37	24 septembre 1946.	Sce T. E. R. Toulon.	
Triboulet (André)	2253 T 29	1er octobre 1946.	Ecole T. E. R. Toulon.	

Seconds maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Danet (Georges)	2056 B 45	26 mai 1945.	D. E. U. S. A.	
Perret (Honoré)	8675 B 45	22 octobre 1945.	*Gustave-Zédé.*	
Chubilleau (Jean)	1903 C 46	7 octobre 1946.	Sous-marin *Sybille.*	T. D.
Lalanne (Gilles)	537 R 46	5 décembre 1946.	*Lancier.*	T. D.
Barral (Jean)	6029 C 46	12 décembre 1946.	Ecole navale (C.P.E.O.M.).	T. D.
Tolentin (Bernard)	7763 B 45	1er janvier 1947.	*Tonkinois.*	
Le Ferrand (André)	714 L 47	8 janvier 1947.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Carré (Laurent)	1184 T 45	11 janvier 1947.	*Somali.*	
Le Bourhis (Yves)	7009 C 45	1er février 1947.	*Bambara.*	
Huck (François)	2203 T 46	23 mars 1947.	*Le Rusé.*	T. D.
Giroux (André)	1606 C 46	1er avril 1947.	Sce T. E. R. Toulon.	
Maire (Louis)	4381 T 47	29 avril 1947.	G. B. R. Brest.	
Lanore (Louis)	811 L 47	2 mai 1947.	E. M. Escadre.	

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 30 janvier 1952 portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur des territoires d'outre-mer.

Par décret en date du 30 janvier 1952, M. Durand (Philippe-Frédéric), trésorier-payeur de la Guinée française, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, en application des dispositions de l'article 1 du code des pensions civiles et militaires de retraite.
Le présent décret prendra effet à compter du 31 décembre 1951.

Décret du 30 janvier 1952 portant mutation et nominations de trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer.

Par décret en date du 30 janvier 1952:

M. Modeste (André-Lucien), receveur particulier des finances à Lunéville, est nommé trésorier-payeur du Soudan (2e catégorie), en remplacement de M. Gaillens, qui a été appelé à d'autres fonctions (cycle A 1951, 1er tour finances).
Son cautionnement est fixé à la somme de 6 millions de francs.

M. Guyonnet (René-Emile), trésorier-payeur des territoires d'outre-mer, en service détaché, est nommé trésorier-payeur de la Guinée française (3e catégorie), en remplacement de M. Durand, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.
M. Guyonnet est maintenu en service détaché.

M. Chaussard (Simon-Marcel), trésorier-payeur de la Haute-Volta, est nommé trésorier-payeur de la Guinée française (3e catégorie), en remplacement de M. Guyonnet, placé en service détaché.
Son cautionnement est fixé à la somme de 5 millions de francs.

M. Dairic (Jean-Charles), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques, est nommé trésorier-payeur du Togo (4e catégorie), en remplacement de M. Pennaforte, qui a reçu une autre affectation (cycle A 1951, 2e tour finances).
Son cautionnement est fixé à la somme de 4 millions de francs.

M. Mallet (Maxime-Louis), payeur de 1re classe des trésoreries de l'Afrique occidentale française, est nommé trésorier-payeur de la Haute-Volta (4e catégorie), en remplacement de M. Chaussard, qui reçoit une autre affectation (cycle A 1951, tour payeurs).
Son cautionnement est fixé à la somme de 4 millions de francs.

Décret du 30 janvier 1952 portant mutations, nominations et réintégrations de receveurs particuliers des finances.

Par décret en date du 30 janvier 1952:

M. Blanc (Paul-Gervaix), receveur particulier des finances à Cholet (Maine-et-Loire), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Quimper (1re catégorie), en remplacement de M. Cassou, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Planes (Jean-Pierre), receveur particulier des finances, en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine et nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Cholet (2e catégorie à titre personnel), en remplacement de M. Blanc, qui reçoit une autre affectation.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

M. Perlstein (Marcel), receveur particulier des finances, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer (1re catégorie), en remplacement de M. Tessier, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Portal (Joseph-Lucien), receveur particulier des finances, en service détaché, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Omer (2e catégorie), en remplacement de M. Perlstein, qui reçoit une autre affectation.
M. Portal est maintenu en service détaché.

M. Grimal (Alfred-Baptiste-Pierre), fondé de pouvoir de trésorerie générale en service détaché, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Omer (2e catégorie), en remplacement de M. Portal, placé en service détaché (cycle 1951 B, 3e tour fondé de pouvoirs de trésorerie générale et inspecteurs principaux des services du Trésor).
M. Grimal est placé en service détaché.

M. Delsuc (Jacques), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Omer (2e catégorie), en remplacement de M. Grimal, placé en service détaché (cycle 1951 B, 4e tour administration centrale).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.410.000 F.

M. Testemale (Pierre-Robert), inspecteur principal des services du Trésor à la trésorerie générale du Gers, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Lunéville (3e catégorie), en remplacement de M. Modeste, qui a été placé en service détaché (cycle 1952 A, 1er tour fondé de pouvoir de trésorerie générale et inspecteurs principaux des services du Trésor).
Son cautionnement est fixé à la somme de 3.015.000 F.

Sont nommés, sur place, à titre personnel, à la 2e catégorie:

M. Benedicty (Jean-Baptiste), receveur particulier des finances à Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Contie (Jean-Marie-Antoine), receveur particulier des finances à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

M. Le Bourg (Hervé-Marie), receveur particulier des finances à Dinan (Côtes-du-Nord).

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 17 janvier 1952, MM. Decambos (Raymond) et Paoli (Marcean), chefs de groupe hors classe à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès de la direction générale des impôts (enregistrement), dans des emplois de chefs de groupe, sont maintenus dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.
Le présent arrêté a son effet à compter du 23 avril 1951.

Services extérieurs du Trésor.

Par un arrêté en date du 17 janvier 1952, M. Boucher (Henry), inspecteur principal du Trésor de 1re classe, en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à l'air, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions d'agent comptable de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par un arrêté en date du 17 janvier 1952, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) des agents dont les noms suivent;

M. Schwartz (Nicolas), contrôleur du Trésor de 7e échelon;

M. Marie (Bernard), contrôleur du Trésor de 6e échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er juillet 1951 pour M. Schwartz et du 1er août 1951 pour M. Marie.

Par un arrêté en date du 17 janvier 1952, M. Misserey (James), contrôleur du Trésor de 3e échelon à la trésorerie générale d'Eure-et-Loir, est placé en service auprès du ministère des affaires étrangères pour une période maximum d'un an, à compter du 16 avril 1950, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions au service financier du conseil de l'Europe.

Par arrêté en date du 17 janvier 1952, M. Maintenay (Clotaire), chef du service du Trésor de classe exceptionnelle, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions au service des affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Noé (André), chef du service du Trésor de 1re classe, 2e échelon, en service détaché auprès du ministère de la santé publique et de la population pour exercer les fonctions de secrétaire administratif et comptable à l'école nationale de la santé publique, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Combier (Jean), chef de service du Trésor de 2e classe, 2e échelon, en service détaché auprès du commissariat à l'énergie atomique, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 11 décembre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Maillard (Marcel), chef de service du Trésor de 2e classe, 2e échelon, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions au service des affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Escourrou (Marius-Antoine), percepteur de 1re classe (3e échelon), est maintenu en service détaché auprès de la caisse nationale des marchés de l'Etat pour la période du 1er avril au 1er novembre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Grilh (André-Eugène), percepteur de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne), est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions à la trésorerie générale de Madagascar.

Cet arrêt a effet du pour où l'intéressé sera mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer.

Par un arrêté du 17 janvier 1952, M. Philippe (Pierre-Marie), percepteur de 2e classe, 2e échelon, en service détaché, est maintenu dans cette position, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de secrétaire comptable de l'agence financière à Rome.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Délégations de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Marcel Bouisset, directeur du cabinet, ou, en son absence, à M. André Portal, chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Pour tout ce qui concerne l'application de la loi du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor, délégation générale est donnée à M. René Hudeley, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hudeley, délégation de signature est donnée à M. Georges Tetard, directeur adjoint de l'administration générale, à l'effet de signer au nom du ministre et dans la limite de leurs attributions, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et tous documents comptables.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

ANDRÉ MARIE.

Délégations de pouvoirs.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-1854 du 30 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de pouvoirs est donnée à MM. Marcel Bouisset, directeur du cabinet, et René Hudeley, directeur de l'administration générale, pour signer, au lieu et place du ministre, les arrêtés de débet et les états exécutoires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

ANDRÉ MARIE.

Conseil d'administration de la fondation nationale des sciences politiques.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 9 octobre 1945 portant création d'une fondation nationale des sciences politiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la fondation nationale des sciences politiques:

Au titre de la première catégorie.

M. Antonelli (Etienne), professeur à la faculté de droit de Montpellier (sciences économiques).

M. Basdevant (Jules), professeur honoraire à la faculté de droit de Paris (droit public).

M. Chevallier (Jean-Jacques), professeur à la faculté de droit de Paris (sciences politiques).

M. Durand (Paul), professeur à la faculté de droit de Nancy (droit économique et social).

M. Febvre (Lucien), professeur honoraire au Collège de France (histoire politique et sociale).

M. Sorre (Maximilien), professeur honoraire à la faculté des lettres de Paris (géographie humaine).

Au titre de la deuxième catégorie.

M. Le Bras (Gabriel), professeur à la faculté de droit de Paris, représentant le centre national de la recherche scientifique.

Au titre de la troisième catégorie.

M. Brin (Pierre), premier président de la cour des comptes.

M. Ségalat (André), maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire général du Gouvernement.

Au titre de la quatrième catégorie.

M. Jouhaux (Léon), président du Conseil économique, secrétaire général de la C. G. T.-F. O.

M. Parodi (Alexandre), ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

M. Davezac (Henri), vice-président, délégué général du syndicat général de la construction électrique.

M. Fromont (Pierre), membre du conseil d'administration de la caisse régionale du crédit agricole d'Ille-et-Vilaine.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1952.

Le président du conseil des ministres.
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
FÉLIX GAILLARD.

MINISTERE DU COMMERCE

Délégation de signature.

Le ministre du commerce,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1952 portant nomination au cabinet du ministre du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Hubert Hubac, conseiller référendaire à la cour des comptes, directeur du cabinet du ministre du commerce, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1952.

EDOUARD BONNEFOUS.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Mines.

Par arrêté du 28 janvier 1952, M. Labruyère (Jean), ingénieur des mines de 1re classe, a été mis en disponibilité pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, en vue de prêter son concours à la Société Herlicq et fils.

Par arrêté du 28 janvier 1952, M. Laplace (Claude), ingénieur des mines, est mis en disponibilité pour cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, en vue de prêter son concours à la Société des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 29 janvier 1952, M. Poirier (Raymond), inspecteur des instruments de mesure en retraite, a été nommé inspecteur honoraire des instruments de mesure.

Circulaire du 28 janvier 1952 relative à l'application du décret du 30 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le régime des transports de gaz combustible par canalisations.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie à Messieurs les préfets, Messieurs les chefs des arrondissements minéralogiques,

J'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'un décret du 30 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le régime des transports de gaz combustible par canalisations.

Je vous rappelle que c'est le décret du 24 mai 1950 qui a posé les bases de cette réglementation en disposant dans son article 4 que, sauf exceptions déterminées par décret, les transports de gaz à distance par canalisations seraient soumis au régime de la concession et que le cahier des charges type de transport de gaz serait approuvé par décret en conseil d'Etat. Ce texte répondait au souci du Gouvernement d'instituer en cette matière une réglementation que rendait nécessaire le développement des transports de gaz à distance par canalisations résultant tant des progrès de la technique gazière que de l'évolution économique.

Un règlement d'administration publique n° 51-1108 du 30 août 1951 (*Journal officiel* du 21 septembre 1951), pris en application de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz et du décret du 24 mai 1950 visé ci-dessus, a fixé les règles auxquelles sont désormais soumis l'établissement et l'exploitation des canalisations de transport de gaz.

Etant donné l'importance de ce texte et les innovations qu'il apporte en matière de transport de gaz, il m'a paru utile d'accompagner son envoi de quelques commentaires destinés à faciliter l'application de cette nouvelle réglementation.

I. — Transports de gaz visés par le décret du 30 août 1951.

Ce texte définit d'abord ce qu'il faut entendre par transport de gaz combustible.

Constituent des transports de gaz combustible au sens du décret les transports de gaz énumérés à l'article 1er, à condition qu'ils soient effectués au moyen de canalisations ne faisant pas partie d'un réseau de distribution publique. Les réseaux de transport seront donc distincts des réseaux de distribution tels qu'ils sont définis dans les cahiers des charges des concessions de distribution de gaz ou dans les règlements des régies de distribution de gaz.

Toutefois, cette séparation des réseaux de transport et de distribution — dont l'objet est nettement différent — ne fait pas obstacle à l'établissement des canalisations de transport dans le périmètre des concessions de distribution.

L'énumération de l'article 1er du décret met en évidence la diversité des transports de gaz soumis aux dispositions de ce texte. Ces transports peuvent être classés en deux catégories suivant la destination:

D'une part, les transports n'alimentant pas les distributions publiques;

D'autre part, les transports destinés à alimenter les distributions publiques.

A. — Transports n'alimentant pas les distributions publiques

Entrent dans cette première catégorie les transports laissés par le législateur hors du champ d'application de la loi de nationalisation qui, en fait, ne peuvent alimenter les distributions publiques pour une des raisons suivantes:

Le gaz transporté ne répond pas aux caractéristiques du gaz combustible destiné à la distribution publique (gaz de haut fourneau, gaz brut non épuré, mixture éthylénique, etc.);

Le gaz transporté, bien que parfaitement utilisable pour la distribution publique, est produit, à titre accessoire, dans des usines n'ayant pour objet principal la fabrication de gaz combustible et transporté vers d'autres usines appartenant au producteur ou vers des clients industriels situés au voisinage immédiat de l'usine productrice et liés industriellement à l'activité principale de cette dernière.

Comme je l'ai rappelé ci-dessus, ces transports non destinés à la distribution publique, ont été laissés en dehors de la nationalisation. En effet, seuls les transports destinés à la distribution publique doivent réglementairement être effectués:

Pour le gaz de houille par Gaz de France (loi du 8 avril 1946; et les houillères de bassin, dans le périmètre de la concession de mines de ces dernières (décret du 17 avril 1951);

Pour le gaz naturel par la régie autonome des pétroles ou une société nationale dans laquelle la majorité du capital serait détenue par l'Etat ou par des établissements publics (article 2 de la loi du 2 août 1949).

Déclaration.

Pour que l'Etat soit à même de veiller au respect de ces textes et notamment de vérifier que les transports précédemment définis n'ont pas pour objet la desserte de distributions publiques il est nécessaire qu'il soit informé de tous les transports de gaz qui sont ou seront établis; aussi, le dernier alinéa de l'article 1er dispose-t-il que tous les transports de gaz combustible, quelle que soit leur destination et quel que soit l'organisme ou l'entreprise qui les effectuent, doivent faire l'objet d'une déclaration. Cette déclaration n'a pas pour but de soumettre ces transports à une autorisation, elle est un simple élément d'information qui doit permettre à l'Etat de s'assurer que ces transports sont effectués conformément aux textes en vigueur.

Modalités de la déclaration.

La déclaration doit intervenir préalablement à l'établissement de la canalisation de transport. Le transporteur devra adresser à l'ingénieur en chef du contrôle de l'Etat (1) intéressé, en double exemplaire, une déclaration conforme aux dispositions de l'arrêté du 16 janvier 1952 paru au *Journal officiel* du 22 janvier 1952. L'un de ces exemplaires est adressé par l'ingénieur en chef du contrôle au ministre (direction de l'électricité et du gaz) pour information.

Toute modification de quelque importance aux conditions d'utilisation de la canalisation devra être portée à la connaissance du service du contrôle dans les mêmes conditions que la déclaration.

Transports exemptés de la déclaration

La déclaration est la règle, mais une exception est prévue par le décret. Certains transports, bien que répondant à la définition donnée par l'article 1er n'entrent pas dans le champ d'application du décret et ne sont pas soumis à la déclaration. Il s'agit des transports qui sont effectués au moyen de canalisations qui n'empruntent le domaine public en aucun point de leur parcours et qui sont entièrement installées sur une propriété appartenant au transporteur (par exemple canalisations d'usines). Ces transports ayant un caractère purement privé ne peuvent tomber sous le coup de l'application des textes de nationalisation et une déclaration est donc inutile.

B. — Transports alimentant les distributions publiques

1° *Régime sous lequel ils sont effectués.* — L'article 2 du décret du 30 août 1951 est consacré aux transports alimentant directement ou indirectement les distributions publiques.

L'expression « alimentation indirecte » vise le cas où le transporteur n'a pas comme client immédiat un service de distribution, mais un autre transporteur qui alimente directement les distributions publiques. Un exemple typique de ce mode de transport est donné par les livraisons de gaz faites par les houillères du Nord et du Pas-de-Calais à Gaz de France (service national). Les houillères du Nord et du Pas-de-Calais livrent du gaz à Gaz de France à cer-

(1) Cet ingénieur en chef du contrôle de l'Etat est le chef de l'arrondissement minéralogique. Si le transport envisagé traverse plusieurs arrondissements minéralogiques, le transporteur devra adresser un exemplaire de la déclaration à chacun des chefs des arrondissements minéralogiques traversés.

(*Supplément. — Fin.*)

tains points de livraison déterminés et c'est Gaz de France qui transporte ce gaz jusqu'aux distributions publiques à l'aide d'un réseau de transport distinct de celui des houillères.

En règle générale, les transports de gaz destinés à l'alimentation des distributions publiques doivent être faits sous le régime de la concession. Toutefois, il est apparu que certains transports de faible importance, soit par le volume du gaz transporté, soit par le diamètre et la longueur des canalisations à établir, ne justifiaient pas le recours à un régime administratif aussi lourd que celui de la concession. Le décret du 30 août 1951 réserve dans ce cas au ministre chargé du gaz la possibilité d'adopter un régime plus léger, l'autorisation.

Le décret précise comment seront déterminés les transports pour lesquels le ministre pourra donner une autorisation; pourront faire l'objet d'une autorisation les transports destinés à l'alimentation des distributions publiques lorsque le produit ou éventuellement la somme des produits de la longueur en kilomètres de la canalisation ou de chaque canalisation du réseau par leur débit annuel respectif en millions de mètres cubes n'excède pas 100. Un arrêté du 16 janvier 1952 paru au *Journal officiel* du 22 janvier 1952 fixe les modalités suivant lesquelles les volumes de gaz qui doivent servir au calcul des débits visés ci-dessus seront déterminés.

2° *Alimentation directe de certains clients particuliers par le transporteur.* — Il est prévu par le décret du 30 août 1951 que le transporteur peut accessoirement fournir du gaz à certains clients autres que les distributions publiques. Cette disposition répond à une situation de fait. Les transporteurs de gaz, que ce soit Gaz de France (service national), la régie autonome des pétroles ou les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, alimentent, en effet, à partir des canalisations de transport, ces consommateurs industriels dits « clients directs ». Nous ne rappellerons pas les raisons tant technique qu'économiques qui ont conduit à entériner la situation existante et à prévoir, dans certains cas précis, l'extension éventuelle de cette clientèle.

Le texte de l'article 2 du décret permet de distinguer deux sortes de clients directs:

Clients alimentés par le transporteur par substitution au distributeur.

Cette situation résulte d'un accord général ou particulier passé entre le distributeur et le transporteur et ne soulève pas de difficulté. L'alimentation est alors assurée par le transporteur aux conditions du cahier des charges de distribution; il est bien entendu que cette substitution ne pourra être prévue au maximum que pour un nombre d'années égal au nombre d'années restant à courir jusqu'au terme de la concession de distribution s'il s'agit d'une concession ou de la convention de régie s'il s'agit d'une régie intéressée.

Clients alimentés par le transporteur pour son propre compte.

L'alimentation de ces clients ne peut être autorisée qu'à titre exceptionnel à condition que l'intérêt général l'exige et sous la réserve que cela ne nuise pas aux droits que des tiers peuvent tenir du cahier des charges de la concession ou de l'acte d'autorisation.

Ces conditions générales rappelées, il convient de distinguer deux cas:

a) Le client ne se trouve pas dans le périmètre d'une concession de distribution. Dans ce cas, l'alimentation directe par le transporteur ne peut soulever aucune difficulté entre le transporteur et le distributeur;

b) Le client se trouve dans le périmètre d'une concession de distribution ou d'une régie. Dans ce cas, il a paru nécessaire de prendre certaines précautions pour sauvegarder les droits des distributeurs. L'article 3 précise que l'autorisation d'alimenter ne pourra être donnée que pour des clients dont la consommation est supérieure à 50.000 mètres cubes par an.

Les clients directs du transporteur doivent rester une exception. Aussi, est-il nécessaire de contrôler soigneusement chaque cas et de vérifier que les dispositions restrictives du décret sont bien appliquées.

Cette vérification se fera en deux étapes:

D'une part, examen de la demande d'alimentation directe;

D'autre part, approbation des conventions particulières passées entre le client direct et le transporteur.

Demande d'alimentation directe.

Le client susceptible d'être alimenté directement par le transporteur (consommation annuelle supérieure à 50.000 mètres cubes) ou le transporteur lui-même, saisit de sa demande l'ingénieur en chef du contrôle compétent qui, s'il estime cette demande recevable, la transmet, pour avis, à la collectivité concédante intéressée. Si cette dernière est opposée à l'alimentation directe demandée, l'ingénieur en chef du contrôle essaiera d'arriver sur le plan local à une conciliation entre les parties. Au cas d'un échec de cette tentative de conciliation, il saisit de la question le ministre de l'industrie et de l'énergie (service du gaz) qui prend la décision.

Si l'ingénieur en chef du contrôle fait des réserves quant à la recevabilité de la demande, il soumet la question au ministre qui apprécie s'il convient d'y donner suite. Dans l'affirmative, l'ingénieur en chef du contrôle saisit la collectivité conformément à la procédure ci-dessus.

Approbation des conventions particulières.

En outre, le contrôle s'exerce sur les conventions particulières passées entre le transporteur et le client qu'il se propose d'alimenter directement. Ces conventions devront être adressées pour approbation par le transporteur à l'ingénieur en chef du contrôle. Si les conventions précitées soulèvent des difficultés, l'ingénieur en chef du contrôle transmet le dossier au ministre de l'industrie et de l'énergie qui prend la décision.

Le texte prévoit que la décision de l'autorité de contrôle peut n'être pas expresse. En effet, il est précisé à l'article 3 *in fine* que le ministre dispose de deux mois pour faire connaître son opposition; passé ce délai, les conventions sont alors tacitement approuvées. L'examen des conventions devra donc être poursuivi rapidement par l'ingénieur en chef du contrôle pour permettre au ministre, s'il se présente des difficultés, d'avoir le temps matériel de prendre une décision avant que n'expire le délai de deux mois prévu par le texte.

3° *Régime de la concession.* — La concession de transport prévue par le règlement d'administration publique du 30 août 1951 présente un double caractère: c'est une concession d'Etat et c'est une concession de ligne. Si le premier caractère ne demande pas d'explication, il faut indiquer pourquoi on est arrivé en matière de transport de gaz à cette notion de concession de ligne.

Le choix était possible entre la concession de zone, c'est-à-dire s'étendant sur une zone géographique déterminée, ainsi qu'il est fait en électricité pour les concessions de distribution aux services publics, et la concession de ligne, c'est-à-dire limitée aux canalisations de transport dont l'établissement est envisagé lors de la demande de la concession, ainsi qu'il est fait pour les concessions de transport d'énergie électrique.

Il est certain qu'actuellement, les concessions de transport de gaz dont l'objet essentiel est l'alimentation des distributions publiques, correspondent en beaucoup de points aux concessions de distribution d'électricité aux services publics; toutefois, une différence essentielle est à noter: toutes les obligations imposées au concessionnaire de distribution d'électricité aux services publics ne peuvent être mises à la charge du transporteur de gaz. C'est ainsi que l'obligation de desservir toutes les distributions publiques situées dans la zone concédée, obligation essentielle pour le concessionnaire de distribution d'électricité aux services publics, ne se conçoit pas en l'état actuel de la technique gazière; en effet, le raccordement aux canalisations de transport de gaz de toutes les distributions publiques qui en feraient la demande aurait pour conséquence d'élever le prix de revient du gaz transporté à un niveau tel qu'il ne pourrait soutenir la concurrence avec les autres sources d'énergie.

L'existence d'une zone concédée étendue ne présente donc pas d'intérêt en matière de concession de transport de gaz, et il est suffisant, pour permettre les aménagements nécessaires à l'exploitation du transport, de concéder de part et d'autre des canalisations envisagées une étroite bande de terrain. Les communes situées dans cette étroite bande ne seront d'ailleurs pas forcément alimentées par le transport.

Ces considérations mettent bien en évidence la différence qui existe entre une concession de transport de gaz et une concession de distribution de gaz. La concession de distribution est une concession de zone dans laquelle le concessionnaire est obligé de desservir, sous certaines conditions, toute personne qui en fait la demande. Cette obligation de desservir est la raison même de cette concession de distribution; nous venons de voir qu'il ne peut en être de même dans la concession de transport.

Ce caractère de la concession de transport explique le silence du règlement d'administration publique en ce qui concerne la procédure d'approbation des travaux qui existe en électricité et permet, lors de l'octroi de la concession, de ne soumettre à l'enquête que les grandes lignes du projet, le réseau se complétant au fur et à mesure des besoins à l'intérieur de la zone, sans autre formalité que ladite approbation.

En matière de transport de gaz, le transporteur doit préciser sur le tracé initial tous les raccordements à établir entre le réseau et les clients desservis, toute extension devant faire l'objet d'un avenant soumis aux mêmes formalités que la concession même.

Procédure d'octroi de la concession.

La procédure adoptée par le décret pour l'octroi de la concession est sensiblement la même que celle qui a fait ses preuves depuis 1927 en matière de transport d'énergie électrique.

Elle prévoit l'établissement d'un dossier de demande de concession, dossier qui sera soumis à enquête publique et à instruction administrative auprès des services intéressés.

Une innovation a été faite en ce domaine; alors qu'en électricité, les services intéressés ne sont consultés qu'après enquête et sur le vu des résultats de cette enquête, il est précisé ici, afin de raccourcir les délais globaux de la procédure, que les services intéressés seront saisis du dossier dès le début de l'enquête.

Certaines précisions sont à fournir sur des points particuliers:

Composition du dossier.

L'article 4 du décret donne la composition du dossier. Il faut préciser ce que l'on entend par la « carte détaillée » que doit joindre le demandeur. Il est évident que le transporteur ne peut être tenu de fournir à la même échelle le tracé général de tout le transport et le plan détaillé des emprunts du domaine public. La « carte détaillée » comprendra donc:

1° Une carte générale du tracé au 1/20.000e;

2° Un plan détaillé des emprunts du domaine public, à plus grande échelle, qui sera fixée par l'autorité concédante dans chaque cas.

L'autorité concédante fixera de même, pour chaque demande de concession le nombre d'exemplaires du dossier qui devra être fourni par le demandeur en concession.

Rôle de l'ingénieur centralisateur.

Comme son nom l'indique, l'ingénieur centralisateur est chargé de centraliser l'instruction de la demande de concession.

C'est le chef de l'arrondissement minéralogique dans lequel doit s'effectuer le transport qui sera normalement chargé par le ministre des fonctions de centralisateur.

Si le transport doit s'étendre sur plusieurs arrondissements minéralogiques, le ministre désignera l'un des chefs d'arrondissements intéressés. En effet, l'unité technique et économique que présente un transport de gaz doit être conservée dans l'instruction de la demande de concession; cette instruction est faite sur l'ensemble du projet et doit être centralisée entre les mains de celui qui sera chargé ultérieurement de coordonner le contrôle de l'exécution.

Il est bien entendu que l'ingénieur centralisateur doit s'entourer de l'avis de tous les ingénieurs du contrôle intéressés par le transport en cause. A cet effet, il devra, dès réception du dossier de demande de concession, en adresser un exemplaire à chacun des chefs des arrondissements minéralogiques traversés.

Le premier travail de l'ingénieur centralisateur est de préparer et de soumettre aux préfets des départements traversés par les canalisations de transport envisagées, un projet d'arrêté de mise à l'enquête.

Lorsque le transport intéresse plusieurs arrondissements minéralogiques, l'ingénieur centralisateur devra, après avoir préparé les divers projets d'arrêtés de mise à l'enquête en accord avec chaque chef d'arrondissement minéralogique intéressé, charger chacun d'eux de soumettre, à une date qu'il leur fixe, aux préfets de son arrondissement, les projets d'arrêté les concernant.

C'est à l'ingénieur centralisateur que seront adressés, par le préfet de chacun des départements intéressés, avec son avis, le procès-verbal de la commission d'enquête, le registre et autres pièces de l'enquête, ainsi que les observations formulées tant par les conseils municipaux que par les services intéressés consultés. Que ces avis lui soient ou non parvenus, le préfet effectuera cette transmission dès l'expiration des délais fixés par le décret (un mois à compter de la date de l'arrêté de mise à l'enquête pour les commissions d'enquête et les conseils municipaux, un mois à compter de la date à laquelle ils auront été consultés pour les services intéressés).

Le préfet devra également joindre au dossier qu'il adresse à l'ingénieur centralisateur l'avis du conseil général ou de la commission départementale dûment habilitée à cet effet, et, le cas échéant, l'avis de la ou des chambres de commerce.

Lorsque l'ingénieur centralisateur sera en possession des résultats de l'enquête et de l'instruction administrative dans les différents départements, il réunira les représentants de tous les services intéressés; le procès-verbal de cette conférence sera joint au dossier. L'ingénieur centralisateur communiquera, d'autre part, au demandeur en concession les objections formulées au cours de l'enquête et de l'instruction administrative et l'invitera à lui faire connaître ses observations et propositions à ce sujet.

Sur le vu de l'ensemble du dossier ainsi constitué, il établira son rapport qu'il adressera au ministre.

Occupation du domaine public.

L'article 14 du décret reprend exactement les dispositions de la législation sur l'électricité en matière d'occupation du domaine public (art. 10 de la loi du 15 juin 1906). La concession confère au concessionnaire de transport le droit d'exécuter tous travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages de transport de gaz sur ou sous les voies publiques, à condition que ce dernier se conforme:

Aux dispositions du cahier des charges;

Aux règlements en vigueur (voirie, payement de redevances pour occupation du domaine public, etc.).

La concession habilite donc le concessionnaire à occuper, sans autre formalité, le domaine public quel qu'il soit en des points qui seront définis dans le cahier des charges de la concession établi conformément au cahier des charges type approuvé par décret n° 52-77 du 15 janvier 1952.

4° *Régime de l'autorisation.* — Les demandes d'autorisation sont instruites dans les mêmes formes que les demandes de concession; toutefois, les pièces à fournir ne sont pas les mêmes, il n'existe pas de cahier des charges en matière d'autorisation. C'est dans l'arrêté d'autorisation que seront fixées la durée d'autorisation, et, le cas échéant, les conditions tarifaires du transport. Ces arrêtés d'autorisation devront être établis conformément à un arrêté type qui sera publié prochainement.

Une différence essentielle entre le régime de concession et le régime d'autorisation réside dans le fait que l'autorisation ne comporte pas pour l'autorisé le droit d'occuper, sans autre formalité, le domaine public. Le préfet devra donc, dès que l'autorisation aura été accordée par lui-même ou par le ministre, suivant le cas, délivrer les permissions de voirie nécessaires ou provoquer l'octroi de celles relatives à l'occupation des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.

II. — **Dispositions diverses.**

A. — Déclaration d'utilité publique, servitudes

L'article 19 du décret rappelle que l'article 35 de la loi du 8 avril 1946 et le décret n° 50-640 du 7 juin 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de cet article 35 en ce qui concerne la procédure de déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz et l'établissement des servitudes prévues par la loi, s'appliquent aux transports de gaz.

Ces servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'abattage d'arbres, d'aqueducs sont celles prévues par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'électricité.

Le décret du 7 juin 1951 ne définissant que le mode d'établissement de ces servitudes, il convient de se référer à l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 pour toutes les autres questions et en particulier pour la fixation d'indemnités.

B. — Mesures de sécurité

L'article 21 du décret du 30 août 1951 prévoit qu'un arrêté ministériel définira les conditions techniques auxquelles devront satisfaire les transports de gaz visés par le décret. Cet arrêté sera suivi d'une circulaire spéciale d'application.

C. — Mise en conformité des installations existant antérieurement au décret du 30 août 1951.

Les transports de gaz établis antérieurement au décret du 30 août 1951 doivent être mis en conformité avec les dispositions de ce texte. Il convient de distinguer:

Les transports de gaz combustible soumis à concession ou à autorisation;

Les transports de gaz combustible soumis à déclaration.

1° *Transports de gaz combustible soumis à concession ou à autorisation.*

a) Transports ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation en application de l'arrêté du 12 août 1950 instituant un régime provisoire pour l'établissement des canalisations de transport de gaz.

Pour l'instant, cette demande d'autorisation dispense le transporteur de toute autre formalité en attendant que l'administration ait déterminé le régime définitif sous lequel doivent être exploitées les canalisations en cause:

Concession de transport, soit que la canalisation envisagée fasse l'objet d'une concession, soit que plusieurs tronçons de canalisation soient englobés dans une même concession;

Autorisation.

Le ministre chargé du gaz fera connaître au transporteur s'il doit présenter une demande de concession ou une demande d'autorisation, et le délai dont il dispose pour s'acquitter de cette formalité.

b) Transports établis antérieurement au 12 août 1950 et qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation ministérielle.

Le transporteur devra déposer soit une demande de concession, soit une demande d'autorisation dans les formes prévues pour les demandes normales.

L'article 26 du décret précise toutefois que l'instruction des demandes de concession et d'autorisation pourra être simplifiée par le préfet qui disposera d'un large pouvoir d'appréciation pour déterminer celles des communes traversées qui seront consultées. Par contre, l'enquête devra être faite dans toutes les communes alimentées par le transport de gaz.

En effet, dans le cas où les canalisations de transport sont déjà établies, il ne peut être question de modifier le tracé existant pour tenir compte des observations des communes et des services intéressés. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les conditions économiques du transport et notamment les achats et les ventes de gaz aux distributions publiques et aux clients directs; les observations formulées au cours de l'enquête et de l'instruction administrative pourront amener l'autorité concédante à imposer au transporteur des modifications de l'état de chose existant.

2° Transports de gaz combustible soumis à déclaration.

Les transports existants qui remplissent les conditions pour être soumis à la déclaration prévue à l'article 1er du décret devront être déclarés à l'ingénieur en chef du contrôle conformément aux modalités de l'arrêté déjà cité du 16 janvier 1952.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Complément à la composition du comité national de l'irrigation et de l'assainissement.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 7 septembre 1951 portant création d'un comité national de l'irrigation et de l'assainissement,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du comité national de l'irrigation et de l'assainissement, prévue à l'article 4 de l'arrêté ci-dessus visé, est complétée comme suit, après le deuxième alinéa:

« Le directeur général des eaux et forêts ou son représentant ».

Art. 2. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 1952.

CAMILLE LAURENS.

Enquêtes agricoles de l'année 1952.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi du 3 octobre 1941;

Vu le décret du 27 août 1902 relatif à l'organisation des enquêtes agricoles;

Vu le texte annexé au décret de codification du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé, modifié par les dispositions législatives ou réglementaires ultérieures;

Vu la loi n° 51-1485 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture),

Arrête:

Art. 1er. — Des enquêtes ayant pour but de recueillir auprès des agriculteurs et des commissions communales de statistiques agricoles, créés par le décret du 27 août 1902, les renseignements nécessaires à l'élaboration des mesures gouvernementales et au fonctionnement des services administratifs seront réalisées au cours de l'année 1952.

Art. 2. — Une enquête-sondage sur les investissements sera effectuée dans les premiers mois de l'année 1952 auprès des agriculteurs.

Art. 3. — Les évaluations communales annuelles sur la répartition du territoire, sur la répartition des terres labourables et sur les effectifs du cheptel seront faites au mois de mai 1952 par les commissions communales de statistique agricole.

Art. 4. — Tout producteur de céréales sera tenu de faire, à la mairie de la commune où se trouve le siège de son exploitation ou établissement:

Une déclaration de superficie en céréales du 1er au 10 mai 1952;
Une déclaration de récolte de céréales avant le 30 septembre 1952.

Les agriculteurs bénéficiaires de l'échange devront souscrire leur déclaration avant toute livraison de blé au moulin ou à la boulangerie, conformément aux conditions fixées par l'article 4 du décret du 31 juillet 1939.

Les déclarations seront enregistrées par le secrétaire de la commission communale de statistique agricole sur les registres de cultures « Superficies en céréales » (1) et « Récolte de céréales » (1) et devront être contresignées par le producteur.

Art. 5. — Toute enquête agricole autre que celles précisées aux articles 2, 3 et 4 fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

(1) Les registres de culture concernant les déclarations se trouveront dans les mairies.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 25 janvier 1952, M. Daniel, Mlle Maurissan, Mme Monteil, Mlle Malcuit (en service détaché), M. Beck, M. Terny (en congé de longue durée) et Mlle Delorme, adjoints administratifs, sont nommés chefs de groupe, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté en date du 25 janvier 1952 sont nommés:

Huissier de cabinet.

MM. Schoos, Salagnac et Rouvière, huissiers de direction.

Huissiers de direction.

Les agents de service ci-après désignés:

MM. Rappeneau, Rochon-Laurent (en congé de longue durée), Desbois, Maurice Lebatteux et Edouard Leroux.

Pourcentages minima de faculté germinative et fixation des teneurs en déchets et en humidité des graines potagères de semence livrées par les cultivateurs-multiplicateurs aux producteurs de semences en exécution des contrats de culture.

Par décision du 21 janvier 1952 du directeur de la production agricole, commissaire du Gouvernement auprès du groupement national interprofessionnel des semences (3e section « Graines potagères »), les pourcentages de faculté germinative figurant à l'annexe de la décision du 15 février 1951 sont applicables à la campagne 1951-1952 et aux campagnes ultérieures.

Toutefois, pour la campagne 1951-1952, ces pourcentages sont modifiés, à titre exceptionnel, comme suit:

Arroche: 75 p. 100; cardon: 75 p. 100; épinard, 75 p. 100; laitue: 80 p. 100; oignon: 80 p. 100.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Revision partielle d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 2 janvier 1952, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié par le décret du 23 mars 1946 relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, a été ordonnée la revision partielle des dispositions du projet de reconstruction et d'aménagement de Lens (Pas-de-Calais) approuvé le 27 août 1948.

La modification intéressera l'îlot délimité par la rue de Douai, la rue de la Gare, la place de l'Eglise et la rue Diderot.

Les mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur les parties du territoire communal intéressées par les modifications susvisées.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat est constitué comme suit:

Directeur du cabinet.

M. Jean Masselot, inspecteur général de la France d'outre-mer.

Chef de cabinet.

M. Louis Sanmarco, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Chef adjoint de cabinet.

M. Robert de Montvalon, docteur en médecine, journaliste.

Chargé de mission.

M. Jean-Marie Sedes, professeur de sociologie.

Attachés de cabinet.

M. Jacques Kuoh-Moukouri, rédacteur principal des services civils et financiers du Cameroun (liaison avec le Parlement et secrétariat parlementaire).

M. Flavien Ranaivo, inspecteur adjoint des transmissions coloniales.

M. François Serrand, ancien directeur de la caisse d'allocations familiales du Cameroun.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui porte effet du 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1952 nommant les membres du cabinet,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Masselot, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Louis Sanmarco, chef de cabinet, à l'effet de signer les mêmes actes en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jean Masselot, directeur du cabinet.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Modification à l'arrêté désignant le commissaire du Gouvernement près la société d'économie mixte dite Energie électrique de la Côte d'Ivoire.

Par arrêté du 30 janvier 1952, l'article 1er de l'arrêté du 23 novembre 1951 est ainsi modifié: M. Millier, ingénieur en chef des travaux publics de la Côte d'Ivoire, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement près la société Energie électrique de la Côte d'Ivoire.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 26 janvier 1952, M. Garric (Charles), administrateur en chef, 1er échelon, de la France d'outre-mer, chef du bureau central d'action sociale du haut commissaire de la République française en Indochine, est placé dans la position de mission à Bangkok (Thaïlande), à compter du 3 décembre 1951 et pour une durée maximum de trois semaines, afin de participer aux travaux de la conférence technique asienne sur la main-d'œuvre de l'organisation intercoloniale du travail.

Par arrêté en date du 26 janvier 1952, M. Sprauer, administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, directeur de la sûreté du Cameroun, est placé dans la position de mission en France, à compter du 30 juin 1951 et jusqu'au 20 août 1951, afin d'étudier, en liaison avec le département, certaines questions administratives intéressant ce territoire.

Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

Par arrêté en date du 28 janvier 1952, l'honorariat au titre de directeur de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux est conféré à M. Bressou (Clément), directeur de l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 22 janvier 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Watine, M. Maurice Neuville, conseiller technique, est autorisé à signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions concernant la direction générale de la sécurité sociale, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL RAMADIER.

Tableau d'avancement de l'année 1951 pour le grade de directeur adjoint (directions régionales de la sécurité sociale).

(Les candidats sont classés par ordre de mérite.)

1 M. Trinquart. — 2 M. Simonet.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Affectation au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) d'un terrain situé à Vitry-le-François (Marne).

Le ministre du budget et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 24 février 1951;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 16 novembre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre provisoire au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) un terrain d'une superficie de 150 mètres carrés, cadastré section C, n° 15, lieudit « Les Petites Indes », commune de Vitry-le-François (Marne), figuré par un rectangle quadrillé sur le plan annexé au présent arrêté et servant d'assiette à une construction provisoire édifiée conformément aux dispositions du titre III de l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945, relative aux travaux préliminaires à la reconstruction.

Art. 2. — Le chef du service des domaines au ministère du budget et le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DIDKOWSKI.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE FT DE LA POPULATION

Budgets additionnels des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1951.

Par arrêté en date du 8 novembre 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Metz pour l'exercice 1951 sont augmentées d'une somme de 2.001.763 F.

Par arrêté en date du 17 novembre 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux pour l'exercice 1951 sont augmentées d'une somme de 6.341.988 F.

Par arrêté en date du 27 novembre 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Chambéry pour l'exercice 1951 sont augmentées d'une somme de 9.308.025 F.

Par arrêté en date du 27 novembre 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Paris pour l'exercice 1951, sont augmentées d'une somme de 19.531.782 F.

Par arrêté en date du 5 janvier 1952, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris pour l'exercice 1951 sont augmentées d'une somme de 20.213.917 F.

Fonds de roulement des hôpitaux et hospices publics.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 janvier 1952: page 1030, 1re colonne, au lieu de: « Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale », lire: « Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du budget, le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale ».

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. le docteur Borenstein (Pinchas), médecin chef de service à titre intérimaire à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne), est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges), en remplacement de M. le docteur Neveu, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, Mme le docteur Joyeux-Quercy, reçue au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 22 novembre 1950, est nommée médecin chef de service à la colonie familiale d'Ainay-le-Château (Allier).

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. le docteur Roger, mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour être affecté à un hôpital psychiatrique d'Algérie (non installé), est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Fains-les-Sources (Meuse), en remplacement de M. le docteur Marguery, nommé médecin directeur au même établissement.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. Labadie, inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département du Puy-de-Dôme, est promu au grade d'inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale et placé au premier échelon de ce grade (indice 420).

Par le même arrêté, M. Labadie est affecté au département du Cantal, en qualité de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. Lambert, inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département des Basses-Pyrénées, est promu au grade d'inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale et placé au premier échelon de ce grade (indice 420).

Par le même arrêté, M. Lambert est affecté provisoirement au département de la Moselle en qualité de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, M. le docteur Le Clainche, médecin adjoint du sanatorium de Pignelin (Nièvre), est muté, en la même qualité, au sanatorium de Maubreuil, à Carquefou (Loire-Inférieure), en remplacement de M. le docteur Delaruelle, appelé à d'autres fonctions.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, Mlle le docteur Ceccaldi (Janine), reçue au concours des médecins des services antituberculeux du 5 décembre 1951, est mise à la disposition du préfet de la Savoie, en vue d'exercer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de son département.

Liste d'aptitude, pour l'année 1952, au grade de pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé.

Par arrêté en date du 18 janvier 1952, sont inscrits, au titre de l'année 1952, sur la liste d'aptitude au grade de pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé, les pharmaciens inspecteurs principaux dont les noms suivent:

1 M. Le Troquer. — 2 M. Meneau.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Délégation de signature.

Le ministre de l'information,

Vu l'ordonnance du 3 juillet 1945 ayant pour objet de subordonner à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques et le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-107 du 23 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Fourré-Cormeray (Michel), directeur général du centre national de la cinématographie, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'information, les décisions de délivrance ou de refus des visas d'exploitation ou d'exportation des films cinématographiques ainsi que celles comportant saisie administrative des films dans les conditions prévues par l'ordonnance du 3 juillet 1945 susvisée.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

PAUL COSTE-FLORET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 5 février 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 2051) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'application de la loi n° 48-869 du 13 mai 1948 relative aux réévaluations foncières des propriétés non bâties jusqu'au 1er janvier 1953. (N° 2158. — M. Lucien Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 538) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 51-239 du 28 février 1951 en ce qui concerne les adjoints forestiers. (N° 2269. — M. Loustau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie. (N° 1557. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 1058) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie). (N° 2150. — M. Jules Valle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 1112) de M. Souquès, tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, de certains fonctionnaires et agents titulaires des services publics de l'Etat. (N° 2151. — M. Guehmuller, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 1271) relatif aux pouvoirs des contrôleurs des lois sociales en agriculture d'Algérie. (N° 2179. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 532) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie; 2° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 1091) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie. (N° 2216. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de résolution de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 391) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer strictement le décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires temporaires de l'Etat et à faire revisar la situation de tous les agents intégrés dans les cadres complémentaires depuis la mise en application du reclassement des fonctionnaires: *a*) en ce qui concerne leur traitement; *b*) en ce qui concerne leur ancienneté dans l'échelon. (N° 2249. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote du projet de loi (n° 1791) complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (N° 2120. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote, en nouvelle délibération à la demande de M. le Président de la République, du projet de loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord. (N° 2291. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues (n° 372) tendant à compléter l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht rentrés dans leur foyer après le 1er juin 1945; 2° de M. Wolff et plusieurs de ses collègues (n° 1773) tendant à modifier l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 remplaçant l'article 6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. (N° 2137. — M. Rosenblatt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Pierre Garet (n° 1080) tendant à modifier la loi n° 50-639 du 7 juin 1950 concernant la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves; 2° de M. Prot et plusieurs de ses collègues (n° 1251) tendant à l'indemnisation des pertes de betteraves industrielles causées par faits de guerre ou consécutives au faits de guerre. (N° 1739. — M. Penoy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Vote de la proposition de résolution (n° 1036) de M. Juglas et plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée de tirer les conclusions de l'enquête menée en 1950 en Côte d'Ivoire sur les événements survenus dans ce territoire. (N° 2264. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

15. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) tendant à rétablir dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1948 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus. (N°s 30-2119). — M. Caillavet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

16. — Vote du projet de loi (n° 973) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil. (N° 2277. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

17. — Vote du projet de loi (n° 1275) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la Belgique, la France et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales. (N° 2280. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

18. — Vote du projet de loi (n° 1278) autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale, intervenue le 30 juin 1951. (N° 2281. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

19. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi modifiant l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. (N°s 2112, 2215. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

20. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) relatif aux entreprises de crédit différé. (N°s 1027, 2353. — M. Minjoz, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi (n° 1725) de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant: 1° à célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire; 2° à créer un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à des médaillés militaires; 3° à exonérer de taxes et impôts les manifestations, kermesses, etc., organisées au profit des œuvres sociales des médaillés militaires; 4° à émettre un timbre commémoratif; 5° à prévoir un crédit de cent millions pour l'organisation de ces manifestations. (N°s 2195, 2319. — M. Max Lejeune, rapporteur.)

22. — Discussion du projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N° 1719. — M. Maurice Frédet, rapporteur.)

23. — Discussion du projet de loi relatif aux radioéléments artificiels. (N° 1973. — M. Barrot, rapporteur.)

24. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N°s 1844, 2403. — M. Minjoz, rapporteur.)

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 23 janvier 1952.

Présents. — MM. André (Adrien) (Seine), André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (Francis), Camphin, Cochart, Coinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Gazier, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Le Sciellour, Linet, Mailhé, Meck (Henri), Musmeaux, Patinaud, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Segelle, Siou, Titeux, Turines, Vallon (Louis), Viatte.

Suppléants. — MM. Antier (de M. Paquet), Aubame (de M. Gueye Abbas), Cayeux (de M. Fouyet).

Convocation de commission.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 5 février 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 264):

Suite du rapport de M. Coutant sur le projet de loi relatif à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 5 février 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du samedi 2 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 252, année 1947, 179, année 1948, 313, 823, année 1951, et 35, année 1952. — M. Henri Lafleur, rapporteur; et n° 849, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur; et n°s 850, année 1951, et 32, année 1952. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Dassaud, rapporteur; et n° 31, année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. René Dubois, rapporteur.)

Document mis en distribution le samedi 2 février 1952.

N° 26. — Proposition de loi de M. Léger relative au transfert au Panthéon du corps du capitaine aviateur Jean Maridor.

Nomination de membre de commission générale.

Dans sa séance du 1er février 1952, le Conseil de la République a nommé M. Lemaître, membre de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, en remplacement de M. Georges Laffargue.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 5 février 1952, à quinze heures (salon de la commission):

Suite du rapport de M. Carcassonne sur le projet de loi (n° 817, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 6 février 1952, à dix heures quinze (local n° 207):

I. — Organisation de la mission d'enquête sur le problème scolaire en Algérie. — Désignation des membres de la délégation.

II. — Rapport de M. Lamousse sur la proposition de résolution (n° 679, année 1951) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission d'études de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 5 février 1952, à seize heures trente (local de la commission):

Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires (n° 817, année 1951). — Rapporteur pour avis: M. Maroger.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le samedi 2 février 1952, à quatorze heures trente (local n° 215):

Examen des articles réservés du projet de loi (n° 313, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 7 février 1952, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Audition de M. Desrousseaux, directeur des mines et de la sidérurgie au ministère de l'industrie et de l'énergie, sur l'approvisionnement en charbon et la répartition de ce combustible entre les négociants distributeurs.

II. — Questions diverses.

Réunion de commission du samedi 2 février 1952.

Commission de la France d'outre-mer, à quatorze heures trente. — Local n° 215.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 5 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Forcinal, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A., et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et au coût de la vie dans ces territoires. (N°s 233 et 335, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur; n° 42, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Begarra, rapporteur, et n° 38, année 1952. — Avis de la commission de législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Corlinchi, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 5 février 1952, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

Suite de l'examen de la proposition (n° 233, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A., et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et au coût de la vie dans ces territoires. (M. Sylvestre, rapporteur).

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 6 février 1952, à dix heures (local n° 219):

I. — Examen du projet de rapport pour avis de Mlle Le Ber sur la demande d'avis (n° 228, année 1951) sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant le décret du 30 novembre 1928 instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

II. — Examen du rapport de Mlle Le Ber sur les propositions (n° 206, année 1951) et (n° 186, année 1951) concernant l'enfance et l'adolescence inadaptée, et l'enfance délinquante dans les territoires d'outre-mer.

III. — Examen du projet de rapport de Mme Marianne Verger sur la demande d'avis (n° 268, année 1951) concernant la ratification de la convention n° 84 sur le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 6 février 1952, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Jour et heure de la réunion habituelle de la commission de l'agriculture; dispositions à adopter pour l'année 1952: discussion.

II. — Mission d'étude des secteurs d'amélioration rurale en Afrique équatoriale française: rapports de MM. Cazelles, Le Brun-Kéris, Roulleaux-Dugage et Schock; discussion.

III. — Demande d'avis (n° 302, année 1951) sur le projet de loi relatif à la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer: rapport de M. Le Brun-Kéris; discussion.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 6 février 1952, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du rapport de M. le général Dumas sur la proposition (n° 294, année 1951) de M. Raphaël-Leygues tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine.

II. — Communication de M. Gaignard.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition (n° 4, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à autoriser d'urgence l'ouverture d'une ligne aérienne desservant les oasis d'Algérie, présentée par MM. Scelles, Boisdon, Jacobson, Laurent-Eynac, Le Brun Kéris, René Moreux et de Pierelli.

IV. — Questions diverses.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 6 février 1952, à dix heures précises, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen du rapport supplémentaire de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 60, année 1951) tendant à la suppression de la limite d'âge des notaires dans les Etablissements français de l'Inde. (Proposition renvoyée à la commission après opposition de l'auteur au vote sans débat.)

II. — Examen de la demande de M. le président de la commission des affaires sociales en vue du transfert à cette dernière commission pour examen au fond de la proposition (n° 186, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfance en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans les mêmes territoires dont la commission de la législation est actuellement saisie.

III. — Examen du projet de rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 173, année 1951) relative au moyen de mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation de travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistiques.

IV. — Questions diverses. (Eventuellement nomination de rapporteur.)

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 6 février 1952, à quinze heures quinze (local n° 217):

Suite de la discussion de la demande d'avis (n° 3, année 1952) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession de la ville libre de Chandernagor:

1° Audition de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères;
2° Discussion et vote sur le rapport de M. Le Brun Kéris.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 4 février 1952.

Dix-sept heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL
(COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Examen des méthodes d'établissement du compte du secteur pro-Auctivité 1949.
Suite des travaux.

Mardi 5 février 1952

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS
(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Détermination de la méthode de travail.

Dix heures et quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Dix heures trente. — Audition d'un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale sur le chômage.

Quinze heures. — Suite de l'étude d'une proposition de résolution présentée par le groupe des travailleurs C. G. T. et relative au chômage.

Examen préliminaire établi par M. Monjauvis.

Examen préliminaire d'une proposition de résolution présentée par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. relative à la réforme de la législation hospitalière.

Mercredi 6 février 1952.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE EN FRANCE
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Audition du ministre des postes, télégraphes et téléphones ou de son représentant

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Neuf heures trente. — Exposé de M. Dumont sur le plan de travail, en vue de l'étude des aspects techniques

Exposé de M. Ramarony sur le plan de travail, en vue de l'étude de l'entretien de l'habitat.

Eventuellement exposé de M. Houist sur le problème des H. L. M., en vue de l'élaboration d'un questionnaire à soumettre à M. Langlet.

Quinze heures. — Auditions de:

M. Billon du service des affaires foncières de l'habitat et du logement du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sur l'entretien de l'habitat existant et notamment le fonds national de l'amélioration de l'habitat.

M. Trochon, président du fonds national de l'amélioration de l'habitat.

M. Apperl, président du sous-comptoir des entrepreneurs.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du marché financier, son rôle économique, sa situation actuelle, les réformes que celle-ci appelle.

Audition de M. Truptil, sur la situation du marché financier en Grande-Bretagne.

Dix heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA STRUCTURE ET DU RÔLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Audition de M. Poimbœuf.

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA COORDINATION DES TRANSPORTS MARITIMES ET AÉRIENS
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Quinze heures. — Audition du secrétaire général à la marine marchande.

Seize heures. — Audition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.

Dix-sept heures. — Audition du représentant du conseil supérieur des transports.

Jeudi 7 février 1952.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.

Suite de l'examen du point 2 de la proposition de M. Caujolle relatif « aux conséquences du réarmement sur l'approvisionnement du pays en matières premières et sur le niveau d'existence des Français ».

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux des séances du 10 et du 24 janvier 1952.

Enquête sur les gaspillages industriels:

Suite de l'audition de M. l'ingénieur général Salmo, commissaire à la normalisation.

Quatorze heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Quatorze heures trente. — Election du président et du vice-président de la commission.

Quinze heures — Equipement agricole:

Auditions de MM. C. Laurens, ministre de l'agriculture, et J. Sourbet, secrétaire d'Etat à l'agriculture

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA PROPOSITION DE LOI DE M. DURAND RÉVILLE TENDANT A INSTITUER UN CODE DE LA NAVIGATION FLUVIALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Etude de la proposition de loi:

Discussion générale.

Vendredi 8 février 1952.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Correspondants du Conseil économique dans les territoires d'outre-mer:

Etude du rapport de M. Poilay.

Problème de l'émission dans les territoires d'outre-mer.

Discussion générale. — Elaboration d'une méthode de travail.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires de la direction des finances du Maroc.

Un concours pour le recrutement de dix secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 5 et 6 juin 1952 à Paris, Bordeaux, Marseille et Rabat.

Les candidats devront être titulaires de certains diplômes (baccalauréat, brevet supérieur, capacité en droit, diplôme des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, etc.) et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours, ces limites d'âge étant susceptibles d'être prolongées dans certaines conditions.

Des réquisitions gratuites de passage seront délivrées aux candidats admissibles afin de se rendre à Rabat pour y subir les épreuves orales; le voyage de retour est assuré dans les mêmes conditions aux candidats non admis définitivement.

Date de clôture des inscriptions: 24 avril 1952

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat, ou aux offices du Maroc à Paris, Bordeaux, Lyon ou Marseille, Nancy, Strasbourg et Lille.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux exportateurs de ferrailles de fer et d'acier de provenance Corse et à destination de l'Italie.

(Accord commercial franco-italien du 18 décembre 1951.)

Les exportateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition du contingent de 5.000 tonnes prévu, à la liste C de l'accord commercial franco-italien susvisé, pour l'exportation de ferrailles de fer et d'acier à destination de l'Italie.

Ce contingent est réservé à des ferrailles en provenance de la Corse exclusivement.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 30e (trentième) jour, à midi, au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

D'autre part, les exportateurs devront adresser en même temps au service de la sidérurgie, 40, avenue d'Iéna, à Paris (16e), un dossier contenant les renseignements suivants:

1° Copie du contrat de vente passé avec le Campsider ou la Sarmisa, ces deux groupements étant seuls habilités par le gouvernement italien pour ces achats. Ne seront valables que les contrats passés après la date de publication du présent avis par des exportateurs résidant en Corse et spécifiant qu'il ont été conclus dans le cadre du contingent ouvert à l'exportation;

2° Toute justification prouvant l'existence de la marchandise (fournisseur, origine, copie de l'inscription au registre du commerce, etc., etc.).

Avis aux exportateurs de ferrailles de fonte à destination de l'Italie.

(Accord commercial franco-italien du 18 décembre 1951.)

Les exportateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 6.250 tonnes, correspondant au quart du contingent prévu à la liste C de l'accord commercial franco-italien susvisé pour l'exportation de ferrailles de fonte à destination de l'Italie.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), le trentième jour, à midi au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

D'autre part, les exportateurs devront adresser en même temps au service de la sidérurgie, 40, avenue d'Iéna, Paris (16e), un dossier contenant les renseignements suivants:

1° Copie du contrat de vente passé avec le CAMPFOND ou avec des commerçants membres de l'ASSOFERMET, ces deux groupements étant seuls habilités par le gouvernement italien pour ces achats. Ne seront valables que les contrats passés après la date de publication du présent avis et spécifiant qu'ils ont été conclus dans le cadre du contingent ouvert au titre de la première tranche trimestrielle de l'accord;

2° Tout justification prouvant l'existence de la marchandise (fournisseur, origine, etc.).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 21 décembre 1951:

1° Les numéros du tarif douanier inscrits en regard des numéros de poste désignés ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DU TARIF DOUANIER
Du titre II:	
229	593, 594, 596 à 599.
251	1144 à 1146.
262	1228 à 1233, 1235 à 1239, 1241 à 1247, 1249 A, B, C, D.
266	1960 et 1961, 1961 à 1966.
267	1969 à 1988.
268	2001 à 2007.
283	1431 à 1434.
284	1435, 1436 B à 1437.
308	Ex. 1588 à 1591, ex. 1595, 1596.
324	1649 à 1656, 1646.
326	1678, 1680 à 1686, 1688.
327	1702 à 1705, ex. 1709, ex. 1710.
328	Ex. 1709, ex. 1710, 1711 à 1718, 1720 A à C, ex. 1734, ex. 1769 B, 1841.
331	1736 à 1738, 1741.
333	1742 à 1753, ex. 1841.
341	1770 à 1772, 1781 B, C.
350	1851, 1854, ex. 1855 A, B, 1861, 1863, 1865, 1868 A, B, 1869 A à D.
Du titre III:	
214	185 C à 187.

2° Au poste 320 du titre III, il convient d'ajouter: « y compris machines-outils pour travail du bois ».

3° Remplacer, au *nota bene* inséré à la fin de l'avis, les mots: « importateur suisse » par « exportateur suisse ».

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la République fédérale d'Allemagne.

Les importateurs sont informés de la mise en application d'un accord provisoire en attendant la conclusion du nouvel accord commercial franco-allemand.

Les demandes de licences d'importation, déposées au titre des accords précédents, avant la date de publication du présent avis au *Journal officiel* et qui n'auront pas été délivrées dans un délai de dix jours à compter de cette même date, seront annulées. Elles seront renvoyées directement aux intéressés par l'office des changes.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B de l'accord sont fixées comme suit:

Chaque exemplaire de la demande d'autorisation d'importation devra comporter:

La valeur en francs français et en deutsche-marks de la marchandise à importer;

Le montant correspondant en dollars U. S. A. (monnaie de compte);

Le nom et l'adresse de l'intermédiaire agréé chez lequel l'importation sera domiciliée.

Les dossiers incomplets ou mal libellés seront considérés comme irrecevables et renvoyés directement aux intéressés par l'office des changes. La date de prise en considération des demandes d'autorisation d'importation seront, dans ce cas, celle de la réception du dossier complété.

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements et organismes assimilés, indiqués ci-après, sont seuls habilités pour déposer, dès la publication du présent avis, des demandes de licences d'importation pour les produits suivants:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
505	Ex. 62, ex. 63.	Jeunes plantes horticoles. — Groupement national interprofessionnel des semences.
506	Ex. 61.	Plantes de pépinières à racines nues, ne portant ni fleurs, ni boutons, jeunes plants d'ornement, Rosa Canina, à l'exclusion des plants forestiers. — Groupement national interprofessionnel des semences
538	311 à 316.	Combustibles minéraux solides. — A. T. I. C.
602	Ex. 1278.	Fonte spiegel et fonte spéciale. — Groupement d'importation des produits sidérurgiques, 3, rue Paul-Cézanne, à Paris.
605	Ex. 1295.	Fer blanc et noir. — Groupement d'importation des produits sidérurgiques, 3, rue Paul-Cézanne, à Paris.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules réglementaires modèle A. C. et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à midi, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Pour certains produits, les modalités spéciales d'importation (délais de dépôt des demandes, production de documents, d'échantillons, etc.) sont indiquées en regard de chacun d'eux.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
508	Ex. 67 E.	Pommes de terre de semence (variétés selon spécification). — Les variétés suivantes seront seules admises à l'importation: Aquila, Sieglindi, Viola et Voran. Les demandes de licences devront être parvenues à l'office des changes au plus tard le 10e (dixième) jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. Elles devront être accompagnées de deux factures *pro forma* détaillant les variétés, calibres et le prix des pommes de terre importées, délivrées par le vendeur étranger. Ces factures devront être visées par le groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (5e section), 78, rue de Varenne, à Paris. L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phyto-sanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.
513	117.	Houblon. — Les demandes de licences devront être parvenues à l'office des changes au plus tard le dixième jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
515	173 à 175.	Sucreries, poudres sucrées et autres préparations alimentaires sucrées. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant, pour les sucreries, la composition complète, détaillée en pourcentage, de tous les éléments constitutifs de l'article proposé dont le prix devra être indiqué au kilogramme quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés exempts de tous frais dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé par l'appel d'offres à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu personnellement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.
516	181, 182.	Chocolat et produits de la chocolaterie. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant la composition complète détaillée en pourcentage de tous les éléments constitutifs de l'article proposé dont le prix devra être indiqué au kilogramme quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés, et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés exempts de tous frais dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé par l'appel d'offres à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu personnellement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.
520	185, D, 186, ex. 187 A, 187 B.	Pains de régime (biscottes, etc.), pains d'épice, pâtisserie industrielle et biscuits secs. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant la composition complète aux 100 grammes du produit proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés exempts de tous frais à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu personnellement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.
521	Ex. 197.	Succédanés du café (à l'exception de la chicorée). — Les demandes devront être accompagnées de deux factures *pro forma*. Les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés exempts de tous frais à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu personnellement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.
561	610.	Crayons.
568	Ex. 690.	Carbures métalliques et mélanges de carbures métalliques.
576	736 à 740.	Cuirs et peaux travaillés après tannage.
577	743, 744.	Cuirs factices et cuirs artificiels.
580	781.	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois. — Un certificat de l'organisme syndical des producteurs allemands (Exportausschussder holzverarbeitenden Industrie) devra être présenté à l'appui de la demande de licence.
582	804 B.	Meubles en bois.
585	837	Papier de tenture.
588	1055 C.	Tissus imprimés en coton. — Joindre à la demande de licence d'importation un échantillon de 15 cm sur 15 cm.
589	1055 D, E.	Tissus imprimés en rayonne et fibranne. — Joindre à la demande de licence d'importation un échantillon de 15 cm sur 15 cm.
594	Ex. 1144, ex. 1149.	Chaussures et bottes en caoutchouc.
606	Ex. 1297, 1298 à 1302.	Produits tréfilés, étirés, calibrés, profilés et laminés à froid en fer ou en acier.
612	1401.	Accessoires de tuyauterie, raccords, etc.
619	1430 à 1434.	Articles de tirefonnerie, boulonnerie, visserie.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
621	1436 A à J.	Outils de métier.
622	1438 A à G.	Outils mécaniques de métier.
628	1473 à 1475.	Serrures et cadenas.
630	Ex. 1485.	Appareils de chauffage et de cuisine non électrique.
632	1494.	Aiguilles à coudre à la main, crochets, etc.
633	1496 à 1498.	Epingles.
638	1522.	Chauffe-bains et chauffe-eau non électriques, leurs parties et pièces détachées.
649	Ex. 1576 C.	Cylindres de laminoirs.
650	1577.	Machines et appareils pour la préparation du ciment.
657	Ex. 1615.	Machines pour l'impression.
658	Ex. 1620 D.	Broches et ailettes, anneaux et curseurs pour filatures.
660	1630 A, ex. 1631 A, ex. 1631 D.	Têtes de machines à coudre familiales, parties et pièces détachées de machines à coudre.
661	Ex. 1633.	Machines pour chaussures (autres que machines à coudre industrielles).
663	1641 A à N, 1641 P à 1643, ex. 1646, 1647, ex. 1648, 1649 à 1655, ex. 1656.	Machines-outils travaillant par enlèvement ou déformation de métal (sauf machines à pointer, leurs parties et pièces détachées), machines-outils électriques portatives, outils et machines-outils pneumatiques, outils pour machines et pour outillage à main.
664	Ex. 1656.	Outillage pour carrosserie d'automobiles.
665	1645, ex. 1646.	Machines-outils pour le travail du bois, leurs parties et pièces détachées.
666	1657 B, 1757 A, B.	Matériel de soudage au gaz (non libéré) matériel électrique à souder.
667	1662, ex. 1670.	Machines à écrire.
672	Ex. 1724, ex. 1725, 1726.	Fils et câbles électriques (positions non libérées).
673	1734, ex. 1735.	Lampes à décharge et pièces détachées de lampes électriques.
674	1736 à 1738, ex. 1741.	Matériel téléphonique et télégraphique.
675	1743, 1745, 1746.	Appareils récepteurs de radio et pièces détachées.
676	1702 B, 1751, 1755, ex. 1756.	Matériel de radiologie et d'électricité médicale.
677	1758 à 1760, ex. 1761, ex. 1762.	Appareils électro-domestiques chauffants.
678	Ex. 1761, 1764.	Appareils électro-domestiques tournants.
681	Ex. 1797.	Voitures automobiles particulières (non électriques) pour le transport des personnes.
685	Ex. 1798 B.	Tracteurs, à l'exclusion des avant-trains tracteurs.
687	1807, 1816.	Motocycles et side-cars.
689	1837, 1838, 1899, 1900, ex. 1903.	Compteurs spéciaux et appareils d'horlogerie technique.
693	Ex. 1856 A, 1871, ex. 1875 B.	Appareils photographiques, accessoires, objectifs, lentilles et prismes avec monture spéciale les accompagnant.
697	1886 A, 1887 B, C.	Matériel dentaire.
698	Ex. 1895.	Dents artificielles.
699	1896 A et B.	Montres terminées.
700	1901.	Concours.
701	1902, ex. 1903, ex. 1905.	Réveils, pendules et carillons et leurs mouvements.
705	Ex. 1918.	Appareils électriques d'enregistrement du son.
707	1969 à 1983, 1984 A, 1985 à 1988.	Jeux et jouets, articles de fête et pour arbres de Noël.
710	2009, 2010.	Plumes, porte-plume, stylographes, porte-mine, etc.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules réglementaires modèle A. C. et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Pour certains produits, les modalités spéciales d'importation (délais de dépôt des demandes, production de documents, d'échantillons, etc.) sont indiquées en regard de chacun d'eux.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
501	Ex. 23 A et B.	Poissons d'eau douce à l'exception des salmonidés.
502	Ex. 23 A et B.	Alevins.
507	Ex. 65 A.	Fleurs coupées (lilas et muguet).
510	107.	Malt.
511	Ex. 112 G.	Semences de colza. — Les demandes de licences devront être revêtues du visa du U. S. G. O. S.
512	Ex. 113 A.	Graines de betteraves sucrières. — Les demandes pourront être déposées à partir du dixième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. Elles devront être revêtues du visa du Groupement national interprofessionnel des semences (4e section), 44, rue du Louvre, à Paris (1er).
517	Ex. 183.	Farines, fécules préparées pour l'alimentation (à l'exclusion des extraits de malt), sans cacao. — Les demandes devront être accompagnées de deux factures *pro forma*. Les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu nominativement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.

NUMEROS de poste.	NUMEROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
518	Ex. 183.	Farines, fécules préparées pour l'alimentation (à l'exclusion des extraits de malt) contenant du cacao. — Les demandes devront être accompagnées de deux factures *pro forma*. Les échantillons, qui seront à fournir en double, devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue la La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir les échantillons les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu personnellement une licence dans le cadre de l'avis aux importateurs, publié au *Journal officiel* du 24 août 1951, dans la mesure où cette licence n'a été assortie d'aucune condition restrictive.
519	Ex. 185 A, B. C.	Produits de la boulangerie fine et ordinaire (knockebrot, pumpernickel, etc.).
522	212.	Bière. — Les importations pourront porter soit sur des bières en fûts, soit sur des bières en bouteilles, au choix de l'importateur.
523	214 à 216.	Vins.
524	220, 221.	Eaux-de-vie et liqueurs.
525	Diverses positions non libérées.	Produits agricoles et alimentaires divers.
527	283.	Pierre ponce naturelle.
529	323.	Phénols, crésols et xylénols.
530	336.	Huiles de graissage.
531	338.	Paraffine.
532	339, 342.	Cires de pétrole et de schiste, ozokérite.
533	341.	Coke de pétrole.
534	343.	Cire de lignite et brai de cire de lignite (cire « montan »).
535	346.	Chlore.
536	354 E.	Charbons activés.
537	358 A.	Sodium.
538	359.	Baryum.
539	367 A.	Acide chlorhydrique.
540	369 D.	Sulfure de carbone.
541	391.	Peroxyde de sodium.
542	Ex. 401.	Oxydes de fer artificiels.
543	410, 590 C.	Oxyde de titane et blanc de titane.
544	Ex. 471 A.	Chlorure de méthyle.
545	Ex. 472 B.	Trichloréthylène.
546	Ex. 482 A.	Alcool octylique.
547	Ex. 482, ex. 483.	Autres alcools et leurs dérivés.
548	Ex. 493.	Diéthylène-glycol.
549	Ex. 494.	Oxyde d'éthylène.
550	Ex. 508 B.	Esters de l'acide acétique.
551	516.	Polyacides aromatiques.
552	Ex. 526.	Ethanolamines.
553	529 à 536.	Autres amines, leurs sels et leurs dérivés.
554	Ex. 551 555.	Autres organo-minéraux contenant du soufre et composés organométalliques autres.
555	557.	Hormones.
556	573 A à J.	Engrais azotés.
557	591, 592.	Matières colorantes organiques.
558	593, 594, 596, 599.	Peintures et couleurs.
559	604.	Encre d'imprimerie.
560	605 à 608.	Encre, rubans et tampons encreurs.
562	635.	Cires préparées.
563	655 B, 656.	Amorces électriques pour détonateurs et détonateurs.
564	682.	Terres décolorantes activées.
565	683, 684.	Insecticides anticryptogamiques et autres préparations similaires pour l'agriculture.
566	686 et diverses positions non libérées.	Produits auxiliaires pour textiles et cuirs.
567	687 et diverses positions non libérées.	Ingrédients pour l'industrie du caoutchouc.
569	698, 700 B, C, D, J, ex. 701.	Produits de condensation et de polymérisation divers (positions non libérées).
570	705 à 709.	Articles en matières plastiques.
571	Diverses positions non libérées.	Produits intermédiaires pour colorants
572	Diverses positions non libérées.	Produits chimiques à usage pharmaceutique.
573	Diverses positions non libérées.	Produits chimiques divers
574	730.	Cuirs de gros bovins seulement tannés.
575	733, 734.	Peaux d'ovins et de caprins, seulement tannées.
578	745, 747 à 751.	Articles de bourrellerie, sacs, serviettes, etc., articles de voyage et de maroquinerie.
579	756 B et C.	Articles techniques en cuir.
581	793, 796.	Articles de ménage en bois, manches d'outils.
583	815 à 818.	Ouvrages en liège.
584	833 F.	Papier paraffiné.
586	Ex. 845 A.	Sacs en papier (à l'exclusion des sacs en papier kraft).
587	1046.	Ouate.
590	1059, 1063, 1064.	Tissus huilés, tissus imprégnés ou enduits d'asphalte, de goudron et de matières similaires, autres tissus imprégnés ou enduits.
591	1058, 1062.	Toiles cirées, etc.
592	1105.	Bas, chaussettes, etc., en bonneterie de fibres synthétiques. — Un certificat de l'organisme syndical des producteurs allemands devra être présenté à l'appui de la demande de licence.
593	Diverses positions non libérées.	Articles textiles divers.
595	Ex. 1146.	Chaussures de tennis.
596	1150.	Parties de chaussures.
597	1167.	Parapluies, parasols et ombrelles.
598	1188 A à F, ex. 1188 G.	Ouvrages en amiante.
599	1194, 1196, 1197.	Briques et tuiles en terre commune, poteries de bâtiment.
603	1287.	Profilés à chaud spéciaux.
604	1295 E.	Tôles en acier plaqué.
607	1303, ex. 1304, 1306.	Tubes et tuyaux en fonte, fer ou acier autres que pour roulements à billes.

NUMÉROS de poste.	NUMEROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
608	Ex. 1311, 1312 à 1316 A, ex. 1316 B, 1318 à 1323 A, ex. 1323 B, 1325 à 1330 A, ex. 1330 B, 1338 à 1341, 1343 à 1346, 1360 à 2361, 1372, 1374, 1375.	Demi-produits en métaux non ferreux et leurs alliages.
609	Ex. 1390 C, ex. 1518 F.	Autres ouvrages en tantale.
610	Ex. 1398, 1400, 1414.	Ouvrages en fonte.
611	1399.	Constructions métalliques.
613	1403.	Réservoirs, citernes, foudres, cuves et autres récipients analogues.
614	1406, 1407, 1409, 1412.	Etuis rigides tilés, boîtes à membrane, bouchons métalliques et accessoire d'emballage.
615	Ex. 1413.	Câbles, tresses, etc., en fils de fer et d'acier.
616	Ex. 1415, ex. 1416, ex. 1417, ex. 1418.	Toiles et tissus, grillages en métaux ferreux.
617	Ex. 1415, ex. 1416, ex. 1417, ex. 1418.	Toiles et tissus, grillages, en métaux non ferreux.
618	1423, 1425.	Ressorts.
623	1440, 1442, ex. 1443, 1444 à 1448, 1450 à 1452.	Coutellerie et couverts.
624	1449.	Coutellerie de bureau.
625	Ex. 1453, ex. 1454 A, 1456 à 1460.	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnelle, à l'exception des baignoires.
626	Ex. 1453 A, ex. 1454 A.	Baignoires émaillées de couleur, baignoires émaillées blanches à tablier.
627	1462 à 1472.	Articles de ferronnerie et de cuivrerie pour le bâtiment, l'ameublement et l'agencement.
629	1481 à 1484.	Lampes, lanternes, lustrerie, objets d'éclairage.
631	1490 à 1493, 1500 à 1504 A.	Boucleterie, articles de mercerie et de papeterie.
634	1515.	Ouvrages en fer ou en acier non dénommés ni compris ailleurs.
635	1516 à 1518.	Ouvrages en autres métaux communs non dénommés ni compris ailleurs.
636	1519 B, 1520, 1546.	Chaudières autres que marines, appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs, brûleurs.
637	1521.	Appareils de chauffage central.
639	1525.	Turbines à vapeur et à gaz.
640	1527.	Moteurs à piston, à explosion et à injection pour automobiles et motocycles.
641	1529.	Autres moteurs à piston, à explosion et à injection (moteurs fixes et marins).
642	Ex. 1537, ex. 1538 A.	Compresseurs et pompes à vide alternatifs, groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide alternatifs fixes, à l'exclusion des compresseurs et groupes moto-compresseurs frigorifiques.
643	Ex. 1539 C à M, O à R, ex. 1688, ex. des positions 1765 à 1768, ex. 1804 C à I.	Parties et pièces détachées de moteurs automobiles, démarreurs, appareils d'allumage, équipements électriques pour véhicules à moteur, parties et pièces détachées de châssis de voitures, coussinets pour automobiles.
644	Ex. 1537 A, ex. 1538 A, ex. 1550, ex. 1551, ex. 1552.	Matériel frigorifique industriel, y compris compresseurs frigorifiques.
645	Ex. 1563, 1781 B et D, 1782 à 1785, 1795, 1796, ex. 1799, 1800.	Palans et moufles, locomotives, locotracteurs de voie de 0,60 m et moins (sauf à traction à vapeur ou électrique), voitures, wagonnets et berlines pour voie de 0,60 m et moins, matériel pour voie de 0,60 m et moins, appareils de signalisation non électriques pour toutes voies, machines d'extraction et de terrassement automotrices.
646	1568 B.	Haveuses et rainureuses.
647	1569, 1570, 1575.	Matériel de broyage et de criblage, machines à mouler et à agglomérer.
648	1576 A, ex. 1576 C, 1580, 1584.	Machines et appareils pour cokeries, sidérurgie, métallurgie et fonderie (autres que cylindres de laminoirs).
651	1579.	Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes, etc.
652	1587.	Motoculteurs.
653	Ex. 1588, 1589, 1590 A, B, D, E, ex. F, 1591, ex. 1595 A, B.	Machines diverses pour l'agriculture.
654	Ex. 1596.	Machines et appareils pour la laiterie et les produits laitiers (y compris écrémeuses).
655	1600, 1601, 1606.	Machines et appareils pour l'industrie alimentaire, leurs parties et pièces détachées (autres que celles figurant sous des positions libérées).
656	1607, 1609, ex. 1645.	Machines et appareils pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques, la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication des produits pharmaceutiques.
659	Ex. 1626 C.	Aiguilles pour métiers de bonneterie.
662	1638 A, B.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, leurs parties et pièces détachées.
668	1671, ex. 1672 B.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs.
669	1673, 1674.	Appareils de régulation automatique et autres appareils de robinetterie.
670	Ex. 1684, 1786 à 1794.	Transmissions hydrauliques pour locomotives, parties et pièces détachées de matériel ferroviaire.
671	1702, ex. 1703, 1704, 1705, ex. 1709, 1710 à 1718.	Transformateurs, convertisseurs statiques et pièces détachées, appareils électromagnétiques, non dénommés ni compris ailleurs, appareils de coupure et de sectionnement et leurs pièces détachées, appareils de protection, résistances non chauffantes, relais (autres que les relais de mesure), appareillage de branchement et de connexion, accessoires pour lignes de transport de force, tableaux de commandes et de distribution.
679	Ex. 1770 C, 1771 C, ex. 1772 C, ex. 1781 C.	Locomotives industrielles de manœuvre.
680	1719, ex. 1721, ex. 1723, 1739, 1740, 1742, 1744, 1747 à 1752, 1769, ex. 1863.	Matériel électrique divers non repris ci-dessus.
682	Ex. 1797.	Voitures de transport en commun, cars et autobus (non électriques).
683	Ex. 1798 A, ex. 1803.	Camions (non électriques) et châssis de moins de 3 tonnes de charge utile.
684	Ex. 1798 A, ex. 1798 B, ex. 1803.	Camions de 3 tonnes et plus de charge utile, avant-train tracteurs.
686	Ex. 1799.	Voitures automobiles (non électriques) à usage spéciaux.
688	Ex. 1808.	Parties et pièces détachées de cycles, motocycles.
690	1841 à 1843, ex. 1845, ex. 1846.	Baromètres, thermomètres, autres appareils non électriques de contrôle et de régulation, dispositifs annexes, parties et pièces détachées de compteurs et d'appareils de mesure non électriques.
691	1844, ex. 1845, ex. 1846.	Appareils électriques de mesure et de contrôle.
692	1849 à 1854.	Appareils de métrologie et de précision, instruments de mesure linéaire, mesures de capacité.
694	Ex. 1856 A, 1875 A, ex. 1875 B, 1885.	Accessoires et pièces détachées pour la photographie.
695	Ex. 1856 B, 1861, ex. 1863, 1865, 1868 A, B, 1869 D.	Verres d'optique montés pour instruments scientifiques, divers instruments et appareils scientifiques de précision, sauf microscopes électroniques.
696	Ex. 1875 B.	Matériel pour laboratoires photographiques.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
702	Ex. 1906.	Boîtes de montres en plaqué laminé or et boîtes de montres en argent avec pierres fausses ou marcassites.
703	Ex. 1909 A, ex. 1909 B, ex. 1909 D, 1909 E, ex. 1909 F, 1909 H, ex. 1909 I.	Autres pièces détachées d'horlogerie de petit volume (sauf spiraux).
704	Ex. 1909 A, ex. 1909 B, 1909 C, ex. 1909 D, ex 1909 F, 1909 G, ex. 1909 I.	Fournitures d'horlogerie de gros volume.
705	Diverses positions non libérées.	Divers articles métalliques et appareils mécaniques et électriques autres que ceux repris sous des positions libérées.
708	2001, 2005, 2008.	Boutons-pression, boutons-fermoirs, fermetures à glissières.
709	2006, ex. 2007.	Boutons à l'exclusion des boutons-pression, des boutons-fermoirs et de boutons de verre.
711	2018.	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques.
712	2019 à 2022.	Abat-jour, mannequins et automates, nécessaires de couture et articles de bimbeloterie composite.
721	Diverses positions non libérées.	Marchandises diverses autres qu'agricoles et alimentaires. — Les crédits affectés à ce poste sont réservés pour l'importation de produits nécessaires à l'économie française non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées sur visa de la direction des relations économiques extérieures, après avis du ministère technique.

IV. — *Avis ultérieurs.*

Des avis aux importateurs fixeront ultérieurement les modalités d'importation des produits suivants:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
503	Ex. 24.	Poissons de mer frais, à l'exclusion des harengs.
504	Ex. 32.	Fromages à l'exclusion du fromage fondu.
509	Ex. des positions 93 à 100.	Semences de céréales.
514	164.	Poissons préparés (marinades) et conservés.
630	1216.	Vaisselle de porcelaine.
601	1218.	Porcelaine de laboratoire.
620	1135 A à H.	Outils agricoles et horticoles.

V. — *Annexe concernant les produits de la verrerie.*

Les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules réglementaires, modèle A. C., et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, seront valablement reçues par l'office des changes (2e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS DE TARIF DOUANIER français.	PRODUITS
713	1224, 1225 et ex. 1226 à 1232, 1252, 1253.	Verres plats (à l'exception des verres colorés ex. 1226 et tubes de verre).
714	Ex. 1226.	Verres à vitre de couleurs pour signalisation.
715	Ex. 1233.	Flacons (verrerie mécanique).
716	Ex. 1233, ex. 1234.	Flacons (verrerie à main).
717	Ex. 1236.	Gobeleterie (verrerie mécanique).
718	Ex. 1236, ex. 1237,	Gobeleterie (verrerie à main) (verres contenant moins de 24 p. 100 de plomb).
719	1238 B, C, D.	Verrerie d'éclairage.
720	1239, 1246.	Verres de lunetterie médicale.
721	Ex. 1241.	Verres pelliculaires.
722	1244.	Verres techniques pour le laboratoire et l'industrie à base de boro-silicate.
723	Ex. 20 3.	Ampoules isolantes finies.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la troisième semaine du 12 au 18 janvier 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées.	1951 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.179.770	997.666	182.104	18,3	»	»
Bagages et consignes	19.740	17.066	2.674	15,7	»	»
Colis postaux, petits colis	203.280	149.025	54.255	36,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.212.850	3.795.361	1.417.489	37,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français...	6.615.640	4.959.118	1.656.522	33,4	»	»

II. — Evaluation des recettes au 18 janvier 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du..... au 1952	RECETTES évaluées du 1er janvier au 18 janvier 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 18 janvier 1952.	RECETTES comptables du 1er janvier au 18 janvier 1951.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	3.415.500	3.415.500	2.970.993	444.507	15	»	»
Bagages et consignes	»	57.640	57.640	49.167	8.473	17,2	»	»
Colis postaux, petits colis	»	487.210	487.210	360.209	127.001	35,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	12.575.640	12.575.640	9.206.559	3.369.081	36,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français...	»	16.535.990	16.535.990	12.586.928	3.949.062	31,4	»	»

Imprimerie. 31, quai Voltaire. Paris (7e). — *Le Préfet Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	31 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	1er février 1952 — Cours relevés avant Bourse	1er février 1952 — Cours coté en Bourse	Dernier cours coté en Bourse	31 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	1er février 1952 — Cours relevés avant Bourse	1er février 1952 — Cours coté en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350	1226 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1226 75 .....
701 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	701 625	8027 50	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8032 50 .....
350 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 20	163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	161 20 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.09, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Etablissements de la Risle

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 82 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DE CHATEAUDUN, A PARIS (10e)

Registre du commerce, Seine n° 113793.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Neuvième amortissement

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1944 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1945 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS SEGUIN

Société des fonderies de cuivre Lyon, Mâcon et Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 187.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 1, COURS ALBERT-THOMAS, LYON

R. C.: Lyon B 1671.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations 4 1/4 0/0 1944 correspondant au montant du huitième amortissement prévu au 1er mars 1952. En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour cet amortissement.

Tous les titres sortis au premier tirage de mars 1945 ont été présentés au remboursement et les amortissements suivants ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du* 21 *mars* 1941.)

COMPAGNIE DU RONEO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 27, BOULEVARD DES ITALIENS, PARIS (2e)

Registre du commerce: Seine n° 58486.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Seule l'obligation n° 1.776, amortie au tirage du 10 février 1950, n'a pas été présentée au remboursement.

Les amortissements des années 1949 et 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

REGIE AUTONOME DES PETROLES

40, AVENUE MARIGEAU, PARIS (8e)

Amortissement des obligations 4 0/0 1947 de 5.000 F.

Le quatrième amortissement, prévu pour le 1er avril 1952, étant réalisé entièrement par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que cet organisme s'est réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Les amortissements antérieurs ont été également réalisés par voie de rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 28 février 1952, à onze heures trente, il sera procédé publiquement au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture) à l'adjudication, en huit lots, de la fourniture des papiers blanc et bulle nécessaires aux différents services et aux impressions de la préfecture de la Seine, du 1er mars 1952 au 31 décembre 1952.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine (édition 1950) et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 532, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 9 février 1952.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Radziejewski (Raymond-Henri), né le 16 juin 1907 à Reims (Marne), demeurant boulevard Hippolyte-Faure, à Châlons-sur-Marne, demande le changement de son nom en celui de Buda.

M. Ludwig-Waldemar Leipziger, né à Brême (Allemagne) le 8 juillet 1911, domicilié à Bois-Colombes (Seine), 72, rue Charles-Chefson, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de sa fille mineure Dominique-Ariane, née à Bois-Colombes (Seine) le 8 mars 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lepert.

M. Kouropatva (Aron-Nachmé), dit Robert, né le 10 avril 1908 à Varsovie, commerçant, demeurant à Strasbourg, 71, rue des Grandes-Arcades, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Courpat (Robert).

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Le conseil d'administration de la Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1930 qu'il sera procédé le mardi 19 février 1952, à treize heures trente, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort du solde de la dix-septième annuité des obligations 5 0/0 1930 de la société, devant être remboursées à compter du 1er avril 1952.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. L'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de Vimoutiers change son titre et devient **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Vimoutiers.** Siège social: collège Notre-Dame, Vimoutiers

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque d'éducation populaire.** Modifications aux statuts. Siège social: mairie de Rohan.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du collège moderne de jeunes filles de Courbevoie.** But: sportif. Siège social: 25, boulevard Aristide-Briand, Courbevoie.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Trébédan.** But: éducation scolaire périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Trébédan.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école collège Notre-Dame de Saint-Calais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: hôtel des Platanes, collège Notre-Dame de Saint-Calais, boulevard de la Gare, Saint-Calais.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Saint-Calais.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 4, rue de Lhermitte, à Saint-Calais.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Marie de Salviac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Salviac.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jacques (garçons) de Salviac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jacques (garçons), Salviac.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Alain de Solminihac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Alain de Solminihac, Cahors.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles de Lamagistère.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée de filles, avenue Hoche, Lamagistère.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **A. E. T. N. A. Amitié et entr'aide aux travailleurs nord-africains.** But: provoquer et développer un climat de sympathique compréhension, d'amitié et d'entr'aide sociale. Siège social: 12, avenue du 4-Septembre, Saint-Maur-des-Fossés

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée mixte de Saint-Samson.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Samson.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association professionnelle des transporteurs occasionnels et touristiques de la Seine.** But: représentation et défense des intérêts professionnels des entrepreneurs de transports occassionnels et touristiques. Siège social: 48, rue de la Bienfaisance, Paris.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Coise.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Coise.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph de Lure.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Joseph, 32, rue Pasteur, Lure.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Coise.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de garçons de Coise.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Batère.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Sainte-Union Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: place Saint-Vaast, Estaires.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: place du Marché-aux-Vaches, Bourbourg.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Gohard (filles).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Lefringhem, Arnèke.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jules.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 26, rue du Sacré-Cœur, Hazebrouck

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Albert.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 60, rue du Musée, Bailleul.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Merville, Merville-Caudescure.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Ecole-des-Sœurs, Grand-Fort-Philippe.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Maréchal-Foch, Cassel.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: place du Marché-aux-Vaches, Bourbourg.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Prêtres, Merville.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Vitry-le-François.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, place Royer-Collard, Vitry-le-François.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Symphorien-sur-Coise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue de la Grande-Ecole, Saint-Symphorien-sur-Coise.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Symphorien-sur-Coise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue Chanoine-Pavailler, Saint-Symphorien-sur-Coise.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Tournus.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue des Magasins, Tournus.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Pomeys.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, au bourg, Pomeys.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Pinède.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame-de-la-Pinède, rue de l'Oratoire, Juan-les-Pins.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles (Ecole Saint-Pierre) de Berrien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Berrien.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Cercle de la paix.** But: procurer à ses membres un lieu de réunion agréable. Siège social: M. Tiraud, président, le Forest-d'Aubignon.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Notre-Dame,** 18, rue de Bretagne, Laval. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: Ecole Notre-Dame, 18, rue de Bretagne, Laval.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-André-de-Sangonis.** But: groupement des familles, soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-André-de-Sangonis.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association de parents d'élèves de l'institution Saint-Etienne,** 18, rue de la Gare, Laval. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Saint-Etienne, 18, rue de la Gare, Laval.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Syndicat d'initiative de Blond.** But: développement touristique de la région. Siège social: mairie de Blond.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents, anciens élèves, amis des écoles publiques de Saint-Maden.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Saint-Maden.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,** à Quarouble. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, entente avec toutes associations semblables. Siège social: 7, rue Jules-Ferry, Quarouble.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons C. P. 24.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 4, place de l'Eglise, Caluire.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel (garçons), 146, rue Professeur-Grignard, Lyon.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie,** à Saint-Nicolas-de-la-Grave. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, rue Mondou, Saint-Nicolas-de-la-Grave.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph,** à Saint-Nicolas-de-la-Grave. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école et aux maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, chemin Neuf, Saint-Nicolas-de-la-Grave.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Hospice, Steenwerck.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Louis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Lieutenant-Ernout, Estaires.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Germaine.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Sainte Germaine, Looberghe, par Bourbourg.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marguerite-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de la Gare, Vieux-Berquin

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 7 *bis*, rue d'Aire, Hazebrouck.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Orphelinat, Hazebrouck.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 7, rue du Clocher, Hazebrouck.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Constance.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: Mont-des-Bats, Godewaersvelde.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: école libre de Renescure.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 29, rue de Bailleul, Nieppe.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Laurent-de-Chamousset.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Saint-Laurent-de-Chamousset.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Pleudaniel.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Pleudaniel.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Laurent-de-Chamousset.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Laurent-de-Chamousset.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Marie,** à la Croix-en-Touraine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, à la Croix-en-Touraine.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons Saint-Joseph,** à la Croix-en-Touraine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, la Croix-en-Touraine.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Châtillon-sur-Indre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Châtillon-sur-Indre.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Amicale des anciens élèves Emile-Chevrier.** But: prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels et artistiques de récréations diverses et sportives. Siège social: école publique Dommartin.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Maison rurale de la famille et des jeunes de Cherves-de-Cognac et d'Orlut.** But: mettre à la disposition des familles et des jeunes des cadres de réunions, des services d'entr'aide et des moyens techniques de se cultiver et de se distraire, favoriser la formation de la jeunesse rurale masculine et féminine au point de vue personnel, familial, professionnel et social. Siège social: la Panneterie, Cherves-de-Cognac.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du pensionnat de l'Orangerie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat de l'Orangerie, 40, rue de l'Orangerie, Lyon.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Pléven.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Pléven.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Anlezy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles d'Anlezy.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Judo-Club montmartrois.** But: pratique du judo et de la culture physique. Siège social: 183, rue Championnet, Paris.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 214, rue de la République, Saint-Pol-sur-Mer.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame (filles).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue de l'Hôpital, Hazebrouck.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des amis de l'enfance de Savoie.** But: organisation de camps, de journées d'études, formation de cours d'enfants et formation d'éducateurs; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 43, rue Croix-d'Or, Chambéry.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Bezouce.** But: grouper les parents des enfants de l'école libre. Siège social: école libre de filles, Bezouce.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame (garçons).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: route d'Hondeghem, Hazebrouck.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 10, rue de la Perche, Petite-Synthe.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Saint-Etienne-de-Valoux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Saint-Etienne-de-Valoux.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cailloux-sur-Fontaines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Cailloux-sur-Fontaines.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association amicale laïque de Ballans.** But: faire aimer l'école laïque et continuer l'œuvre d'éducation commencée à l'école. Siège social: école publique de Ballans.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Mornant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Mornant.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Camille-de-l'Industrie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 78, rue des Docks, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Bernadette.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des parents inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. siège social: école Sainte-Bernadette, Saint-Savinien.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bogy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Bogy.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Orchestre symphonique du métropolitain** transfère son siège social du 31, rue Galande, Paris, au 53 *ter*, quai des Grands-Augustins, Paris, et modifie son bureau.

6 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Groupe d'études économiques et sociales,** à Monceau-les-Mines. But: étude de l'économie régionale pour l'amélioration du niveau de vie de la population. Siège social: 12 *bis*, rue Marat, Montceau-les-Mines.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale laïque de Brigueil.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons et de filles, Brigueil.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lamastre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles à Macheville, Lamastre.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Rochette.** But: assurer le bon fonctionnement de l'école. Siège social: école privée de filles, la Rochette.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association des parents d'élèves.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Cissac-Médoc.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Vincent-de-Gras.** But: aide matérielle et morale à l'école et aux maîtres. Siège social: école de Saint-Vincent-de-Gras, par Gras.

7 janvier 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Joyel.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: la Place, Thiennes, par Steenbecque.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Rochessadoule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, à Rochessadoule, par Robiac.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Rochessadoule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, à Rochessadoule, par Robiac.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16, rue de l'Eglise, Wormhoudt.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Gertrude de Rexpoëde.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Saint-Omer, Rexpoëde.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social; rue de la Gare, Esquelbecq.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Robiac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, à Robiac.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Robiac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles, à Robiac.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Mercury-Gemilly.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Mercury-Gemilly

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Wormhoudt.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 8, rue de l'Eglise, Wormhoudt.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 4, Grand'Place, Cassel.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 1, place de la Liberté, Coudekerque-Branche

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons Externat Saint-Pierre.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Bois, Steenbecque.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue d'Aire, Steenbecque.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Société postscolaire agricole d'Héry-sur-Ugine.** But: établir un lien d'amitié entre l'école, les anciens élèves et les parents d'élèves; œuvres postscolaires et périscolaires; soutien moral et matériel de l'école et de l'enseignement agricole et ménager agricole. Siège social: école publique d'Héry-sur-Ugine.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Saint-Joseph de Brains-sur-les-Marches.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, Brains-sur-les-Marches.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Louise-Jonglez.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: Grand'Rue, le Doulieu.

7 janvier 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école primaire de garçons.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Caries, la Gorgue.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 2, rue Emile-Hle, Bailleul.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 18, boulevard J.-B.-Trystram, Rosendaël.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Lamastre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons à Macheville, Lamastre.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bethune. L'**Association d'entr'aide aux anciens combattants polonais en France,** à Bruay, modifie ses statuts et transfère son siège social de la rue Charles-Marland, café Kukiolczynski (Jean), Bruay-en-Artois, à la rue Henri-Cadot, impasse Duquesne, au bar Polski, à Bruay-en-Artois.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Pardoux-la-Rivière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 6, grande-rue de la Barre, à Saint-Pardoux-la-Rivière.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Télé-Club Saint-Pierre.** But: l'organisation des loisirs de ses membres, leur éducation au moyen de séances de télévision. Siège social: salle Saint-Pierre, rue des Carles, la Gorgue.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: sauvegarder les intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons, à Verfeuil.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pierre-de-Chemillé.** But: grouper le chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue de Vaibourg, Saint-Pierre-de-Chemillé.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association amicale des anciens élèves de l'école de Bouillancourt.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Bouillancourt.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale (Alger). **Association cultuelle musulmane de Maginot.** But: exercice du culte musulman dans la circonscription territoriale de Maginot. Siège social: à la mahakma du bachagha Brahim Said ben Zine, Maginot.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Pierre-de-Chemillé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, à, rue de l'Asinée, Saint-Pierre de-Chemillé.

8 janvier 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Brès.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre mixte de Brès.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Faugères.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre mixte de Faugères.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Satillieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école libre de filles, à Satillieu.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Satillieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres Siège social: école libre de garçons, Satillieu.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph de Raphèle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, Raphèle-lès-Arles.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-André-de-Cruzières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-André-de-Cruzières.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Saint-Clair.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Saint-Clair, par Boulieu-lès-Annonay.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Martin-de-Valamas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Saint-Martin-de-Valamas.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Martin-de-Valamas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Saint-Martin-de-Valamas.

8 janvier 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Nant, Saint-Martin-de-Valamas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Nant, Saint-Martin-de-Valamas.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Sophie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: contour de l'église, Pont-de-Nieppe.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Crespin-sur-Moine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Saint-Crespin-sur-Moine.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'institution du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 5, rue de Dunkerque, Gravelines.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Riches, Bollezeele.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Riches, Bollezeele.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 34, rue Pasteur, Malo-les-Bains.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Cercle laïque Pierre-Maury** a décidé d'ajouter un additif au paragraphe G de l'article 4 des statuts: encourager les adultes à fréquenter les cours en vue de leur perfectionnement technique, de leur enseignement général; créer des cours d'éducation morale, civique et intellectuelle par l'organisation de conférences éducatives, de prêts de livres, revues et tous documents de travail, par l'organisation de promenades instructives, d'excursions collectives, de voyages organisés, sans que cette énumération soit limitative. Siège social: école de garçons, faubourg Bonnefoy, Toulouse.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Général-Hoche, Malo-les-Bains.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 2, rue Pasteur, Rosendaël.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Bergues, Steenvoorde.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue d'Estaires, la Croix-du-Bac, Steenwerck.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Marthe.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de la Fontaine, Méteren.

6 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Maurice.** But: groupement des chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Maréchal-Joffre, Mirepoix.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Villeneuve-du-Latou.** But: défense de l'école laïque; veiller à l'éducation et au bien-être des élèves. Siège social: école publique de Villeneuve.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Marie.** But: groupement des chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Maréchal-Clauzel, Mirepoix.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Société d'électro-radiologie médicale de France change de titre et devient **Société française d'électro-radiologie médicale.** Siège social: 9 *bis*, boulevard Rochechouart, Paris.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie d'Ouzouer-sur-Trézée.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants présents à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie d'Ouzouer-sur-Trézée.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole Saint-Jean de Daon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, Daon.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Epiré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Epiré par Bouchemaine.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pierre-des-Nids.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Saint-Pierre-des-Nids.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 5, Marché-aux-Chevaux, Bergues.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: école libre de garçons Saint-Jean, Bambecque.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph (filles).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: école libre (filles), Bambecque.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école d'Houdeghem Sainte-Bernadette.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Sainte-Marie-Cappel, Houdeghem.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 54, rue de la Paix, Dunkerque.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'externat Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Récollets, Hondschoote.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'externat Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Saint-Winoc, Hondschoote.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bierne.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Eglise, Bierne, par Bergues.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves du collège Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Collège, Gravelines.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Ephrem.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 10, Marché-aux-Chevaux, Bergues.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Jans-Cappel (Ecole Saint-Joseph).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Bailleul, Saint-Jans-Cappel.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Foix. Association **Ski-Club du Saint-Barthélemy.** But: pratique des sports d'hiver. Siège social: café Birouste, Montferrier.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc d'Abscon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école et aux maîtresses; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue de l'Asile, Abscon.

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste (garçons).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 18, rue Jean-Baptiste-Notte, Roubaix.

9 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. L'Union sportive de Brillac change son titre et devient **Amicale laïque des anciens élèves et des amis des écoles publiques de Brillac.** Siège social: écoles publiques, Brillac.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Amicale de Saint-Vincent.** But: mise en valeur des grands vins de Pernand; publicité, maintien et rétablissement des fêtes, coutumes et traditions bourguignonnes locales; sorties amicales de ses membres et visite de régions viticoles; concorde, entente et bonne camaraderie de tous les vignerons et leurs amis; liaison avec la Confrérie des chevaliers du Tastevin et la participation, chaque année, aux chapitres de la Saint-Vincent tournante. Siège social: mairie de Pernand-Vergelesses.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Société d'éducation populaire, scolaire et postscolaire.** But: développement d'œuvres d'éducation. Siège social: école publique, Fraissinet-de-Fourques.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Château-Gonnier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons,** route de Cossé-le-Vivien, à Ballots. But, grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons du Sacré-Cœur, route de Cossé-le-Vivien, Ballots.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Ski-Club salonais.** But: pratique du ski, du plein air et des sports d'hiver en général. Siège social: café de Lyon, cours Carnot, Salon.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre du garçons de Collonges-au-Mont-d'Or.** But, grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Gabriel-Péri, Collonges-au-Mont-dOr.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Comité ouvrier de logement de Douarnenez.** But: organiser et aider la construction de logements ouvriers et engager toute action ayant pour but de résoudre la crise du logement. Siège social: mairie de Douarnenez.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Epaignes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Epaignes.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Pons-de-Thomières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue du Couvent, Saint-Pons-de-Thomières.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Collonges-au-Mont-d'Or.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: place de la Mairie, Collonges-au-Mont-d'Or.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Kéraudy en Ploumilliau.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Kéraudy en Ploumilliau.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Didier-sous-Riverie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Didier-sous-Riverie.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Chassy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école libre de Chassy.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale des élèves et anciens élèves de l'école de Chenoves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Chenoves, par Saint-Boil.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'Arbresle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: montée Saint-Germain, l'Arbresle.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Evreux. **Union ponguiste de Rugles.** But: encouragement et pratique du tennis de table. Siège social: 1, rue Aristide-Briand, Rugles.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de Brain-sur-l'Authion.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Brain-sur-l'Authion.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Saint-Sylvain-d'Anjou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Saint-Sylvain-d'Anjou.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Savennières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Savennières.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée de l'Arbresle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, rue Ferrachat, l'Arbresle.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Villemoisan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Villemoisan.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons des Trinottières,** Montreuil-sur-Loir. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons des Trinottières, Montreuil-sur-Loir.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons de Brain-sur-l'Authion.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Brain-sur-l'Authion.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association de parents d'élèves, anciens élèves, bienfaiteurs et donateurs de l'institution de l'Assomption,** Bovay. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: institution Notre-Dame-de-l'Assomption, Bovay

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Etienne-de-Mer-Morte.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement de l'instruction du corps; améliorer les avantages faits aux sapeurs-pompiers. Siège social: chez le président, Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Saint-Hubert montignacaise.** But: protéger le gibier, repeupler en gibier, détruire les nuisibles, combattre le braconnage. Siège social: mairie de Montignac-de-Lauzun.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Paulmy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de Paulmy.

10 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Anne de Montjean.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne de Montjean.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Sagnes et Goudoulet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Sagnes et Goudoulet.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Groupement des commerçants du centre.** But: organiser des fêtes de bienfaisance dans le centre, créer un fonds de caisse en vue de venir en aide aux vieillards et économiquement faibles, animer le commerce local. Siège social: 3-8, rue de Lille, Roncq.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Louis-de-Gonzague de Daon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis-de-Gonzague, Daon.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Brouzet-lès-Alès.** But: veiller à la défense des intérêts de l'école; encourager et développer les œuvres scolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques de Brouzet-lès-Alès.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Montpezat.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons, à Montpezat.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association dite **Les Amis gaulois.** But: aide morale et matérielle à toutes sociétés philanthropiques ayant besoin d'une aide quelconque. Siège social: café Marin, bar, 38, grande-rue de la Croix-Rousse, Lyon.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des propriétaires fonciers ruraux des cantons d'Annonay, Serrières, Satillieu et Saint-Félicien ou d'Annonay et du Haut-Vivarais.** But: défense des droits, intérêts et revendications des propriétaires ruraux devant les organismes compétents. Siège social: coopérative agricole d'Annonay, rue Capitaine-de-Canson, Annonay.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte du Chambon-de-Dornas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte du Chambon-de-Dornas.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Saint-Andéol-de-Fourchades.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Saint-Andéol-de-Fourchades.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte d'Issarles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre d'Issarles.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Toissieux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école privée mixte de Toissieux-Annonay.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture d'hiver de Grenoble.** But: resserrer les liens entre les élèves; organisation et manifestations agricoles. Siège social: direction des services agricoles, 9, rue Lesdiguières, Grenoble.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Chaussan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, à Chaussan.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons, 1, place Sathonay, Lyon.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, 3, rue des Augustins, Lyon.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cusset.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 41, rue P.-Baratin, Villeurbanne.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Maison rurale de la famille et des jeunes de Bannes.** But: éducatif et récréatif vis-à-vis du milieu rural. Siège social: M. Carbillet, Bannes.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Le Carquois,** troupe fédérale de l'Union française des œuvres laïques d'éducation artistique (U. F. O. L. E. A.). But: diffuser les belles œuvres théâtrales dans un but de culture populaire. Siège social: inspection académique de la Somme, Amiens.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Société de chasse de Chalette-sur-Voire.** But: réglementation de la chasse, repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Chalette-sur-Voire.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Amicale des classes 1934, 1935, 1936, 1937 des Sables-d'Olonne.** But: créer des liens d'amitié entre les membres et aider les nécessiteux. Siège social: Select-Bar, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, aux Sables-d'Olonne.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Uzel.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, le Parc-Mail, Uzel.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Syndicat national des malades** transfère son siège social du 40, rue Daguerre, au 6, rue Lacuée, Paris.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de Bléré.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école. Siège social: à l'école, rue du Pont, Bléré.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association de parents d'élèves de l'institution du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 23, rue du Collège, Estaires.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des amis de Rochetaillée.** But: créer des liens amicaux entre toutes les personnes qui sont de Rochetaillée ou qui aiment cette localité. Siège social: mairie de Rochetaillée.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Le Grenier Saint-Marcois.** But: propagation du théâtre amateur et aide aux œuvres et groupements. Siège social: café du Centre, Saint-Marc-sur-Mer.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chessy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Chessy.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du quartier Jean-Jaurès, Gambetta, Valmy, Drapeau.** But: développement, embellissement, assainissement du quartier. Siège social: 38, rue Joseph-Perret, Colombes.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des parents d'élèves du lycée Fénelon** transfère son siège social du 11, rue Monticelli, Paris, au 6, avenue Paul-Appell, Paris.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Union des amis de l'enfance audoise (fédération C. V. A. V.).** But: coordonner l'action des œuvres s'occupant de l'éducation des enfants. Siège social: 10, place Davilla, Carcassonne.

13 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque de Mary.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Mary.

13 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association des parents d'élèves du pensionnat du Sacré-Cœur,** à Digne. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: pensionnat du Sacré-Cœur, route des Bains, Digne.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Ouessant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons d'Ouessant.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de la Souche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: quartier de l'Eglise, école libre mixte de la Souche.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Drennec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Drennec.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Sainte-Marie, bourg de Porspoder.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Bruno-les-Chartreux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 40, rue des Chartreux, Lyon.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société de protection des récoltes et destruction des nuisibles d'Audenge.** But: protection des récoltes et la destruction des nuisibles. Siège social: chez M. Roger Belliard, Audenge.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 7, route des Quatre-Pompes, Brest-Saint-Pierre.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Saint-Joseph, bourg de Plouguerneau.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Lanarce.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte, Lanarce.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Jean-Baptiste.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons Saint-Jean-Baptiste, bourg de Plouguerneau.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Joseph, bourg de Landunvez.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire élémentaire de filles de Brélès.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Brélès.

14 janvier 1952 Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité populaire des sinistrés de l'Est de Tours.** But: grouper les réfugiés et sinistrés; faire connaître leurs droits et défendre leurs intérêts. Siège social: chez M. Mercier, 46, rue du Rempart, Tours.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Société protectrice des animaux de Trouville-Deauville et du Calvados.** But: améliorer le sort des animaux sous toutes les formes et par tous les moyens pour concourir au résultat rêvé: la fin du martyre de tous les animaux. Siège social: 17, rue d'Orléans, Trouville.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Union sportive interministérielle barrisienne.** But: encouragement de la pratique de l'éducation physique et sportive parmi les fonctionnaires et agents assimilés. Siège social: salle des adjudications de la préfecture de la Meuse, Bar-le-Duc.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rumengol.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rumengol.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de filles des Saints-Anges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles des Saints-Anges, bourg de Plouarzel.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ouessant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles d'Ouessant.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Saint-Martin, Villars en Saint-Pabu.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Maudez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Toulran en Saint-Pabu.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Bon-Secours.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue Conseil, Brest.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Union sportive courcelloise.** Modifications aux statuts et au conseil d'administration. Siège social: chez M. Flament (Charles), rue de Presencé, Courcelles-lès-Lens.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Club des supporters de Digne.** But: encouragement à la pratique des sports. Siège social: cafe du Midi, place de la Libération, Digne.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Hirson.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et utile à la vie de l'école; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: 23, rue de Guise, Hirson.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. Société de pêche **La Vendaumey**. But: repeuplement des rivières, répression du braconnage, liens d'amitié entre les pêcheurs. Siège social: café du Centre, Vy-les-Lure.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Amicale laïque de Pulvérières.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école publique, Pulvérières.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Saint-Pierre, bourg de Plounéour-Trez.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons du Sacré-Cœur, bourg de Plounéour-Trez.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, bourg de Lampaul-Ploudalmezeau.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame-de-Bon-Secours.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Notre-Dame-de-Bon-Secours, bourg de Landunvez.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, 7, rue Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Lannilis.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Kérinou, Brest-Lambézellec.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Sainte-Anne, rue de l'Harteloire, Brest.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, 6, rue des Trois-Frères-Cozian, Guipavas.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Camlez.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Camlez.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale des anciens élèves et parents d'élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque de Sainte-Cécile.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Sainte-Cécile.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corlé. **Cercle des Amis.** But: entretenir des liens de camaraderie entre ses membres. Siège social: maison veuve Mattei (Ursule-Marie), Valle-de-Rostino.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Fris,** à Masseube. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de Saint-Fris, quartier de Saint-Fris, Masseube.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Ecole Notre-Dame-de-Pontmain de Saint-Quentin-les-Anges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Pontmain, Saint-Quentin-les-Anges.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Saviol.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; organisation et soutien des œuvres scolaires, post et préscolaires. Siège social: école publique de Saint-Saviol.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 29, rue de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 48, rue Jean-Févet, Neuville-en-Ferrain.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des parents d'élèves des anciens élèves et des amis de l'école publique.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de filles, à Saint-Racho.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association des parents d'élèves de l'école de Notre-Dame,** à Masseube. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de Notre-Dame, rue Nationale, Masseube.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque des anciens élèves, des parents d'élèves et des amis de l'école de Buffières.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école de garçons de Buffières.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Mazille.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Mazille.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception** (petit séminaire), à Gourdon. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 1, place des Cordeliers, Gourdon.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Centre d'instruction prémilitaire d'Avranches.** But: la préparation de la jeunesse à la vie militaire par la pratique de l'éducation physique et du tir, ainsi que la préparation à tous brevets et examens prémilitaires. Siège social: 22, place d'Estouteville, Avranches.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des anciens élèves et parents d'élèves de l'école publique.** But: éducation postscolaire et populaire. Siège social: mairie d'Avrieleux.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale Y. A. C.** But: resserrer les liens d'amitié entre les travailleurs des établissements Y.-A. Chauvin; organisation de manifestations artistiques et culturelles. Siège social: 51, rue Ledru-Rollin, Ivry-sur-Seine.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des parents d'élèves de l'école de la Frette.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, la Frette.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des familles nombreuses de Pont-à-Marcq.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: mairie de Pont-à-Marcq.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents des élèves de l'école privée.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: rue du Docteur-Roux, Molinghem.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montambert.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre de filles de Montambert.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Hilaire-Fontaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre de filles de Saint-Hilaire-Fontaine.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle libre de Noyant-la-Gravoyère.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle libre, Noyant-la-Gravoyère.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Amicale scolaire de Letteguives.** But: organisation des loisirs de la jeunesse. Siège social: école de Letteguives.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Ciné-Club France-U. R. S. S.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 9, rue Françoise-Arago, Rouen.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves de l'école évangélique de la Colline.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école évangélique de la Colline; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toute association semblable. Siège social: école évangélique de la Colline, 3, rue de la Croix, Cannes.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'Association d'éducation populaire d'Isbergues change son titre et devient **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Isbergues;** elle transfère son siège social du patronage à l'école privée, rue Lamendin, Isbergues.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association familiale Arts et Loisirs de Baziège.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les activités susceptibles de contribuer à la formation artistique de ses membres et à l'organisation de leurs loisirs. Siège social: rue des Frères, Baziège.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Bonnières.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre des filles, Bonnières.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons (école Saint-François).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-François, Ahuillé.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles,** route de Saint-Aignan, à Ballots. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Antoine, route de Saint-Aignan, Ballots.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école de filles (école Sainte-Marie).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Ahuillé.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque, groupe de Grézan.** But: défense des intérêts de l'école; développer les œuvres scolaires. Siège social: école de garçons de Grézan, Nîmes.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de Toucy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée, 8, rue de la Croix-Saint-Germain, Toucy.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école publique de Sainte-Hélène.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: mairie de Sainte-Hélène.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Mouvement chrétien de l'enfance (section de Creuse).** But: problèmes de l'enfance, soutenir les mouvements et œuvres s'efforçant de les résoudre. Siège social: 7, rue Jules-Sandeau, Guéret.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amis de la jeunesse écolière de Creuse.** But: regrouper les parents et ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'enfance; soutenir les efforts des mouvements et œuvres s'efforçant de les résoudre. Siège social: 7, rue Jules-Sandeau, Guéret.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Tercillat.** But: entretenir des relations amicales entre l'école et les familles; assurer le fonctionnement de la cantine scolaire. Siège social: école publique, Tercillat.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de la Bazouge-des-Alleux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Bazouge-des-Alleux.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Pierre-Prévost, Mouvaux.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des mutilés, anciens combattants et mobilisés des guerres 1914-1918 et 1939-1945.** But: maintenir l'amitié, la fraternité et la solidarité et aider matériellement et moralement les membres de l'association. Siège social: chez M. Chavet (André), à Milhaud.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 36, rue Chanzy, Saint-André.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Groupe bressan de Sainte-Croix.** But: éducation populaire. Siège social: mairie de Sainte-Croix.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Saint-Cœur-de-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 7, rue Jean-Bart, Lys-lez-Lannoy.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Stanislas.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 19, rue de Saint-Omer, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 73, rue Sainte-Catherine, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Gambetta, Pérenchies.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale des parents d'élèves et anciens élèves de Charbonnières.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de Charbonnières.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Germaine.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 30, rue Laérete-Blaise, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Bernadette.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 46, rue Gantois, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Job.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles de Job.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Adrien.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue des Ecoles, Annappes.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de la Motte.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de la Motte.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque de Saint-Paul-le-Jeune.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école laïque de Saint-Paul-le-Jeune.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Calanhel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Calanhel.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 234 *bis*, rue de Lille, Roncq.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 12, rue d'Hespel, Houplines.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association locale des aides familiales rurales de Vougy.** But: aide à la mère de famille. Siège social: mairie de Vougy.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Christophe.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 81, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Marceau, Leers.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Abbé-Bonpain, Fretin.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 12, place du Maréchal-Foch, Fiers-lez-Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Lambert.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 45, rue Michelet, Wattignies.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Cœur-de-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 20, rue des Pensées, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Edmond.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Delerue, Wasquehal.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 32, rue de Metz, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16, rue d'Hespel, Houplines.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Anne.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: Grand'Place, Mardyck.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Cercle cinématographique de Martel-de-Janville.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: hôpital militaire de Martel-de-Janville.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Bernard.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 22, rue de Canteleu, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 109, rue Ingres, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Général-Leclerc, Haubourdin.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 63, rue au Vent, Frélinghien.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16, rue Montaigne, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 63 *bis*, rue au Vent, Frelinghien.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de Campagne, Renescure.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 15, rue du Général-de-Gaulle, Linselles.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 1, rue Meurinne, Chevrières.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Odile.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 8 *bis*, rue d'Epinal, Roubaix.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Nicolas.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 15, place Geneviève, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 15, place Jacquard, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gérard.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: Canon d'Or, 12, avenue Pottier, Lambersart.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Amicale scolaire de Baulay.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons de Baulay.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Cercle laïque mixte.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons d'Annay-sous-Lens.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châlon-sur-Saône. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: établir un lien entre les familles et l'école; organiser des loisirs culturels, des fêtes et autres distractions; contribuer au payement des fournitures scolaires. Siège social: école de garçons, Mont-Saint-Vincent.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque de Vitry-sur-Loire et de Loisne.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Vitry-sur-Loire.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Mauressargues.** But: encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques, Mauressargues.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Les Amis de l'école publique de Saint-Loup-sur-Semouse.** But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Loup-sur-Semouse.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 94, rue des Patineurs, Armentières.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes,** quartier de la Choque. But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 28, rue Marle, la Chapelle-d'Armentières.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 415, rue Jules-Guesde, Ilem.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16 *bis*, rue de la Latte, Roncq.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Cercle du Sprinter-Club grand'combien.** But: procurer à ses membres des distractions saines et intéressantes. Siège social: café du Midi, 26, rue Pasteur, la Grand'Combe.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Maison des jeunes et de la culture de Vitry-sur-Loire et de Loisne.** But: centre d'accueil, activités récréatives, éducatives, sportives; formation familiale et pratique; culture intellectuelle et artistique. Siège social: salle des fêtes, Vitry-sur-Loire.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 108, rue Léon-Gambetta, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école des Frères.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 157, rue de Strasbourg, Roubaix.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 198, rue du Bois, Lille.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte du Sacré-Cœur,** à Saint-Erblon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Saint-Erblon.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Pontmain-de-Vautorte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Pontmain-de-Vautorte.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: route du Bizet, Armentières.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 1, rue Molière, Tourcoing.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Association des parents d'élèves de l'école de Népoulas,** par Compreignac. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: école, Népoulas, par Compreignac.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 43, rue Basse, Sainghin-en-Weppes.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Martaize.** But: l'organisation du fonctionnement, la gestion et le soutien de l'école privée de filles de Martaize. Siège social: école située au lieu-dit Lagrange, commune de Martaize.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Sacré-Cœur de Mouvaux.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 48, rue Vauban, Mouvaux.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Gabriel,** à Cahors. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: 7, rue Hautes-serre, Cahors.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Deûlémont.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue de l'Hospice, Deûlémont.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Deûlémont.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue des Processions, Deûlémont.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue Delmer, Templeuve.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de l'Immaculée-Conception.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 11, rue des Pyramides, Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Les Papillons.** But: pratique de la musique et des sports. Siège social: patronage, route de la Roche, Bournezeau.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 102, rue du Faubourg-de-Béthune, Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 22, rue de Londres, Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 30, rue Alphonse-Mercier, Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Externat du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 107 *bis*, rue Montgolfier, Marcq-en-Barœul.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amicale des parents d'élèves de l'école publique de Bertrimoutier et Combrimont.** But: sauvegarder les intérêts de l'école publique, établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire pour l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Bertrimoutier.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 49, rue Jean-Jaurès, Tourcoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Trégastel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Trégastel.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Runan.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Runan.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Patronage laïc.** But: la réunion, dans un but éducatif, des enfants qui le désirent. Siège social: école publique de garçons de Saint-Victor-de-Cessieu.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Sou des écoles publiques.** But: la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: chez M. Joseph Rostaing, cultivateur, président de l'association, à Saint-Victor-de-Cessieu.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale laïque de Cerilly.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: mairie de Cerilly.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gabriel.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue d'Alger, Tourcoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles Siège social: 85, rue du Bois, Tourcoing

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Dornes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles du Bon-Pasteur, Dornes.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 20, place Abbé-Bompain, Halluin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 16, place Abbé-Bompain, Halluin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 47, rue de Neuville, Halluin.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Les Bleuets yssingelais.** But: diriger les loisirs des enfants par des jeux éducatifs, promenades, sports, chants, cuisine. Siège social: 6, rue Lagarde, Yssingeaux

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école laïque de Montilly.** But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Montilly.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale laïque de la Ferté-Alais.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de la Ferté-Alais.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. Société **Les Amis réunis.** But: entretenir entre tous les sociétaires des liens d'union fraternelle et leur procurer des distractions saines. Siège social: 19, boulevard Clemenceau, Angers.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Victoires.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 81, rue Jacquard, Marcq-en-Barœul (Pont).

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 69, rue Jean-Jaurès, Halluin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue de l'Eglise, Baisieux.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Enfant-Jésus.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue Bonne-Nouvelle, Tourcoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Lucie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 4 *bis*, rue de Seclin, Tourcoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles publiques.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Point.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Trégueux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de filles, Trégueux.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque d'Yvias.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Yvias.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 43, rue de Berkem, la Madeleine.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: contour de l'Eglise, Haubourdin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Georges.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 4, rue Roger-Salengro, Haubourdin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Alphonse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 80, place Abbé-Coulon, Halluin.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 59 *bis*, rue Saint-Blaise, Tourcoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 11, rue de Bousbecque, Linselles.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Denis.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 61, rue Saint-Gabriel, Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur (garçons).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Général-Kœnig, Santes (Marais).

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Thiers, Cysoing.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 60, rue de Lille, Marquette-lez-Lille.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles d'Ascq.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 22, rue Général-Leclerc, Ascq.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons d'Ascq.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 5, rue Général-Leclerc, Ascq.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue du Bois-Saint-Maur, la Bassée.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Salazac.** But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Salazac.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'Association du pensionnat des Feuillants de Poitiers devient **Association des parents d'élèves du pensionnat des Feuillants de Poitiers.** But: soutien à la vie de l'école et à la situation des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: 9, rue des Feuillants, Poitiers

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Treille.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 8, rue du Général-de-Gaulle, Bouvines.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 70, rue de Berkem, la Madeleine.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Mouvaux Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 5, rue du Presbytère, Mouvaux.

10 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale de l'école laïque,** à Epinac-les-Mines. But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Epinac-les-Mines.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Club des accordéonistes et instrumentistes de rythme de l'Indre.** But: faciliter la collaboration des adhérents, améliorer leur situation morale et matérielle. Siège social: 10, rue de Strasbourg, Châteauroux.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Judo-Club de Lunéville.** But: pratique du judo. Siège social: château de Lunéville, place Stanislas, Lunéville.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Ferrière-Larçon.** But: veiller à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement et du bien-être des enfants fréquentant l'école laïque; veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école laïque de Ferrière-Larçon.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue François-de-Guise, Bar-le-Duc.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque d'Habeaurupt.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école d'Habeaurupt, Plainfaing.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Providence Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 6, rue Philippe-Blanc, Saint-Etienne.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Conseil de parents d'élèves de l'école de Boitron.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école; éducation périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Boitron.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Saint-Vincent-de-Paul,** Saint-Brieuc. But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent-de-Paul, 8, rue Maréchal-Foch, à Saint-Brieuc.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 4, rue du Maréchal-Lyautey, Wattrelos.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 111, rue Saint-Sauveur, Lille.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Sauveur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 19, rue Saint-Sauveur, Lille.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution La Sagesse.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 2, rue de la Sagesse, Roubaix.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de Notre-Dame-Immaculée.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 7, place Notre-Dame, Tourcoing.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Moto-Club de Fondouk.** But: diffusion du sport de la motocyclette, sidecar; étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional et mettre à la disposition de ses membres toutes facilités qui leur permettront d'en exercer la pratique. Siège social: grand bar Glacier, Fondouk.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Cercle blidéen de la Ligue de l'enseignement.** But: défense de l'école laïque, développement des œuvres d'éducation à l'école et en dehors de l'école, création de nouvelles œuvres laïques. Siège social: 5, rue d'Alger, à Blida.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Amicale laïque de l'école de Loire.** But: établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de Loire, rue Albert-Morlon, Nevers.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue Mirabeau, Loos-Ennequin.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de la Sescole.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: 257, chemin de Messines, Saint-André.

20 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons d'Allevard.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons d'Allevard.

20 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles d'Allevard.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles d'Allevard.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Amicale des Corses de Vence et du canton.** But: défense des intérêts généraux de l'amicale et ceux de ses membres, etc. Siège social: café-bar de la Vieille Douve, avenue Henri-Isnard, à Vence.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 4, rue Cizeron, Saint-Etienne.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Fédération haumarnaise des œuvres d'enfants (section départementale du mouvement Cœurs vaillants, Ames vaillantes).** But: complément de formation intellectuelle, physique et morale, suivant les directives du mouvement Cœurs vaillants, Ames vaillantes. Siège social: 7, rue Barbier-d'Aucourt, à Langres.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amis de l'école laïque de Fraize.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école publique de garçons, Fraize.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole Saint-Pierre,** à Louverné. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, bourg de Louverné.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 4, rue Cizeron, Saint-Etienne.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. Cercle artistique **L'Espoir.** But: la création, la diffusion d'œuvres théâtrales et littéraires; l'enseignement artistique et l'éducation populaire par le théâtre, le cinéma, les conférences et par tous autres moyens appropriés; développer l'amour de la scène, encourager le talent des artistes amateurs et leur donner la possibilité de manifester ce talent en public. Siège social: mairie de Maurois.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Marie,** à Louverné. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, bourg de Louverné.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement, d'éducation populaire, de sports et de préparation militaire pour la population de Naizin.** But: enseignement, éducation populaire, sports. Siège social: presbytère de Naizin.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Les Amis de l'école publique de la Haute-Neuveville.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la section. Siège social: école publique de la Haute-Neuveville, Raon-l'Etape.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Yves.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Yves, au Bouguen, Brest.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, 13, rue de l'Harteloire, Brest.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat de filles, 12, port Saint-Sauveur, Toulouse.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte Notre-Dame-de-Lourdes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte Notre-Dame-de-Lourdes, bourg de Bohars.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale du personnel de la police d'Etat de Fort-de-l'Eau.** But: entretenir des liens de solidarité entre tous ses membres, étudier les moyens propres à améliorer leur situation morale en se réunissant chaque fois que les circonstances le permettront. Siège social: commissariat de police de Fort-de-l'Eau.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Centre d'études techniques agricoles de Nancy.** But: promouvoir le progrès technique dans l'exploitation des fermes. Siège social: 45, rue Sainte-Catherine, Nancy.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des amis des tout-petits de l'école maternelle de la Tour-des-Dames.** But: venir en aide aux enfants nécessiteux de l'école; resserrer les liens de solidarité entre les mères de famille et l'école. Siège social: école maternelle de la Tour-des-Dames, Douai.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Cercle des amateurs de danse de Roanne et des environs.** But: développer la danse sportive entre amateurs, créer entre eux une saine émulation par des compétitions, organiser les matches interclubs et interviles. Siège social: 13, place des Promenades-Populles, Roanne.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Benoit-Labre.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 201, rue des Postes, Lille.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Colombe.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 217, rue des Postes, Lille.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des parents d'élèves de l'école publique de Codolet.** But: développer les œuvres scolaires. Siège social: école publique de Codolet, par Orsan.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Plancoët.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Plancoët.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Centre familial rural de Drumettaz-Clarafond.** But: formation familiale, ménagère, sociale des jeunes rurales. Siège social: ouvroir des sœurs de la Charité, Drumettaz-Clarafond.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Pommeraie-sur-Sèvre.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles à la Pommeraie-sur-Sèvre.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale des externes et anciens externes des hôpitaux civils d'Alger.** But: resserrer les liens de solidarité entre tous ses membres et leur venir en aide par tous les moyens qui seront en son pouvoir. Siège social: hôpital civil de Mustapha, pavillon de garde, Alger.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Les Sloughis.** But: organiser et contrôler la pratique des sports. Conjointement, elle peut être également chargée de l'organisation et du contrôle de l'éducation physique dans tout l'établissement. Elle représentera celui-ci dans les épreuves scolaires et universitaires. Siège social: institution de la Sainte-Famille, 96, avenue Clemenceau, El Biar.

22 janvier 1952 Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques du groupe scolaire Romain-Rolland.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ces écoles; encourager et développer leurs activités éducatives post et périscolaires. Siège social: place Cassanyes, Perpignan.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'orphelinat de Bléville.** But: toute activité apportant un soutien utile à la vie de l'école sous toutes ses formes Siège social: 6, rue de l'Orphelinat, Bléville

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Club des supporters de la Gym.** But: encouragement de la société de gymnastique et d'éducation physique la Nogentaise. Siège social: café Gérard, Nogent.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Manduel.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, à Manduel.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les amis de l'école publique.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Madonne-et-Lamerey.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Touraine-Famille.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde d'enfants fréquentant les classes primaires de l'enseignement public et les représenter auprès des pouvoirs publics; Siège social: chez M. Desbois, 13, rue Martin-Audenet, Saint-Pierre-des-Corps.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Saint-André-Goule-d'Oie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-André-Goule-d'Oie.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-André-Goule-d'Oie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-André-Goule-d'Oie.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale des écoles publiques de Chavelot.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Chavelot.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Pommeraie-sur-Sèvre.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, à la Pommeraie-sur-Sèvre.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Union cycliste chambérienne.** But: éducation de jeunes gens en vue du sport cycliste de compétition. Siège social: bar des Voyageurs, 1, place de la Gare, Chambéry.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Amicale laïque des élèves, anciens et anciennes élèves des écoles publiques de Saint-Sylvestre-Pragoulin.** But: organiser des loisirs éducatifs et sains pour les enfants d'âge scolaire, la jeunesse et les adultes. Siège social: école de garçons du bourg de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Union départementale des sociétés de tir de Saône-et-Loire.** But: favoriser le développement du tir sportif et préparation militaire en Saône-et-Loire. Siège social: café Rion, 24 *bis*, rue de Lyon, Mâcon.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Christophe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 4, rue de Villegongis, Châteauroux.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'institution Barbe,** 20, rue Dalayrac, Fontenay-sous-Bois. But: soutien matériel et moral des familles et de l'école. Siège social: 20, rue Dalayrac, Fontenay-sous-Bois.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint Christophe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de garçons, rue des Perrières, Châteauroux.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Bagnères-de-Luchon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Bagnères-de-Luchon

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Bagnères-de-Luchon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Bagnères-de-Luchon.

23 janvier 1952 Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école Lacordaire.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 18, rue Georges, Marseille.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Association d'éducation populaire **La Frégate.** But: grouper les enfants en vue de former des patronages et colonies de vacances Siège social: chez M. Eraud, la Savoisienne, la Gavotte.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Semons.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Semons.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Chassignol-près-Thiers.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de Chassignol-près-Thiers.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Billard-Club lunévillois.** But: pratique du billard. Siège social: café Lyonnais, rue de Villers, Lunéville.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-photo-Club Kléber-Colombes.** But: développement de la photographie et de la cinématographie d'amateur. Siège social: place de Valmy, Colombes.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons,** 19-21, cours Marigny, Vincennes. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social. 19-21, cours Marigny, Vincennes.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Courtenay dite Alfred-Cornu.** But: aider matériellement les maîtresses et élèves. Siège social: école Alfred-Cornu, Courtenay.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire de Soucelles.** But: éducation chrétienne sous toutes ses formes. Siège social: école libre, Soucelles.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Gay-Club.** But: propagation du jeu de bridge. Siège social: Cercle d'Anjou, 18 *bis*, boulevard Foch, Angers.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 50, rue Malesherbes, Lyon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Amicale des anciens élèves du cours complémentaire de Céret.** But: resserrer et maintenir les liens de camaraderie. Siège social: école des garçons de Céret.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école, dite Institution Saint-Clément.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 10, rue de la République, Darney.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des amis et anciens élèves des écoles publiques de Loyat.** But: éducation. Siège social, école publique de Loyat.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Coopérative scolaire du groupe boulevard Charles-Arnould.** But: faire connaître et aimer l'école. Siège social: 2, rue Claude-Lorrain, Reims.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amicale des anciens élèves de l'école publique Charlemagne.** But: éducation péri et postscolaire. Siège social: 2, place des Ducs-de-Bar, Nancy.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de l'Herbaudière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de l'Herbaudière, Noirmoutier.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, place Napoléon, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de l'Herbaudière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de l'Herbaudière, Noirmoutier.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Gabriel.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Gabriel, Saint-Laurent-sur-Sevre.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Paugnat,** par Charbonnières-les-Varennes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Paugnat, par Charbonnières-les-Varennes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Victor-Hugo, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Coopérative scolaire de Rouziers.** But: œuvre éducative. Siège social: école de Rouziers.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Germigny-sous-Coulombs.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Germigny-sous-Coulombs, par Crouy-sur-Ourcq.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association éducative des anciens élèves de Leynes.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de Leynes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Montsalvy.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de Montsalvy.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Asile Sainte-Famille.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Asile Sainte-Famille, rue Boileau, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Moto-Club montargois.** But: assistance mutuelle et organisation de fêtes, expositions, gymkhanas, courses et toutes manifestations sportives. Siège social: Au Rendez-Vous des Cyclistes, 55, avenue du Général-de-Gaulle, Montargis.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Catherine-sur-Riverie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Sainte-Catherine-sur-Riverie.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Meximieux.** But: venir en aide aux enfants des écoles laïques. Siège social: école publique de garçons, Meximieux.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Loches.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Martin, Loches.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Cœurs vaillants et Ames vaillantes de Corse.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 8, cours Danielle-Casanova, Ajaccio.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association pour la gestion du centre médico-social interentreprises des chocolateries, confiseries, biscuiteries, fabriques de pain d'épice et de produits de régime de la région du Nord.** But: gestion du centre médical et de tous organismes sociaux avec lesquels un accord serait pris. Siège social: 4, rue Gauthier-de-Châtillon, Lille.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: perfectionnement et instruction du corps de sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Vigny.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles du Pas.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école privée, le Pas.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Darvault.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: mairie de Darvault.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Montigny-Lencoup.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Montigny-Lencoup.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Thouzon.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Thouzon, le Thor.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Bénate.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, route de Legé, la Bénate.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons Saint-Pierre de Neuilly,** 121, avenue du Roule. But: grouper les chefs de famille et soutenir matériellement l'école, les familles et les maîtres de l'école. Siège social: 121, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves et parents d'élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école mixte de Louan.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Coutevroult.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Coutevroult.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Le Bureau d'accueil du fonctionnaire.** But: faciliter la venue en congé de fonctionnaires sur la Côte, les renseigner, les documenter et les y accueillir. Siège social: 2, rue Alberti, Nice.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Les Belles Vacances Force ouvrière.** But: création, organisation, administration des centres de vacances pour les membres des organisations syndicales Force ouvrière. Siège social: 13, rue Alphonse-Karr, Nice.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents des élèves et amis de l'école de Châtenay-sur-Seine.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Châtenay-sur-Seine.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Coopérative scolaire de Frétoy.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Frétoy.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des amis de la lecture publique dans la Haute-Garonne.** But: assurer le développement de la lecture publique dans la Haute-Garonne au moyen de la bibliothèque centrale de prêt du département. Siège social: bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Garonne, 1, rue du Périgord, Toulouse.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent-de-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres, entente avec les associations semblables. Siège social: 17, rue Fodéré, Nice.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Quatre-vingt-quatrième année. — N° 30. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 3 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 25 janvier 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 1474).

Décret n° 52-117 du 2 février 1952 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air (p. 1476).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décrets portant nominations, mutations et admission à la retraite de trésoriers-payeurs des territoires d'outre-mer (rectificatif) (p. 1481).

Décret portant nominations, mutations et réintégrations de receveurs particuliers des finances (rectificatif) (p. 1481).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 22 janvier 1952 portant modifications du règlement intérieur de l'académie nationale de médecine (p. 1477).

Arrêté du 26 janvier 1952 relatif à l'organisation des élections complémentaires au comité des universités (p. 1478).

Arrêté portant nomination d'agrégés des facultés de droit (p. 1478).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil académique de Bordeaux (p. 1478).

Arrêtés portant nomination, titularisation, attribution de fonctions, intégrations, réintégrations, détachements et modifiant les dispositions de précédents arrêtés :

Enseignement supérieur (p. 1478).

Enseignement du second degré (p. 1478).

Musées de France (p. 1479).

Liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées nationaux, des musées classés et des musées contrôlés (p. 1479).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 21 décembre 1951 fixant la composition, dans chaque académie, de la commission consultative paritaire des agents temporaires de service des centres d'apprentissage publics et modalités des élections (p. 1480).

Arrêté du 18 janvier 1952 portant institution d'une commission nationale paritaire d'intégration du personnel technique de laboratoire des établissements d'enseignement technique (p. 1480).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 1476).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Instruction du 14 décembre 1951 relative à l'application du décret du 23 août 1947, modifié le 9 septembre 1950, concernant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge (p. 1481).

Instruction du 14 décembre 1951 relative à l'application de l'arrêté du 16 août 1951 fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge (p. 1485).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant création de zones de compensation dans diverses communes (p. 1485).

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Gay-Club.** But: propagation du jeu de bridge. Siège social: Cercle d'Anjou, 18 *bis*, boulevard Foch, Angers.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 50, rue Malesherbes, Lyon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Amicale des anciens élèves du cours complémentaire de Céret.** But: resserrer et maintenir les liens de camaraderie. Siège social: école des garçons de Céret.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école, dite Institution Saint-Clément.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 10, rue de la République, Darney.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des amis et anciens élèves des écoles publiques de Loyat.** But: éducation. Siège social, école publique de Loyat.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Coopérative scolaire du groupe boulevard Charles-Arnould.** But: faire connaître et aimer l'école. Siège social: 2, rue Claude-Lorrain, Reims.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amicale des anciens élèves de l'école publique Charlemagne.** But: éducation péri et postscolaire. Siège social: 2, place des Ducs-de-Bar, Nancy.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de l'Herbaudière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de l'Herbaudière, Noirmoutier.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, place Napoléon, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de l'Herbaudière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de l'Herbaudière, Noirmoutier.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Gabriel.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Gabriel, Saint-Laurent-sur-Sevre.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Paugnat,** par Charbonnières-les-Varennes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Paugnat, par Charbonnières-les-Varennes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Victor-Hugo, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Coopérative scolaire de Rouziers.** But: œuvre éducative. Siège social: école de Rouziers.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Germigny-sous-Coulombs.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Germigny-sous-Coulombs, par Crouy-sur-Ourcq.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association éducative des anciens élèves de Leynes.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de Leynes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Montsalvy.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de Montsalvy.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école Asile Sainte-Famille.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Asile Sainte-Famille, rue Boileau, la Roche-sur-Yon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Moto-Club montargois.** But: assistance mutuelle et organisation de fêtes, expositions, gymkhanas, courses et toutes manifestations sportives. Siège social: Au Rendez-Vous des Cyclistes, 35, avenue du Général-de-Gaulle, Montargis.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Catherine-sur-Riverie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Sainte-Catherine-sur-Riverie.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Meximieux.** But: venir en aide aux enfants des écoles laïques. Siège social: école publique de garçons, Meximieux.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Loches.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Martin, Loches.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Cœurs vaillants et Ames vaillantes de Corse.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 8, cours Danielle-Casanova, Ajaccio.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association pour la gestion du centre médico-social interentreprises des chocolateries, confiseries, biscuiteries, fabriques de pain d'épice et de produits de régime de la région du Nord.** But: gestion du centre médical et de tous organismes sociaux avec lesquels un accord serait pris. Siège social: 4, rue Gauthier-de-Châtillon, Lille.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: perfectionnement et instruction du corps de sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Vigny.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles du Pas.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école privée, le Pas.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Darvault.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: mairie de Darvault.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Montigny-Lencoup.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Montigny-Lencoup.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Thouzon.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Thouzon, le Thor.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Bénate.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, route de Legé, la Bénate.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons Saint-Pierre de Neuilly,** 121, avenue du Roule. But: grouper les chefs de famille et soutenir matériellement l'école, les familles et les maîtres de l'école. Siège social: 121, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves et parents d'élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école mixte de Louan.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Coutevroult.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Coutevroult.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Le Bureau d'accueil du fonctionnaire.** But: faciliter la venue en congé de fonctionnaires sur la Côte, les renseigner, les documenter et les y accueillir. Siège social: 2, rue Alberti, Nice.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Les Belles Vacances Force ouvrière.** But: création, organisation, administration des centres de vacances pour les membres des organisations syndicales Force ouvrière. Siège social: 13, rue Alphonse-Karr, Nice.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents des élèves et amis de l'école de Châtenay-sur-Seine.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Châtenay-sur-Seine.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Coopérative scolaire de Frétoy.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Frétoy.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des amis de la lecture publique dans la Haute-Garonne.** But: assurer le développement de la lecture publique dans la Haute-Garonne au moyen de la bibliothèque centrale de prêt du département. Siège social: bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Garonne, 1, rue du Périgord, Toulouse.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent-de-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres, entente avec les associations semblables. Siège social: 17, rue Foderé, Nice.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.